



Paraissant
le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur:
AMILCAR LAMY

105ème Année No. 114

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 29 Septembre 1950

Numéro Extraordinaire

SOMMAIRE

- Décret sur le Budget et la Comptabilité Publique.
- Décret fixant les Voies et Moyens de l'Exercice 1950-1951.
- Etat de classement des Voies et Moyens de l'Exercice 1950-1951.
- Budget de la Dette Publique.
- Budget des Institutions Internationales
- Budget «Programme Développement Economique».
- Budget du Département des Relations Extérieures.
- Budget du Département des Finances.
- Budget du Département de l'Economie Nationale.
- Budget du Département du Commerce.
- Budget du Département de l'Intérieur.
- Budget du Département de la Santé Publique.
- Budget du Département du Travail.
- Budget du Département des Travaux Publics.
- Budget du Département de la Justice.
- Budget du Département de l'Agriculture.
- Budget du Département de l'Education Nationale.
- Budget du Département des Cultes.
- Budget du Service Hydraulique.
- Pensions et Rentes Viagères.

BUDGET GENERAL

EXERCICE 1950-1951

DECRET

LA JUNTE DE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Considérant qu'il y a lieu d'établir autant que possible d'une manière précise et détaillée les règles régissant le Budget et la Comptabilité Publique;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;

Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat;

DECRETE:

CHAPITRE I

Article 1er.—Définition du Budget.— Le Budget Général est l'acte officiel qui prévoit et évalue les Recettes, autorise et énumère les Dépenses de l'Etat pour l'Exercice Administratif commençant chaque année le 1er Octobre et finissant le 30 Septembre de l'année suivante.

Article 2.—Crédits Budgétaires.—Les Crédits Budgétaires sont les allocations jusqu'à concurrence desquelles les Dépenses prévues par le Budget Général peuvent être effectuées sur les Recettes de l'Etat. Les crédits budgétaires sont des autorisations et non des ordres de dépenses.

Article 3.—Crédits Supplémentaires.—Les Crédits Supplémentaires sont ceux qui doivent pourvoir à l'insuffisance dûment justifiée d'un crédit

ouvert au Budget Général et qui ont pour objet l'exécution d'un service figurant déjà au Budget sans modifications dans la nature de ce Service. Ils ne peuvent être accordés que par une Loi. Ils deviendront une partie intégrante des Crédits Budgétaires, qu'ils auront augmentés et leurs montants seront ajoutés à la balance disponible des dits Crédits.

Article 4.—Crédits Extraordinaires.—Les Crédits Extraordinaires sont ceux qui sont commandés par des circonstances urgentes et imprévues et qui n'auraient pas été d'avance réglés par le Budget Général. Ils sont aussi accordés par une Loi. Cependant si le Corps Législatif n'est pas en Session, le Président de la République aura la faculté d'ouvrir des Crédits Extraordinaires par Arrêtés, contresignés par tous les Secrétaires d'Etat et publiés au Moniteur. Les Arrêtés relatifs aux Crédits Extraordinaires seront soumis à la sanction des Chambres Législatives dans la première quinzaine de leur réunion.

Article 5.—Voies et Moyens des Crédits Additionnels.—Tout Crédit Supplémentaire ou Extraordinaire, devra indiquer les Voies et Moyens qui sont affectés à son exécution. Aucun projet de Loi de Crédit Supplémentaire et aucun arrêté ou projet de loi de Crédit Extraordinaire ne pourra être soumis à la signature du Président de la République ni être délibéré en Conseil des Secrétaires d'Etat, s'il n'est accompagné de l'avis favorable, écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances.

Article 6.—Disponibilités Mensuelles.—Il sera, sous la responsabilité du Secrétaire d'Etat des Finances et selon les disponibilités du Trésor Public, imputé au premier de chaque mois sur le montant des crédits, un douzième du chiffre des dépenses autorisées par les Budgets pour les divers Départements Ministériels. Les crédits supplémentaires votés au cours d'un exercice deviendront disponibles par mensualités égales calculées d'après le temps restant à courir jusqu'à la fin de l'exercice.

Pour l'utilisation mensuelle des Crédits, la règle à observer sera non seulement de se renfermer dans la limite des crédits Budgétaires ou Supplémentaires, mais encore de réserver les fonds nécessaires pour les dépenses de chaque article du Budget Général, pendant tout le reste de l'exercice administratif excepté les dépenses qui, par leur nature, ou par contrat, peuvent ou doivent être effectuées, soit en un seul paiement, soit à des époques déterminées. Hors cette exception, les douzièmes des crédits disponibles mensuellement ne pourront être dépassés qu'en vertu de décisions spéciales du Conseil des Secrétaires d'Etat «et seulement pour des cas urgents notifiés à la Banque Nationale de la République d'Haïti».

Article 7.—Durée des Crédits.—Les balances non dépensées des Crédits Budgétaires ou Supplémentaires seront annulées dans tous les Comptes de l'Administration au 30 Septembre de chaque Exercice, mais les balances non dépensées des Crédits Extraordinaires resteront disponibles, à moins que, dans l'opinion du Secrétaire d'Etat intéressé et du Secrétaire d'Etat des Finances, les objets en vue desquels ils ont été accordés soient entièrement accomplis sans qu'ils puissent cependant s'étendre sur plus de deux ans, à partir des dates respectives des crédits.

Article 8.—Le Secrétaire d'Etat des Finances estimera, préparera et arrêtera en tableaux chaque année et soumettra en Conseil des Secrétaires d'Etat, le 1er Décembre le Budget des Voies et Moyens de l'Exercice suivant, classé en chapitres et articles.

Chaque Secrétaire d'Etat estimera et préparera en tableaux, le Budget des Dépenses de son Département pour le même exercice, divisé en Chapitres et articles et il le fera parvenir au Secrétaire d'Etat des Finances, le 15 Décembre de chaque année. Le Secrétaire d'Etat des Finances centralisera dans un projet de Budget Général le Détail des dépenses des différents Départements ministériels et soumettra le 1er lundi du mois de Janvier, le projet du Budget Général au Conseil des Secrétaires d'Etat avec des recommandations pour l'ajustement des dépenses aux Voies et Moyens estimés.

Article 9.—*Contenu du Budget.*—Le Budget Général de chaque Exercice Administratif sera préparé dans la forme de deux projets de loi contenant respectivement les subdivisions et dispositions suivantes:

Le projet relatif aux Voies et Moyens:

a) La prorogation des impôts existants pour l'année budgétaire et l'autorisation de les percevoir conformément aux lois en vigueur et qui pourront être ultérieurement votées.

b) Le Budget des Voies et Moyens fixant le total des prévisions des Recettes douanières, des taxes internes et des Recettes diverses avec un état de classement y annexé des Voies et Moyens subdivisés en chapitres et articles.

Le projet relatif aux Dépenses:

a) Le Budget des Dépenses fixant le total des crédits budgétaires ouverts pour l'exercice à chaque Département ministériel, avec un état y annexé pour chaque Département divisé en chapitres et articles.

b) Les mesures de circonstances qu'il peut y avoir lieu de prendre pour l'exercice.

Article 10.—*Vote du Budget Général.*—Le Budget Général sera soumis aux Chambres Législatives par le Secrétaire d'Etat des Finances, chaque année, au plus tard, dans les quinze jours de l'ouverture de la Session Ordinaire.

Après avoir été voté par le Corps Législatif, le Budget entrera en vigueur le 1er Octobre de l'Exercice Administratif quelle que soit la date à laquelle il aura été publié au Moniteur.

Article 11.—*Excédents Budgétaires.*—Tout Excédent des Voies et Moyens sur les dépenses ainsi que tout crédit ou solde de crédit non dépensés ou devenus sans objet, de même aussi que toute plus value qui pourra être réalisée dans les rentrées des Recettes, seront réservés soit pour combler une moins value possible dans les perceptions, soit pour servir de Voies et Moyens aux Crédits Supplémentaires ou Extraordinaires qui pourront être reconnus nécessaires, soit comme réserve spéciale ou générale si, dans l'opinion du Secrétaire d'Etat des Finances, de telles réserves sont désirables.

Les services dont les dépenses sont assurées par un pourcentage déterminé sur les Recettes effectuées percevront ce pourcentage sur les Recettes réellement effectuées.

Une Commission de trésorerie sera payée à la Banque Nationale de la République d'Haïti sur un crédit alloué à cette fin au Budget du Département des Finances. Si par suite d'une plus value des Recettes, le montant dû à la Banque Nationale de la République d'Haïti à titre de commission de trésorerie excède celui alloué à cette fin au Budget, la Banque Nationale de la République d'Haïti complètera le montant dû par prélèvement sur les Recettes douanières et internes, et ce prélèvement sera dûment régularisé.

Article 12.—*Déficits Budgétaires.*—S'il se produit ou s'il est prévu une moins value dans les rentrées des impôts non susceptibles d'être couverts par les Voies et Moyens prévus au Budget Général, le Secrétaire d'Etat des Finances aura pour devoir de recommander les mesures nécessaires pour restreindre les Dépenses aux nouvelles prévisions de recettes à moins que, dans son opinion, il ne soit préférable de couvrir le déficit au moyen des disponibilités du Trésor Public ou en faisant appel au Crédit de la République.

Ces mesures devront être approuvées par le Conseil des Secrétaires d'Etat et votées par les Chambres Législatives.

CHAPITRE II

RECETTES

Article 13.—*Perceptions.*—Les droits et amendes seront perçus et appliqués par le Service des douanes, ses agents et employés conformément aux lois régissant la matière. Les impôts, droits, taxes, fermages, abonnements, redevances et amendes fiscales autres que les droits et amendes de douane, seront perçus conformément aux lois par l'Administration Générale des Contributions.

Article 14.—*Recettes Fiscales.*—Les droits de douane à l'importation, les droits de douane à l'exportation, les autres droits et les amendes de douane, les taxes internes, les amendes fiscales et autres revenus du Gouvernement, tels que les intérêts sur les fonds de placement, les dépôts en Banque et les prêts de la Trésorerie et toutes autres recettes qui peuvent être considérées comme revenus de l'Etat seront classés et traités comme Recettes Fiscales.

Article 15.—*Recettes non Fiscales.*—Seront classés et traités comme recettes non fiscales:

a) Les versements aux fonds de roulement, les recettes ou profits réalisés par les Administrations exploitant certains Services Publics et tous autres paiements, aux Fonds de roulement et recettes de même nature provenant des contributions des particuliers ou des Communes aux entreprises des Travaux Publics ou de la vente du matériel et des fournitures usagées ou inutilisées.

b) Les cautionnements de tous officiers ministériels et des comptables de deniers publics visés à l'article 30 ci-après, les cautionnements et garanties stipulés dans les contrats passés par l'Etat ou toutes autres administrations publiques et les fonds en fidéicommiss tels que ceux provenant des recouvrements effectués par les curateurs de successions vacantes, les agents ou syndics de faillite, les agents des Contributions pour Compte des Communes ainsi que le montant provenant de la vente des biens nationalisés ayant appartenu aux ressortissants des pays en guerre avec la République d'Haïti.

c) Les sommes provenant des emprunts qui peuvent être contractés par le Gouvernement.

Article 16.—*Encaissements des Recettes.*—Le montant intégral des Recettes Fiscales perçues sera versé au compte du Gouvernement haïtien à la Banque Nationale de la République d'Haïti, les frais de perception ou de régie seront portés en dépenses.

Aucune Administration, à moins qu'elle ne soit autorisée par la loi, ne peut effectuer un prélèvement direct ou indirect sur les recettes fiscales, dans le but de payer son personnel ou de pourvoir à toute autre dépense.

Les recettes non fiscales mentionnées au second alinéa de l'article 15 de la présente Loi seront encaissées, dépensées et contrôlées, conformément aux instructions qui seront émises par le Secrétaire d'Etat des Finances, avec l'autorisation du Conseil des Secrétaires d'Etat ou en vertu des décisions de Justice.

Les cautionnements, garanties et autres fonds mentionnés au 3ème alinéa de l'article 15 de la présente Loi, seront sur instruction du Secrétaire d'Etat des Finances, transmis à la Banque Nationale de la République d'Haïti, versés par les intéressés au compte du Gouvernement d'Haïti à la dite Banque contre Bordereau de dépôt délivré par cette dernière et copie sera par ses soins expédiée au Secrétaire d'Etat des Finances.

Les remboursements sur de tels dépôts s'effectueront par chèque de la Banque Nationale de la République d'Haïti, sur présentation et remise de la copie du bordereau de dépôt en possession de l'intéressé, après l'accomplissement des formalités établies par la loi. Les dispositions du présent alinéa s'appliqueront aux dépôts effectués antérieurement à la mise en vigueur du présent Décret. Les sommes provenant des emprunts seront encaissées sous la rubrique «Ressources Extraordinaires».

Article 17.—*Restitution.*—Des bordereaux de restitution seront émis par le Service compétent après autorisation et rapport en sera fait au Secrétaire d'Etat des Finances, en rectification d'erreur de calculs, d'erreurs d'application des droits de Douane et des taxes internes, ou pour toutes autres causes légitimes, lesquels viendront en diminution des Recettes.

Aucune demande en restitution ne sera considérée par le Service des Douanes, par l'Administration Générale des Contributions ou par le Département des Finances, si elle n'est présentée dans les 30 jours qui suivront le paiement de la taxe.

Si un contribuable n'est pas muni de toutes les pièces indispensables à l'appui d'une demande de restitution, tels que factures, connaissance, certificat d'origine, récépissé, bordereau acquitté ou tous autres documents appropriés, il pourra, néanmoins, pour la conservation de ses droits présenter sa demande avant l'expiration du dit délai de 30 jours, en faisant par écrit l'observation que les pièces à l'appui seront présentées ultérieurement; lesquelles pièces, sous peine de prescription du droit à restitution, devront être soumises dans les 6 mois du paiement de la taxe, s'il s'agit de droits de Douane, et dans les 3 mois, s'agissant de taxes internes.

Néanmoins, l'expiration de ces délais ne libère pas l'importateur ou tout autre contribuable de l'obligation de faire diligence pour soumettre aux Services compétents les documents consulaires ou toutes autres pièces requises, et payer les amendes prévues si les indications de ces documents ne concordent pas avec les résultats de la vérification des articles importés ou ne répondent pas au vœu des lois et règlements sur la matière.

Article 18.—Poursuite.—Les Commissaires du Gouvernement près les Tribunaux Civils qui négligeront, après en avoir été requis par dénonciation du Département des Finances ou de tout comptable de deniers publics, d'exercer des poursuites contre tous les contribuables en retard de paiement ou contre un fonctionnaire ou employé prévenu de détournement de deniers publics, seront passibles de suspension et, en cas de récidive, de révocation, sans préjudice de peines plus graves le cas échéant.

CHAPITRE III

ENGAGEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES

Article 19.—Dispositions Générales.—Aucune dépense faite pour l'Etat ne pourra être ordonnancée, mandatée et acquittée que selon les dispositions du présent Décret.

Article 20.—Aucune ordonnance, aucun mandat ne sera émis, aucun paiement ne sera effectué que pour l'acquittement d'une dépense légalement prévue soit au Budget, soit par une Loi ou par un Arrêté de crédit, et pour paiement d'un service rendu, de fournitures livrées ou d'une dette valable de l'Etat régulièrement justifiée.

L'Etat n'est responsable que des engagements souscrits par ses mandataires officiels légalement compétents dans les limites des dépenses inscrites au Budget annuel ou autorisées par une Loi ou un Arrêté de Crédit. Les obligations prises en excès des crédits alloués et, en général, toutes obligations consenties contrairement aux lois, conventions et règlements n'engagent vis-à-vis des intéressés que la responsabilité de ceux qui les auront contractés.

Dans aucun cas et pour quelque raison que ce soit, aucun Secrétaire d'Etat ne pourra faire ordonnancer en dépenses au-delà des crédits budgétaires ni engager aucune dépense non prévue à son Budget, avant qu'il ait été pourvu au moyen de l'acquitter. Aucun engagement devant être couvert par un Crédit Budgétaire ne pourra être pris pour une période excédant l'exercice en cours.

Les Secrétaires d'Etat ne pourront pas approuver une liquidation de dépenses au-delà du crédit mis à leur disposition selon les termes de l'article 6 du présent Décret. Le Secrétaire d'Etat ordonnateur est seul responsable des liquidations ou certificats approuvés par lui. Aucune liquidation n'engage l'Etat tant qu'elle n'a pas été valablement ordonnancée et mandatée conformément aux dispositions ci-après des articles 24, 25 et 26. Tout Contrat ou Convention mettant des dépenses à la charge de l'Etat pour plus d'un Exercice au-delà du délai prévu par l'article 7 du présent Décret pour la fermeture des Crédits Extraordinaires et en général tout Contrat ou Convention imposant à l'Etat des obligations autres que les obligations pécuniaires autorisées par le Budget ou par un crédit spécial, doit être sanctionné par une loi.

Un crédit budgétaire pourra être, durant les trois premiers mois de l'année budgétaire, utilisé pour payer toute obligation de même nature contractée durant l'année budgétaire précédente, pourvu que le solde non dépensé du crédit de l'année budgétaire précédente auquel la dépense était imputable ne soit pas dépassé.

Aucun marché, aucune convention pour travaux publics, transports et fournitures, ne doit stipuler d'acompte que pour service fait. En tout cas, les acomptes ne peuvent dépasser les deux tiers du montant des travaux constatés ou des services fournis, le tout appuyé de pièces justificatives. Le paiement final des dits travaux ou service pourra être fait s'ils sont complètement achevés à la satisfaction des Services intéressés. Les droits de timbre et d'enregistrement auxquels donnent lieu les marchés ou concession de travaux de transports ou de fournitures, sont à la charge de ceux qui contractent avec l'Etat.

Il est interdit à tout comptable de deniers publics de prendre intérêts directement ou indirectement dans les marchés et contrats de fournitures, transports et travaux publics, concernant les services des recettes et dépenses de l'Etat, à peine de nullité.

Article 21.—Prescription.—Sont prescrites et définitivement éteintes au profit de l'Etat, sans préjudice des déchéances prévues par les lois, toutes créances qui, prévues par le Budget et les Crédits spéciaux, n'auront pas été ordonnancées et payées dans le délai de deux années à partir de la clôture de l'exercice auquel elles appartiennent.

La prescription de deux années établie dans l'alinéa précédent est applicable pour défaut de présentation en paiement à tout chèque du Trésor ainsi qu'à tout chèque émis par les agents fiscaux de l'Etat pour le Service des intérêts et de l'amortissement de la Dette Publique Interieure.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont pas applicables aux intérêts et à l'amortissement de la Dette Publique dont le Service contractuel est fait à l'étranger, et leur prescription sera régie par la loi du lieu du paiement. Elles ne sont pas non plus applicable aux créances dont l'ordonnancement, le paiement n'ont pas été effectués dans le délai déterminé, par le fait de l'Administration ou par insuffisance ou absence de crédit. Dans ce cas, tout créancier devra prouver avoir fait toutes diligences nécessaires pour être payé et à cet effet, il aura le droit de se faire délivrer par le Secrétaire d'Etat compétent un bulletin indiquant la date de la demande de paiement et les pièces produites à l'appui. A défaut des dites diligences, la prescription sera encourue.

Article 22.—Pièces justificatives.—Les pièces justificatives de chaque liquidation doivent offrir la preuve des droits acquis aux créanciers et être rédigées dans les formes réglementaires. A l'exception des dépenses de police secrète toute liquidation doit être justifiée.

Sont assimilés aux dépenses de police secrète, les frais de représentation, de réception et de voyage du Président de la République, des Présidents et des Membres des Bureaux de la Chambre des Députés, du Sénat de la République, des Secrétaires d'Etat, des Agents Diplomatiques et Consulaires, des Chargés de Mission à l'étranger, les frais extraordinaires de réception de ceux alloués à l'occasion des Fêtes Nationales.

Les pièces justificatives consistent en originaux de comptes, factures, bordereaux, quittances ou toutes autres attestations réglementaires. En ce qui concerne les appointements, rentes, pensions, subventions et locations, elles consistent dans les états de paiement du mois précédent, modifiés suivant les avis reçus des Secrétaires d'Etat intéressés par la Banque Nationale de la République d'Haïti. Les conditions de forme que doivent remplir les pièces justificatives seront déterminées par circulaire du Secrétaire d'Etat des Finances.

Les pièces justificatives des ordonnances-mandats émis pour des avances de fonds destinés à couvrir le montant des commandes à l'étranger ne seront produites qu'à la réception des dites commandes. Ces ordonnances-mandats seront accompagnés d'une note ou extrait de catalogue indiquant le prix des articles commandés.

L'original des pièces justificatives sera annexé aux ordonnances-mandats et un double restera dans les archives du Département ordonnateur. Le double d'une pièce justificative doit porter la mention «Duplicata» en grands caractères et parfaitement lisibles.

Les ordonnances-mandats envoyés à la Banque Nationale de la République d'Haïti serviront de pièces justificatives à l'appui des paiements relatifs effectués. Leurs doubles resteront au Département des Finances pour venir à l'appui des Comptes Généraux. Aucune pièce justificative ne doit être grattée ni surchargée. La partie à modifier est biffée au moyen d'un simple trait de plume et remplacée par l'énonciation exacte qui doit lui être substituée. Les substitutions en interligne ou par renvois doivent être paraphées ou signées par le liquidateur et l'ordonnateur sur l'original et le double.

Lorsqu'une pièce justificative annexée à un ordonnance-mandat, ou qu'une quittance donnée au Trésor Public ou à un fonctionnaire ou employé faisant des paiements ou des avances pour comptes de l'Etat doit être signé ou qu'un chèque du Trésor doit être acquitté ou endossé, si celui qui émet la pièce justificative, donne la quittance ou l'acquit, ou fait l'endossement, ne sait pas écrire, sa signature sera remplacée par son nom écrit et une croix qu'il apposera en présence de deux témoins. Un de ces témoins sera un fonctionnaire du Gouvernement ou de préférence le fonctionnaire ou l'employé par qui le paiement ou l'avance sera faite, et l'autre, un citoyen notable de la Commune où la Croix est apposée et désigné par la partie intéressée.

Une telle marque avec les signatures des témoins tiendra lieu de signature de l'instrument auquel elle sera apposée et constituera, suivant le cas, une attestation, une quittance ou un endossement valide à toutes fins, et en cas de paiement improprement fait, l'intéressé ne pourra exercer de recours que contre les témoins, les endosseurs intermédiaires ou les tirés, suivant le cas.

Les fonctionnaires et employés publics ayant droit aux frais de voyage, lorsqu'ils s'absentent pour le Service public pendant plus de vingt quatre heures du lieu où ils occupent leurs fonctions, recevront une allocation journalière pour nourriture et logement proportionnelle à leurs appointements sans qu'ils aient besoin de présenter des pièces justificatives conformément aux règlements établis à cette fin. Les pièces justificatives de toutes autres dépenses de voyage faites par un fonctionnaire et dont il demande remboursement devront consister en bordereaux acquittés par les fournisseurs sauf cas d'impossibilité.

Article 23.—Rapport.—Les Préfets, les Commissaires du Gouvernement près les différents Tribunaux, et tous autres fonctionnaires ayant un personnel sous leurs ordres, enverront au dernier jour de chaque mois, au Secrétaire d'Etat dont ils relèvent, un état certifié en triple des fonctionnaires placés sous leur juridiction et se trouvant en service, avec indication de leurs fonctions et du salaire revenant à chacun, ils veilleront à ce que tous soient commissionnés par le Président de la République.

Les Préfets dresseront dans la même forme et feront parvenir aux Départements intéressés un état détaillé en triple, arrêté au dernier jour du mois, des rentes, pensions, subventions et locations dont le service entre dans leurs budgets respectifs, et le Comptable de chaque Département préparera également l'état d'emargement du personnel du Département arrêté au dernier jour du mois. Ces états devront mentionner la période de toute absence sans autorisation.

Tout changement dans l'état mensuel des appointements, rentes, pensions, subventions et locations sera notifié immédiatement dans un délai de cinq jours au plus au Département des Finances, sous peine, pour tout fonctionnaire qui sera trouvé responsable d'un retard dans cette modification d'être solidairement passible de restitution pour tout paiement qui aurait été effectué indûment.

Article 24.—Liquidation des Dépenses.—La liquidation est la détermination administrative du montant d'une dette de l'Etat vis-à-vis d'un créancier après l'examen des pièces justificatives. La liquidation des dettes de l'Etat est effectuée par certification des Comptables des Départements Ministériels sur la formule d'ordonnancement, chacun en ce qui concerne le Département auquel il appartient. L'ordonnancement d'une dépense ne peut s'effectuer qu'après l'approbation d'une liquidation effectuée. Il est procédé aux liquidations soit d'office, pour les créances à l'égard desquelles il existe des bases et éléments de liquidation dans les services du Ministère compétent, soit d'après les justifications produites par les créanciers eux-mêmes. La liquidation d'office se fera sur les états des fonctionnaires compétents relevant des différents Départements Ministériels.

La liquidation désignera le bénéficiaire de la créance par ses nom, prénom et qualité ou fonctions. Il y sera compris un compte signé et certifié sincère par le créancier indiquant la nature de l'obligation et le prix des services ou fournitures à payer. A défaut d'un tel compte, elle contiendra une description sommaire des dites obligations, services ou fournitures. Elle indiquera en toutes lettres la valeur à payer et les pièces justificatives originales y seront annexées. Les formes de liquidation et d'ordonnances seront préparées en trois copies par les services, ou les Départements Ministériels effectuant la dépense. Elles seront signées par le Comptable et le Secrétaire d'Etat compétent, chacun en ce qui le concerne, et expédiées au Département des Finances pour être vérifiées, enregistrées et mandatées si elles sont trouvées justes et conformes après examen par les Services compétents de ce Département.

Le Secrétaire d'Etat des Finances seul pourvoit au mandatement de toute ordonnance trouvée régulière.

Article 25.—Paiement.—Le mandat de paiement est placé au bas de l'ordonnance; et les deux pièces seront dénommées: «Ordonnance-mandat». Il est nominatif et ne pourra être émis et payé de même que les bordereaux prévus aux deux alinéas suivants, qu'au véritable créancier ayant justifié des droits à l'exception des paiements faits aux ecclésiastiques religieux, pour lesquels les règles de la discipline ecclésiastique et de leurs ordres seront suivies. Le mandat de paiement sera numéroté et daté, contiendra la mention de l'exercice, de l'article et du compte budgétaire, et sera signé du Chef du Service des Ordonnancements et Mandatements au Département des Finances. Il sera signé du Secrétaire d'Etat des Finances et envoyé à la Banque Nationale de la République d'Haïti. La régularité et la justification des Ordonnances émises par les Secrétaires d'Etat, conformément au Budget ou aux lois et Arrêtés de crédit étant constatées, les mandats de paiement du Secrétaire d'Etat des Finances seront payés par chèque de la Secrétairerie d'Etat des Finances sur la Banque Nationale de la République d'Haïti, et les chèques remis en conséquence aux intéressés. Pour ce qui concerne les employés de l'Etat, leurs droits au dit paiement ne seront justifiés que s'ils ont été, au préalable, commissionnés par le Président de la République.

La Banque Nationale de la République d'Haïti est irrévocablement autorisée à faire, avant ordonnancement et mandatement les paiements pour la commission de trésorerie de la Banque, ceux relatifs à la Dette Publique ainsi que le paiement dans les dix premiers jours de chaque mois d'un douzième du montant convenu pour les dépenses nécessaires à l'exercice par la Banque Nationale de ses fonctions fiscales.

Les paiements des dépenses du Gouvernement pour ses divers services, ceux des Communes, ainsi que les appointements, rentes, pensions, subventions et locations en général et les quote-parts du Gouvernement aux Dépenses de diverses Institutions Internationales, peuvent être faits avant ordonnancement et mandatement, sauf avis contraire du Secrétaire d'Etat intéressé, transmis au Secrétaire d'Etat des Finances et notifié par ce dernier à la Banque Nationale de la République d'Haïti, pourvu que la dépense figure au Budget de l'Etat ou des Communes et n'excède pas la distribution mensuelle des fonds. Les bordereaux autorisant ces paiements seront vérifiés par la Banque Nationale de la République d'Haïti et ne seront payés que s'ils sont en due forme et appuyés de pièces justificatives convenables. Les doubles des bordereaux et des pièces justificatives en due forme seront remis, au fur et à mesure des paiements et au plus tard le quinze de chaque mois, par les Services intéressés aux Départements ministériels compétents pour le mois précédent, pour que la dépense soit ordonnancée et mandatée en régularisation des paiements faits. Ces opérations de régularisation seront effectuées dans les quinze jours qui suivront la remise des pièces par les Services intéressés.

Tout paiement en dehors des conditions établies par le présent article de même que toute avance sur crédit, à justifier ultérieurement, sauf les avances autorisées par l'article suivant restera à la charge du fonctionnaire qui l'aura requis ou ordonné.

Article 26.—Avance à Justifier.—Des fonds de la Trésorerie dont l'emploi sera justifié ultérieurement pourront être avancés suivant les besoins du service par la Banque Nationale de la République d'Haïti à des payeurs temporaires ou permanents, résidant à l'étranger ou en tel point du pays où il n'est pas praticable de faire les paiements par l'intermédiaire de l'agent chargé du Service de la Trésorerie, ainsi que pour frais divers dépenses imprévues des Départements Ministériels, frais de circulation, frais de représentation, frais de célébration des Fêtes Nationales, des Fêtes légales et autres frais similaires.

Ces payeurs seront désignés par les Départements ou Services dont ils relèvent, et tous paiements faits par eux devront être effectués, conformément au présent Décret et en exécution d'engagement de l'Etat dûment approuvés.

Les fonctionnaires ou employés voyageant pour le service public pourront de la même manière être nommés payeurs, et des fonds de la Trésorerie dont l'emploi sera justifié ultérieurement pourront leur être avancés en vue de couvrir leurs frais et autres dépenses.

Article 27.—Perte de Mandat et de Chèque.—En cas de perte d'un mandat de paiement ou d'un chèque, il peut en être délivré duplicata sur la déclaration motivée de la partie intéressée et après attestation écrite par la Banque Nationale de la République d'Haïti, que le mandat de paiement ou le chèque adiré n'a pas été payé. La délivrance du duplicata ne pourra s'effectuer que quinze jours après la publication au Moniteur de la déclaration de perte.

Article 28.—Annulation du paiement.—Lorsqu'il y aura lieu, pour irrégularité, double emploi ou insuffisance de crédit, ou de justification, o

pour toute autre cause, d'annuler en tout ou en partie un ordonnance-mandat pour un paiement, l'annulation ou le remboursement se fera par l'émission d'un bordereau d'encaissement pour le montant annulé ou restitué, lequel viendra en diminution de la dépense.

CHAPITRE IV CONTROLE DES COMPTES

Article 29.—Comptabilité.—Les écritures de la Comptabilité Publique seront tenues en partie double et par article du Budget, crédits extraordinaires et par comptes spéciaux, quand il y a lieu.

Article 30.—Comptables de deniers publics.—Toute personne chargée à un titre quelconque de la perception, de la manutention ou du maniement des deniers publics ou de la gestion des biens de l'Etat ou des Communes est comptable des deniers publics. Sont comptables des deniers publics, notamment:

- 1.—Les Secrétaires et Sous-Secrétaires d'Etat des Différents Départements Ministériels;
- 2.—Le Directeur Général de l'Administration Générale des Contributions et les préposés du Service des Contributions;
- 3.—Les Greffiers des Tribunaux;
- 4.—La Banque Nationale de la République d'Haïti en la personne de ses Co-Présidents et Directeurs;
- 5.—Les Comptables des Départements Ministériels et ceux des Services relevant de ces Départements;
- 6.—Les Directeurs des Services Télégraphiques Terrestres, les Chefs de Poste et les Comptables du Réseau;
- 7.—Les Directeurs et Caissiers du Service Hydraulique;
- 8.—L'Administration Générale des Postes, les Directeurs des Postes et agents postaux;
- 9.—Les Receveurs Communaux;
- 10.—Les Agents Diplomatiques et Consulaires;
- 11.—Les Directeurs et les Receveurs de l'Enregistrement;
- 12.—Le Directeur du Moniteur et de l'Imprimerie de l'Etat;
- 13.—Le Directeur Général de l'Agriculture;
- 14.—Le Directeur Général de l'Education Nationale;
- 15.—L'Ingénieur chargé du Bureau Central de l'Administration Générale du Département des Travaux Publics ainsi que tous autres Ingénieurs chargés d'un Département ou d'un District;
- 16.—Le Directeur Général de la Santé Publique et les Administrateurs des Hôpitaux;
- 17.—Le Directeur de la Loterie de l'Etat Haïtien;
- 18.—Le Quartier-Maître de l'Armée et ses auxiliaires;
- 19.—Le Directeur de l'Ecole Centrale des Arts et Métiers (dite Maison Centrale);
- 20.—Les Directeurs de l'Enseignement Professionnel;
- 21.—Les Directeurs de la Régie du Tabac;
- 22.—Les Administrateurs de la Banque Nationale de la République d'Haïti.

Les dispositions de la Loi du 26 Août 1870, modifiées par celle du 15 Août 1871 et toutes autres lois non contraires sur la responsabilité des fonctionnaires publics seront applicables à tous comptables de deniers publics.

Article 31.—Contrôle des Recettes.—Le Contrôle du Département des Finances, en ce qui concerne le Service des Douanes et l'Administration Générale des Contributions et de l'Enregistrement s'effectuera d'une manière permanente par les Préfets et les Agents du Département des Finances accrédités auprès de ces Administrations lesquels auront accès, dans leurs offices, où les bureaux nécessaires leur seront réservés.

Les originaux de toutes les déclarations, factures, connaissements, documents, bordereaux, réclamations, pièces et procès-verbaux relatifs à une perception, restitution ou paiement, ainsi que tous les livres et registres de comptabilité des Offices du Service des Douanes et de l'Administration Générale des Contributions, leur seront accessibles à toutes réquisitions.

Un état détaillé de toutes les pièces contrôlées sera envoyé au Département des Finances, selon les instructions du Secrétaire d'Etat.

Toutes les erreurs relevées ou réclamations reçues seront signalées pour corrections au fonctionnaire chargé du service de contrôle. En cas de désaccord, les Préfets ou les Agents du Département des Finances feront au Secrétaire d'Etat un rapport détaillé et motivé.

Article 32.—Inventaire.—Les Différents Départements Ministériels soumettront au Secrétaire d'Etat des Finances, le 30 Novembre au plus tard, un inventaire estimatif et détaillé, en triple, du matériel, des fournitures

et toutes autres propriétés mobilières de l'Etat en possession et jouissance de chacun des Services Publics relevant d'eux respectivement, ainsi qu'une évaluation des propriétés immobilières qui leur seront affectées, arrêtés tous deux à la date du Trente Septembre.

Article 33.—Reddition des Comptes.—Tous les comptables de deniers publics feront aboutir du premier au vingt de chaque mois au plus tard au Département dont ils relèvent ou au Département des Finances, selon le cas, les pièces justificatives de leur gestion ou des dépenses effectuées pour compte de l'Etat dans le mois précédent, ainsi que le relevé détaillé de tous les comptes tenus pour l'Etat et tous états qui pourraient être requis par le Secrétaire d'Etat des Finances. Du 1er au 30 Novembre au plus tard, les différents Secrétaires d'Etat remettront au Secrétaire d'Etat des Finances l'Exercice clos le 30 Septembre précédent.

Ces comptes seront acheminés à la Chambre des Comptes.

Article 34.—Comptes Généraux.—Les Comptes Généraux qui doivent être soumis au Corps Législatif par le Secrétaire d'Etat des Finances en vertu de la Constitution, consisteront en cinq états appuyés de pièces justificatives qui seront préparées par le dit Secrétaire d'Etat et montreront toutes les recettes et les dépenses de fonds publics effectivement faites au cours de la période comprise entre le premier Octobre et le trente Septembre constituant l'Exercice savoir:

- 1.—Un état de Recettes Fiscales classées par sources et montrant le total recouvré sur chaque article de l'Etat de classement des voies et moyens;
- 2.—Un état des Recettes non fiscales classées par origine;
- 3.—Un état des dépenses faites sur les Recettes Fiscales, lequel devra être divisé par Départements Ministériels, comme le Budget Général, et devra montrer pour chaque Département:
 - a) les Dépenses sur les Crédits Extraordinaires;
 - b) le total des dépenses du Département;
- 4.—Un état des Dépenses sur les Recettes non fiscales classées par objets;
- 5.—Un état des biens du Gouvernement (Meubles et immeubles), convenablement classés, avec leur valeur estimative.

Article 35.—Règlement du Budget.—Le Pouvoir Législatif, après avoir constaté la régularité des Comptes, prononce, par Décret, la décharge des Secrétaires d'Etat pour la gestion vérifiée. Le projet de loi de Règlement du Budget est soumis au Pouvoir Législatif, accompagné des Comptes Généraux prévus à l'article précédent. Dans le cas où il y aurait lieu de refuser cette décharge, les sanctions légales seront appliquées contre les Secrétaires d'Etat en cause. La décharge comporte de plein droit mainlevée des inscriptions grevant les biens des Secrétaires d'Etat pour l'Epoque à laquelle se réfèrent les comptes vérifiés.

Décharge sera accordée aux autres Comptables de deniers Publics par le Secrétaire d'Etat des Finances, après vérification de leurs comptes de gestion trouvés réguliers par la Chambre des Comptes.

CHAPITRE V CREDITS BUDGETAIRES

Article 36.—Les crédits ouverts aux différents Départements Ministériels pour 1950-1951 s'établissent comme suit:

	Monnaie Nationale Gourdes
Dettes Publiques	11.587.500.00
Institutions Internationales	7.509.625.00
Outillage, Développement Economique	18.000.000.00
Relations Extérieures	5.270.665.00
Finances	6.344.965.13
Economie Nationale	435.860.00
Commerce	1.265.380.00
Intérieur	21.845.442.87
Santé Publique	8.204.880.28
Travail	569.700.00
Travaux Publics	5.425.460.00
Justice	3.051.850.00
Agriculture	3.371.870.40
Education Nationale	11.628.155.32
Cultes	729.076.00
Total.....	105.240.430.00

Article 37.—Le présent Décret abroge toutes lois ou dispositions de Lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950,
An 147ème de l'Indépendance.

FRANCK LAVAUD
Général de Brigade, Armée d'Haïti
Président de la Junte de Gouvernement

ANTOINE LEVELT
Colonel, Armée d'Haïti
Membre de la Junte de Gouvernement

PAUL E. MAGLOIRE
Colonel, Armée d'Haïti
Membre de la Junte de Gouvernement

Par la Junte de Gouvernement:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:

FRANÇOIS GEORGES

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et des Travaux Publics:
LUC E. FOUCHE

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nationale:
GEORGES CADET

Le Secrétaire d'Etat de la Justice et du Travail:
LELIO DALENCOUR

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, des Cultes et du Tourisme:
ANTOINE LEVELT

Le Secrétaire d'Etat du Commerce:
MARCEL FOMBRUN

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de l'Education Nationale:
Dr. WILLIAM THEARD

DECRET

LA JUNTE DE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Vu le Décret sur le Budget et la Comptabilité Publique;
Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances;
Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

DECRETE:

Article 1er.—La perception des Impôts pour l'Exercice 1950-1951 sera faite conformément aux Lois existantes ou qui pourront être votée ultérieurement.

Article 2.—Sont prorogés pour l'Exercice 1950-1951 la Loi du 24 Octobre 1876 sur la Régie des Impositions Directes, telle qu'elle a été établie par la Loi du 13 Août 1903, le Décret-Loi du 23 Septembre 1935 aménageant les Recettes communales ainsi que la classification et le Tarif y annexés, la Loi du 21 Décembre 1922 établissant les taxes sur les véhicules, les lois des 19 Mai et 13 Août 1928 instituant les délais et forme de procédure pour le recouvrement des Impositions Directes, la Loi du 5 Août 1931 imposant l'alcool et le tabac en ce qui n'est pas contraire à la Loi sur la Régie, le Décret-Loi du 29 Novembre 1937 qui porte à 20% la surtaxe établie sur le montant total de tout bordereau de douane à l'importation, ainsi que toutes lois fiscales et tous tarifs et dispositions de lois actuellement en vigueur comportant des taxes ou impôts en faveur de l'Etat ou des Communes.

Sont aussi prorogés, pour l'Exercice 1950-1951 les droits et taxes sur le café prévus par l'article 14 de la Loi du 4 Décembre 1946, lesquels seront pendant le sus-dit Exercice versés à la masse générale des recettes de l'Etat.

Il en sera de même de la Contribution Civique prévue par la Loi du 8 Septembre 1948.

Article 3.—Les prévisions des Recettes Douanières, des Taxes Internes et des Recettes Diverses pour l'année budgétaire 1950-1951, conformément à l'état de classement annexé au présent Décret, sont comme suit:

Recettes Douanières.....	77.411.170.00
Recettes Internes.....	22.426.760.00
Recettes Diverses.....	5.277.500.00

Article 4.—Le présent Décret abroge toutes lois ou dispositions de lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances et des autres Secrétaires d'Etat, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950
An 147ème de l'Indépendance.

FRANCK LAVAUD
Général de Brigade, Armée d'Haïti
Président de la Junte de Gouvernement
ANTOINE LEVELT
Colonel, Armée d'Haïti
Membre de la Junte de Gouvernement
PAUL E. MAGLOIRE
Colonel, Armée d'Haïti
Membre de la Junte de Gouvernement

Par la Junte de Gouvernement:

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
FRANÇOIS GEORGES

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'Economie Nationale:
GEORGES CADET

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et des Travaux Publics:
LUC E. FOUCHE

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, des Cultes et du Tourisme:
ANTOINE LEVELT

Le Secrétaire d'Etat du Commerce:
MARCEL FOMBRUN

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique et de l'Education Nationale:
Dr. WILLIAM THEARD

Le Secrétaire d'Etat de la Justice et du Travail:
LELIO DALENCOUR

VOIES ET MOYENS

Exercice 1950-1951

	Gourdes	Gourdes
RECETTES DOUANIERES:		
Droits d'importation.....	56.245.470.00	
Droits d'exportation	20.252.102.00	
Autres	913.598.00	77.411.170.00
RECETTES INTERNES		
Alcool de jus de canne.....	525.000.00	
Boissons spiritueuses	12.000.00	
Boissons vineuses	50.000.00	
Cigares	12.000.00	
Cigarettes	1.400.000.00	
Huile	180.000.00	
Saindoux	5.000.00	
Savon	10.000.00	
Tabac préparé	17.000.00	
Tissus fabriqués	400.000.00	
Sucre	360.000.00	
Affermage des biens domaniaux.....	522.260.00	
Assurance	190.000.00	
Carte d'Identité	485.000.00	
Carte Touristique	50.000.00	
Casiers Postaux	12.500.00	
Consulaires	2.000.000.00	
Divers	7.000.00	
Enregistrement & Hypothèque	1.000.000.00	
Etat Civil	100.000.00	
Façade	350.000.00	
Greffes	8.000.00	
Immatriculation véhicules	230.000.00	
Moniteur	3.000.00	
Licences	385.000.00	
Marque de Fabriques.....	15.000.00	
Naturalisation	2.000.00	
Papier timbré	75.000.00	
Passeports	35.000.00	
Pénalités & Amendes.....	35.000.00	
Permis de conduire.....	135.000.00	
Permis de séjour.....	27.000.00	
Radios	25.000.00	
Impôt sur le revenu (normal).....	8.850.000.00	
A reporter	17.512.760.00	77.411.170.00

	Gourdes	Gourdes
Report.....	17.512.760.00	77.411.170.00
Impôt sur le revenu (surprofits).....	1.500.000.00	
Impôt sur le revenu (individuel).....	700.000.00	
Timbrage de livres.....	12.000.00	
Timbres mobiles.....	1.375.000.00	
Timbre Poste.....	575.000.00	
Transmissions.....	86.000.00	
Ventes à l'encan.....	1.000.00	
Visa de Manifeste.....	70.000.00	
Tickets de passage.....	85.000.00	
Contribution Civique.....	510.000.00	22.426.760.00
RECETTES DIVERSES		
Régie du Tabac.....	2.465.000.00	
Télégraphes, Téléphones et radios-com.....	1.325.000.00	
Casino.....	150.000.00	
Usines Electriques.....	50.000.00	
1/3 profits BNRH.....	100.000.00	
Placements et autres.....	1.312.500.00	5.402.500.00
Total.....		105.240.430.00

DETTE PUBLIQUE

Exercice 1950-1951

CHAPITRE I

Article	Montant Annuel Gourdes
1 Emprunt Intérieur 5% (1957).....	6.687.500.00
2 Contrat Travaux Publics (1938) 4%.....	2.380.000.00
3 Bons de la Défense Nationale.....	2.100.000.00
4 Irrigation de l'Artibonite (Export-Import Bank)...	220.000.00
5 Frais divers des Emprunts.....	200.000.00
Total.....	11.587.500.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de ONZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS GOURDES /00 (Gdes. 11.587.500.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
FRANÇOIS GEORGES

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Exercice 1950-1951

CHAPITRE II**QUOTE-PARTS ET FRAIS DE TRANSFERT**

Article 26	Montant Annuel Gourdes
A.—Divers.....	450.000.00
B.—Mission Sanitaire.....	1.275.000.00
C.—Programme «Coopérative de Production de vivres Alimentaires».....	1.500.000.00
D.—Participation du Gouvernement au Projet d'Irrigation de l'Artibonite.....	3.750.000.00
E.—Contribution du Gouvernement Haïtien au Programme d'éradication du pian de l'Organisation Mondiale de la Santé.....	534.625.00
Total.....	7.509.625.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de SEPT MILLIONS CINQ CENT NEUF MILLE SIX CENT VINGT CINQ GOURDES (Gdes. 7.509.625.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
FRANÇOIS GEORGES

CHAPITRE III**OUTILLAGE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Article 27	Montant Annuel Gourdes
A.—Contrat International Electric.....	500.000.00
B.—Contrat Moody.....	8.250.000.00
C.—Programme Développement Economique.....	9.250.000.00
Total.....	18.000.000.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de DIX HUIT MILLIONS DE GOURDES (Gdes. 18.000.000.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat des Finances:
FRANÇOIS GEORGES

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES**CHAPITRE IV**

Art.	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
51		
A) SECRETARIAT GENERAL		
1 Secrétaire Général.....	1.125.00	
1 Secrétaire Général-Adjoint.....	925.00	
1 Assistant.....	750.00	
1 Employé chargé des Recherches et de l'Information.....	450.00	
1 Traducteur de langue anglaise.....	500.00	
1 Traducteur de langue espagnole.....	500.00	
1 Attaché.....	300.00	
1 Dactylographe.....	300.00	
1 Dactylographe.....	250.00	
1 Dactylographe.....	200.00	
B) SERVICE DU PROTOCOLE		
1 Chef du Protocole.....	1.000.00	
1 Sous-Chef du Protocole.....	800.00	
1 Attaché.....	600.00	
1 Calligraphe.....	200.00	
1 Dactylographe.....	200.00	
C) CONSEIL TECHNIQUE		
1 Conseiller.....	1.875.00	
1 Juriste.....	750.00	
1 Dactylographe.....	200.00	
D) SERVICE DES AFFAIRES DIPLOMATIQUES ET ECONOMIQUES		
1 Chef de Service.....	850.00	
1 Assistant (Affaires Economiques et Commerciales).....	700.00	
1 Assistant.....	500.00	
1 Attaché.....	300.00	
3 Dactylographes à Gdes. 200.00.....	600.00	
E) SERVICE DES CONSULATS		
1 Chef de Service.....	750.00	
1 Assistant.....	600.00	
1 Dactylographe.....	200.00	
F) SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES		
1 Chef de Service.....	750.00	
1 Assistant.....	500.00	
1 Attaché.....	300.00	
1 Dactylographe.....	275.00	
A reporter.....	17.250.00	

Art.	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
51		
G) SERVICE DE LA COMPTABILITE		
1 Chef de Service.....	750.00	
1 Assistant.....	500.00	
1 Attaché.....	300.00	
1 Dactylographe.....	250.00	
1 Employé.....	250.00	
H) SERVICE DES ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE		
1 Chef de Service.....	450.00	
1 Assistant.....	400.00	
1 Employé.....	300.00	
I) SERVICE DES COMMUNICATIONS, FOURNITURES, MATERIEL		
1 Chef de Service.....	500.00	
1 Assistant.....	300.00	
4 Huissiers à Gdes. 150.00.....	600.00	
1 Stagiaire.....	250.00	
1 Ménagère.....	125.00	
1 Ménagère.....	100.00	
1 Chauffeur.....	300.00	
2 Garçons à Gdes. 100.00.....	200.00	
	22.825.00	273.900.00
56		
AMBASSADES, LEGATIONS, CONSULATS		
AMBASSADES		
A) ETATS-UNIS D'AMERIQUE		
1 Ambassadeur.....	5.500.00	
1 Premier Secrétaire.....	3.000.00	
1 Deuxième Secrétaire.....	2.000.00	
1 Troisième Secrétaire.....	1.500.00	
1 Attaché Commercial.....	1.750.00	
1 Attaché.....	1.250.00	
3 Sténo-Dactylographes à Gdes. 1.500.00.....	4.500.00	
Frais de bureau, télégrammes et autres.....	2.250.00	
Frais de domesticité.....	2.500.00	
Frais pour un Attaché Militaire.....	2.500.00	
A reporter.....	26.750.00	273.900.00

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Art.		Monnaie Nationale Par Mois	Par An
56	Report	26.750.00	273.900.00
A)	Frais spéciaux de l'Ambassadeur	1.500.00	
	Frais spéciaux du Premier Secrétaire.....	500.00	
	Frais spéciaux du Deuxième Secrétaire.....	500.00	
	Frais spéciaux du Troisième Secrétaire.....	500.00	
	Frais spéciaux de l'Attaché Commercial.....	500.00	
	Frais de propagande Commerciale.....	1.000.00	
B)	REPUBLIQUE DOMINICAINE		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Premier Secrétaire	2.250.00	
	1 Deuxième Secrétaire	1.750.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.250.00	
	Frais de bureau, télégrammes et autres.....	750.00	
	Frais de domesticité	700.00	
	Frais de représentation de l'Ambassadeur.....	1.000.00	
	Frais spéciaux du Premier Secrétaire.....	250.00	
	Frais spéciaux du Deuxième Secrétaire.....	200.00	
C)	CHILI		
	1 Chef de Mission	3.500.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.250.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes & autres...	2.000.00	
D)	MEXIQUE		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Conseiller	2.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	3.000.00	
E)	REPUBLIQUE ARGENTINE		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	5.000.00	
	Frais du Secrétaire	500.00	
F)	VENEZUELA		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	6.000.00	
	Frais du Secrétaire	500.00	
G)	SAINT-SIEGE		5.00
	1 Ambassadeur		
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.000.00	
H)	REPUBLIQUE FRANÇAISE		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Premier Secrétaire	3.000.00	
	1 Deuxième Secrétaire	2.000.00	
	2 Sténo-Dactylographes à Gdes. 1.250.00.....	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
	Frais de domesticité.....	1.500.00	
	Frais de représentation de l'Ambassadeur.....	1.500.00	
	Frais spéciaux du Premier Secrétaire.....	500.00	
	Frais spéciaux du Deuxième Secrétaire.....	500.00	
I)	DELEGATION PERMANENTE D'HAITI PRES L'O.N.U.		
	1 Représentant	5.500.00	
	1 Membre	5.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.000.00	
	Frais spéciaux du Représentant.....	1.500.00	
J)	DELEGATION D'HAITI PRES L'ORGANI- SATION DES ETATS AMERICAINS		
	1 Ambassadeur	5.500.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Frais spéciaux de l'Ambassadeur.....	1.500.00	
	Frais de bureau, télégrammes et autres.....	1.000.00	
		145.150.00	1.741.800.00
	LEGATIONS		
K)	BELGIQUE		
	1 Chef de Mission.....	3.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.000.00	
L)	PEROU — BOLIVIE		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
M)	CUBA		
	1 Chef de Mission	5.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	1 Employé	625.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	5.000.00	
N)	GRANDE-BRETAGNE		
	1 Chef de Mission	5.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	3.000.00	
O)	REPUBLIQUE D'ITALIE		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	1 Sténo-dactylographe	1.250.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
	A reporter	50.875.00	2.015.705.00

Art.		Par Mois Monnaie Nationale	Par An
56	Report	50.875.00	2.015.705.00
P)	PANAMA — COSTA-RICA — NICARAGUA		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
Q)	EQUATEUR — COLOMBIE		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
R)	GUATEMALA — HONDURAS — EL SALVADOR		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
S)	ESPAGNE		
	1 Chef de Mission.....	4.000.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.000.00	
T)	BRESIL — URUGUAY — PARAGUAY		
	1 Chef de Mission	5.500.00	
	1 Secrétaire	2.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
U)	Inspecteur Général des postes Diplomatiques et Consulaires en Europe	3.500.00	
	Frais spéciaux de l'Inspecteur Général des Postes Diplomatiques et Consulaires en Europe.....	1.000.00	
		101.375.00	1.216.500.00
	CONSULATS		
V)	NEW-YORK		
	1 Consul Général.....	5.000.00	
	1 Vice-Consul	3.750.00	
	1 Vice-Consul	2.500.00	
	1 Vice-Consul chargé de la propagande touristique...	2.500.00	
	3 Sténo-Dactylographes à Gdes. 1.500.00.....	4.500.00	
	Frais pour le Consul Général.....	1.500.00	
	Frais pour le Vice-Consul chargé de la propagande touristique	500.00	
	Frais de bureau, télégrammes et autres.....	4.250.00	
X)	MIAMI		
	1 Consul Général.....	5.000.00	
	Frais pour un Vice-Consul.....	2.000.00	
	1 Sténo-Dactylographe	1.500.00	
	Location, frais de bureau, télégrammes et autres...	2.500.00	
Y)	AUTRES CONSULATS		
	1 Consul de 1ère classe au Havre.....	2.500.00	
	1 Consul de 1ère classe à Ottawa.....	2.500.00	
	1 Consul de 1ère classe à Anvers.....	2.500.00	
	1 Consul de 1ère classe à Gênes.....	2.500.00	
	1 Consul de 2ème classe à Santiago de Cuba.....	2.000.00	
	1 Consul de 2ème classe à Camaguey et à Santa Clara	2.000.00	
	1 Consul de 2ème classe à Nassau.....	1.750.00	
	1 Consul de 3ème classe à San Pedro de Macoris...	1.250.00	
	1 Consul de 3ème classe à Barahona	1.250.00	
	1 Consul de 3ème classe à Villa Elias Pina.....	1.250.00	
	1 Consul de 3ème classe à Dajabon	1.250.00	
Z)	FRAIS POUR LES CONSULATS		
	Frais pour le Consulat d'Haïti au Havre.....	1.000.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Anvers	1.000.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Ottawa	500.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Gênes	500.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Nouvelle-Orléans	500.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Santiago de Cuba	375.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Camaguey et à Santa Clara	375.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Paris	350.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Ciudad Trujillo	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Genève	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Nassau	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Dajabon	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Barahona	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à San Pedro de Macoris	250.00	
	Frais pour le Consulat d'Haïti à Villa Elias Pina	250.00	
		62.600.00	751.200.00
61	Frais d'information, de mission, de voyage, de rapa- triement, de déplacement des Agents à l'étranger et de délégations aux Congrès et Conférences.....	10.416.66 2/3	125.000.00
62	Achat et entretien des mobiliers de la Secrétairerie d'Etat des Relations Extérieures, des Ambassades, Légations et Consuls.....	4.583.33 1/3	55.000.00
63	Frais d'entretien des voitures du Département et des missions à l'étranger.....	1.250.00	15.000.00
64	Matériel et fournitures de bureau.....	1.000.00	12.000.00
65	Frais de télégrammes extérieurs.....	2.500.00	30.000.00
66	Frais de poste et autres.....	2.000.00	24.000.00
67	Abonnements aux journaux étrangers.....	100.00	1.200.00
68	Frais de réception.....	1.550.00	18.600.00
69	Publication de documents officiels.....	416.66 2/3	5.000.00
70	Frais de représentation du Secrétaire d'Etat.....	750.00	9.000.00
	A reporter		4.278.205.00

DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Report			4.278.205.00
71	Frais de représentation du Secrétaire Général.....	400.00	4.800.00
72	Frais de représentation du Chef du Protocole.....	350.00	4.200.00
73	Frais de représentation du Sous-Chef du Protocole	200.00	2.400.00
74	Frais d'assurance de l'Ambassade d'Haïti à Washington et autres frais.....	833.33 1/3	10.000.00
75	Frais de représentation de l'Attaché du Protocole	100.00	1.200.00
76	Télégrammes et Téléphones intérieurs.....	125.00	1.500.00
77	Frais de location du Consulat Général d'Haïti à New-York.....	2.333.33 1/3	28.000.00
78	Frais de location de l'Ambassade d'Haïti à Ciudad Trujillo	2.000.00	24.000.00
79	Achat d'ouvrages et reliure des documents du Département et autres frais.....	500.00	6.000.00
80	Publicité, relations culturelles et achats d'insignes et autres frais.....	8.908.33 1/3	106.900.00
81	Appointements du Secrétaire-Archiviste de la Commission Nationale de l'Aviation Civile.....	350.00	4.200.00
82	Frais de fonctionnement du Bureau de la Commission Nationale de l'Aviation Civile.....	416.66 2/3	5.000.00
OFFICE NATIONAL DU TOURISME			
91	BUREAU CENTRAL DE PORT-AU-PRINCE		
A.—DIRECTION GENERALE			
1	Directeur Général.....	1.500.00	
1	Assistant-Directeur	950.00	
1	Comptable-Payeur	600.00	
1	Secrétaire (Sténo-Dactylographe)	300.00	
1	Chauffeur	300.00	
1	Chauffeur	250.00	
1	Garçon	150.00	
B.—SERVICE DE LA CORRESPONDANCE GENERALE			
1	Chef de Service.....	500.00	
1	Secrétaire (Dactylographe-Réceptioniste)	300.00	
1	Secrétaire (Dactylographe)	250.00	
C.—SERVICE D'INFORMATION, DE STATISTIQUE ET D'ACCUEIL			
1	Chef de Service.....	500.00	
1	Commissaire, chargé des Statistiques.....	450.00	
1	Commissaire	350.00	
D.—SERVICE DES FOURNITURES, D'EXPEDITION DE LA CORRESPONDANCE ET DES ARCHIVES			
1	Chef de Service.....	500.00	
1	Employé chargé de l'emballage et de l'expédition	200.00	
		7.100.00	85.200.00
92	BUREAUX DE PROVINCE		
A.—BUREAU DU CAP-HAITIEN			
1	Directeur	500.00	
1	Secrétaire	300.00	
1	Garçon de Bureau.....	125.00	
	Frais de fonctionnement et de déplacement.....	300.00	
B.—BUREAU DE JACMEL			
1	Agent	200.00	
	Frais d'entretien de Raymond-les-Bains et de fonctionnement	100.00	
		1.525.00	18.300.00
93	BUREAU A NEW-YORK		
1	Directeur	3.500.00	
1	Assistant-Directeur	2.500.00	
2	Secrétaires-Dactylographes à 1.500.00.....	3.000.00	
	Frais de Location du Bureau.....	1.500.00	
	Frais de Fonctionnement	750.00	
	Frais de Déplacement du Directeur d'une ville à une autre.....	1.450.00	
		12.700.00	152.400.00
	Frais d'installation et d'équipement.....	333.33 1/3	4.000.00
94	FRAIS DE PROPAGANDE ET DE PUBLICITE		
a)	Propagande extérieure	25.000.00	300.000.00
b)	Propagande intérieure	600.00	7.200.00
	Frais d'installation, d'équipement et de fonctionnement d'un Service de Photographie et Achat de matériel et de matériaux de Propagande	1.666.66 2/3	20.000.00
A	Reporter.....		5.063.505.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Report			5.063.505.00
94	(Suite)		
	Achat et Impression de fournitures de Bureau	250.00	3.000.00
	Frais d'aménagement et d'entretien de l'Office	253.33 1/3	3.040.00
	Frais de Circulation et d'entretien des Véhicules:		
	a) Carburant et huile lubrifiante....	400.00	
	b) Entretien, accessoires, pneus, chambres à air, réparations, etc.	150.00	
		550.00	6.600.00
	Frais de télégrammes extérieurs et intérieurs:		
	a) Câblogrammes	250.00	
	b) Communications téléphoniques et Abonnement au téléphone.....	125.00	
		375.00	4.500.00
	Frais de Poste et Frais Divers:		
	a) Affranchissement de lettres, paquets, dépliants, etc.	300.00	
	b) Frais de traduction des bulletins, dépliants, livrets, lois, contrats, commentaires et autres pièces spéciales	250.00	
	c) Frais divers et imprévus.....	200.00	
		750.00	9.000.00
	Abonnement aux Revues et Journaux:		
	a) Revues et Journaux Haïtiens.....	70.00	
	b) Revues et Journaux Etrangers.....	200.00	
		270.00	3.240.00
	Frais spéciaux du Directeur Général.....	250.00	3.000.00
	Achat de livres pour la bibliothèque et Reliure des livres et documents de l'Office.....	95.00	1.140.00
95	CLUB HOTEL DE BELLADERE		
1	Directrice	700.00	
1	Aide	200.00	
1	Maitre d'hôtel	100.00	
1	Barman	100.00	
1	Femme de Chambre	60.00	
1	Cuisinière	60.00	
1	Chauffeur	250.00	
	Frais de fonctionnement, de déplacement et entretien d'une camionnette.....	1.000.00	
		2.470.00	29.640.00
96	THEATRE DE VERDURE «MASSILLON COICOU»		
Personnel Administratif:			
1	Directeur-Administrateur	625.00	
1	Gérant	300.00	
1	Electricien-Opérateur	300.00	
1	Aide Electricien	200.00	
2	Contrôleurs à G. 250.00 chacun	500.00	
2	Peintres pour Pancartes Publicitaires à Gdes. 200.00 chacun	400.00	
3	Placiers à G. 100.00 chacun	300.00	
1	Gardien	150.00	
3	Journaliers à G. 105.00 chacun	315.00	
		3.090.00	37.080.00
Troupe Folklorique Nationale:			
	Frais de Fonctionnement	5.010.00	60.120.00
	Allocation pour l'Orchestre du Théâtre	2.000.00	24.000.00
	Frais Généraux d'Entretien et de Fonctionnement	1.900.00	22.800.00
			5.270.665.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ GOURDES (Gdes.: 5.270.665.00)

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures:

ANTOINE LEVELT

DEPARTEMENT DES FINANCES

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
CHAPITRE V			
Art.			
101	PERSONNEL DE LA SECRET. D'ETAT		
	DIRECTION GENERALE		
1	Chef de Division.....	1.000.00	
1	Chef de Bureau.....	900.00	
1	Comptable-Inspecteur.....	850.00	
1	Employé supérieur.....	450.00	
1	Employé Rédacteur.....	425.00	
1	Employé.....	400.00	
1	Dactylographe.....	400.00	
1	Employé.....	300.00	
1	Employé Sténo-Dactylo.....	300.00	
1	Employé.....	275.00	
1	Dactylographe.....	275.00	
1	Dactylographe.....	250.00	
1	Chauffeur.....	250.00	
2	Huissiers à G. 150.00.....	300.00	
	Frais de représentation du Chef de Division.....	250.00	
	SERVICE DES ORDONNANCEMENTS		
	ET MANDATEMENTS		
1	Chef de Service.....	900.00	
2	Sous-Chef de Service à 700.00.....	1.400.00	
1	Contrôleur.....	600.00	
1	Comptable en Chef.....	450.00	
1	Comptable.....	400.00	
2	Employés à G. 400.00.....	800.00	
1	Comptable.....	325.00	
1	Dactylographe.....	225.00	
1	Messenger.....	150.00	
	SERVICE DE LA COMPTABILITE GENERALE		
1	Chef de Service.....	900.00	
1	Comptable en Chef.....	600.00	
1	Comptable.....	550.00	
1	Comptable.....	450.00	
1	Comptable.....	425.00	
2	Employés à G. 300.00.....	600.00	
1	Dactylographe.....	225.00	
	SERVICE DE LA COMPTAB. SPECIALE		
	ET DU BUDGET		
1	Chef de Service.....	900.00	
1	Assistant.....	400.00	
	SERVICE DU DOMAINE PRIVE		
1	Chef de Service.....	900.00	
1	Sous-Chef de Service.....	700.00	
1	Employé.....	350.00	
	SERVICE DES PENSIONS		
1	Chef de Service.....	900.00	
1	Sous-Chef de Service.....	700.00	
1	Dactylographe.....	300.00	
	SERVICE DES ARCHIVES		
1	Archiviste.....	550.00	
1	Archiviste-Adjoint.....	300.00	
1	Employé.....	250.00	
1	Messenger.....	150.00	
1	Huissier.....	150.00	
	SERVICE D'INSPECTION		
1	Chef de Service.....	900.00	
1	Comptable.....	625.00	
1	Comptable.....	500.00	
1	Dactylographe.....	250.00	
	A reporter	24.450.00	

Art.	Report	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
101	SERVICE DE L'INVENTAIRE ET DU CONTROLE DES BIENS DU GOUVERNEMENT	24.450.00	
	1 Chef de Service	850.00	
	1 Comptable, Sous-Chef de Service	650.00	
	1 Comptable Adjoint	500.00	
	3 Employés à G. 400.00	1.200.00	
	1 Archiviste	350.00	
	2 Dactylographes à G. 250.00	500.00	
	1 Messager	150.00	
	CONTROLE DU CASINO NATIONAL		
	Appointements du Personnel	3.375.00	
		32.025.00	384.300.00
102	ARCHIVES NATIONALES		
	1 Directeur	1.000.00	
	1 Archiviste Principal	450.00	
	2 Archivistes à G. 250.00	500.00	
	1 Archiviste adjoint	200.00	
	1 Employé relieur	200.00	
	1 Employé	150.00	
	1 Garçon de Bureau	125.00	
	1 Homme de peine	125.00	
	Service de classement et de reliure	4.000.00	
		6.750.00	81.000.00
103	Matériel, fournitures, frais divers pour les Archi- ves Nationales	400.00	4.800.00
104	CHAMBRE DES COMPTES		
	Appointements des Membres et du Personnel	12.125.00	
	Frais de représentation des Membres	3.500.00	
		15.625.00	187.500.00
105	Frais divers	1.175.00	14.100.00
121	Pensions Civiles		850.000.00
122	Pensions Militaires		1.150.00
123	Pensions de Retraite		22.050.00
124	Rentes Viagères		4.080.00
125	Téléphones et Télégrammes		1.800.00
126	Matériel, Fournitures, Frais divers		82.585.13
127	Frais d'Inspection et divers	1.000.00	12.000.00
128	Frais de Prime et de Transfert		3.600.00
131	Restitutions et Réclamations		101.000.00
31	Département Fiscal B.N.R.H.		2.845.000.00
41	Administration Générale des Contributions		1.000.000.00
42	Commission de Trésorerie		500.000.00
43	Office National du Café		250.000.00
			6.344.965.13

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE CINQ GOURDES 13 CTS (Gdes. 6.344.965.13).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat des Finances: FRANCOIS GEORGES

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.			
140	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'E-TAT		
1	Secrétaire Général	1.000.00	
1	Assistant	700.00	
1	Comptable	750.00	
1	Sténo Dactylographe	300.00	
1	Archiviste	250.00	
1	Dactylographe	250.00	
1	Chauffeur	250.00	
1	Huissier	150.00	
	SERVICE DU CONTROLE DE LA PETITE INDUSTRIE		
1	Chef de Service	850.00	
8	Inspecteurs à Gdes. 400.....	3.200.00	
3	Aide-Inspecteurs à G. 300.....	900.00	
1	Inspecteur en Chef (Contrôle des Industries Nouvelles)	500.00	
3	Inspecteurs à Gdes. 400	1.200.00	
1	Messenger	150.00	
A reporter		10.450.00	

Art.		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
140	Report	10.450.00	
	OUVROIR NATIONAL		
1	Directrice	625.00	
1	Employée de 1ère. classe	400.00	
1	Employée de 2ème classe.....	300.00	
1	Messager	105.00	
		11.880.00	142.560.00
141	Matériel, Fournitures, Frais d'Inspection, Divers	3.400.00	40.800.00
142	Fonds de gestion de l'Ouvroir National.....		25.000.00
143	Assistance Technique U.N.		227.500.00
			G. 435.860.00
	Total.....		

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE GDES. (G. 435.860.00)

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat de l'Economie Nationale:
GEORGES CADET

DEPARTEMENT DU COMMERCE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
CHATITRE VII			
Art.			
151	SECRETARIAT GENERAL		
	1 Secrétaire Général.....	900.00	
	1 Archiviste Bibliothécaire.....	350.00	
	1 Archiviste-Adjoint.....	250.00	
	1 Sténo-Dactylographe.....	300.00	
	1 Dactylographe.....	250.00	
	1 Huissier.....	150.00	
	1 Messager.....	150.00	
	1 Chauffeur.....	250.00	
	SERV. COMPTABILITE SPECIALE ET BUDGET		
	1 Chef de Service.....	850.00	
	1 Dactylographe Assistant-Comptable.....	350.00	
	1 Messager.....	150.00	
	DIVISION DU CONTROLE DES PRIX, DE LA STATISTIQUE DU COMMERCE INTERIEUR ET EXTERIEUR		
	1 Chef de la Division.....	850.00	
	1 Sous-Chef.....	800.00	
	1 Contrôleur des Prix.....	600.00	
	1 Dactylographe Aide-Contrôleur.....	300.00	
	Frais de Contrôle des Prix et Autres.....	3.000.00	
	SECTION DU COMMERCE INT. ET EXTERIEUR		
	1 Chef de Section.....	750.00	
	1 Sous-Chef.....	600.00	
	1 Employé.....	500.00	
	1 Employé Chargé du Contrôle des Transports.....	350.00	
	1 Dactylographe.....	250.00	
	SECTION CONTENTIEUSE, MARQUES DE FABRIQUE, BREVETS D'INVENTION, LICENCES, CONTROLE DES SOCIETES DE COMMERCE		
	1 Avocat-Conseil, Chef de Service.....	700.00	
	1 Sous-Chef.....	550.00	
	1 Secrétaire-Dactylographe.....	300.00	
	2 Dactylographes à G. 250.00.....	500.00	
		14.000.00	168.000.00
160	TELEPHONES ET TELEGRAMMES.....	400.00	4.800.00
161	MATERIEL, FOURNIT., FRAIS DIVERS.....	2.750.00	33.000.00
163	SUBVENTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE.....	250.00	3.000.00
181	OFFICES POSTAUX		
	ADMINISTRATION GEN. DE PORT-AU-PRINCE		
	1 Administrateur Général.....	1.500.00	
	1 Conseiller Technique.....	1.000.00	
	1 Receveur Principal.....	700.00	
	1 Chef de Bureau.....	650.00	
	1 Sous-Chef de Bureau.....	525.00	
	1 Dactylographe.....	275.00	
	1 Dactylographe.....	250.00	
	1 Archiviste.....	250.00	
	1 Messager.....	150.00	
	1 Ménagère.....	105.00	
	2 Chauffeurs à G. 250.00.....	500.00	
	BUREAU ANNEXE (GRAND'RUE)		
	1 Employé.....	300.00	
	1 Employé.....	250.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	SERVICE DE LA COMPTABILITE		
	1 Comptable Statisticien.....	600.00	
	1 Comptable.....	500.00	
	SERVICE DE LA RECOMMANDATION		
	1 Chef de Service.....	450.00	
	2 Employés à G. 300.00.....	600.00	
	2 Employés à G. 250.00.....	500.00	
	2 Employés à G. 200.00.....	400.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	SERVICE INTERIEUR		
	1 Sous-Chef de Service.....	375.00	
	1 Employé.....	325.00	
	1 Employé.....	275.00	
	1 Employé.....	225.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	SERVICE EXTERIEUR (MARITIME)		
	1 Sous-Chef de Service.....	375.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	SERVICE EXTERIEUR (AERIEN)		
	1 Chef de Service.....	450.00	
	1 Employé.....	250.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	A reporter.....	13.185.00	208.800.00

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	13.185.00	208.800.00
181	SERVICE DES COLIS POSTAUX		
	1 Sous-Chef de Service.....	375.00	
	1 Employé.....	275.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	SERVICE DE RECEPTION ET DE DISTRIBUTION		
	1 Sous-Chef de Service.....	375.00	
	1 Employé.....	300.00	
	3 Employés à G. 250.00.....	750.00	
	2 Employés à G. 225.00.....	450.00	
	2 Employés à G. 200.00.....	400.00	
	15 Facteurs à G. 175.00.....	2.625.00	
	1 Hoqueton.....	125.00	
	VENTE DE TIMBRES		
	3 Employés à G. 200.00.....	600.00	
	SERVICE D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE		
	1 Surveillant de nuit.....	150.00	
	3 Hoquetons à G. 125.00.....	375.00	
		20.110.00	241.320.00
182	OFFICES POSTAUX DE PROVINCE		
	CAP-HAITIEN		
	1 Directeur.....	400.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Secrétaire-Dactylo.....	175.00	
	2 Employés à G. 150.00.....	300.00	
	2 Facteurs à G. 125.00.....	250.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	CAYES		
	1 Directeur.....	350.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Employé.....	175.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	JACMEL		
	1 Directeur.....	350.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	GONAIVES		
	1 Directeur.....	350.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	JEREMIE		
	1 Directeur.....	350.00	
	1 Employé.....	200.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	PORT-DE-PAIX		
	1 Directeur.....	325.00	
	1 Employé.....	175.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	SAINT-MARC		
	1 Directeur.....	325.00	
	1 Employé.....	175.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	PETIT-GOAVE		
	1 Directeur.....	325.00	
	1 Employé.....	175.00	
	1 Facteur.....	125.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	AQUIN		
	1 Directeur.....	150.00	
	1 Facteur.....	100.00	
	MIRAGOANE		
	1 Directeur.....	150.00	
	1 Hoqueton.....	100.00	
	BELLADERE		
	1 Directeur.....	150.00	
	1 Hoqueton.....	100.00	
	PETION-VILLE		
	1 Directeur.....	150.00	
	2 Facteurs à G. 100.00.....	200.00	
		8.015.00	96.180.00
	A reporter.....		546.300.00

DEPARTEMENT DU COMMERCE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
182	AGENCES POSTALES		546.300.00
183	LOCATION DES BUREAUX POSTAUX		119.080.00
191	SALAIRE DES COURRIERS, LOUAGE D'ANIMAUX	500.00	6.000.00
192	TRANSIT MARITIME ET AERIEN	8.000.00	96.000.00
193	MATERIEL, FOURNIT., FRAIS DIVERS	14.250.00	171.000.00
195	HABILLEMENT DES FACTEURS, CHAUFFEURS ET HOQUETONS	5.500.00	66.000.00
196	AMENAGEMENT, AMELIORATION, ENTRETIEN ET FRAIS D'INSPECTION DES BUR. DE POSTE		5.000.00
197	OFFICE DE CONTROLE ET DE DEVELOPEMENT DES DENREES D'EXPORTATION	1.000.00	12.000.00
A) BUREAU CENTRAL			
	1 Directeur Général	1.250.00	
	1 Secrétaire Général	700.00	
	1 Statisticien	500.00	
	1 Comptable	500.00	
	1 Dactylographe	250.00	
	1 Chauffeur	250.00	
	1 Garçon	150.00	
		3.600.00	43.200.00
A reporter			1.064.580.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
197	B) BUREAUX REGIONAUX		1.064.580.00
	Contrôleurs de Districts	3.250.00	
	Aides Contrôleurs	11.050.00	
	Garçons de Bureaux	755.00	
		15.055.00	180.660.00
	C) FRAIS DE DEPLACEMENT ET AUTRES		20.140.00
	Total		1.265.380.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la Somme de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGTS GOURDES Gdes. 1.265.380.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat du Commerce:
MARCEL FOMBRUN

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.	CHAPITRE VIII	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
201	Indemnités du Président de la République	10.000.00	
	Frais de Représentation	5.000.00	
		15.000.00	180.000.00
202	CABINET PARTICULIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE		
	1 Chef de Cabinet	1.500.00	
	1 Chef de Bureau	750.00	
	1 Chef de Service	600.00	
	1 Interprète-Traducteur	500.00	
	1 Archiviste	400.00	
	1 Archiviste-Adjoint	250.00	
	2 Dactylographes à 300.00	600.00	
	2 Dactylographes à G. 250.00	500.00	
	2 Huissiers à G. 150.00	300.00	
	Frais de représentation du Chef de Cabinet	450.00	
	Frais pour le Secrétariat Privé du Président de la République	3.000.00	
	Frais de Représentation de la Maison Militaire du Président de la République	2.000.00	
		10.850.00	130.200.00
202a	Fournitures de Bureau, frais d'Impression et divers pour le Secrétariat Privé du Président de la République	150.00	1.800.00
203	Fournitures de Bureau, Matériel & Impression pour le Cabinet Particulier	500.00	6.000.00
204	Frais, achat de livres et journaux pour le Secrétariat du Conseil des Secrétaires d'Etat	150.00	1.800.00
206	Traitement du Personnel du Palais National	540.00	6.480.00
207	Service de domesticité et des automobiles du Palais National	2.260.00	27.120.00
209	Police Secrète	61.666.66 2/3	740.000.00
INDEMNITES DES SECRETAIRES D'ETAT			
211	8 Secrétaires d'Etat à G. 2.500.000	20.000.00	
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 1.500.00	6.000.00	
		26.000.00	312.000.00
212	SECRETAIRES PARTICULIERS DES SECRETAIRES D'ETAT		
	8 Secrétaires Particuliers à G. 240.00	1.920.00	23.040.00
213	SECRETARIAT DU CONSEIL DES SECRETAIRES D'ETAT		
	1 Secrétaire du Conseil	1.500.00	
	1 Secrétaire-Adjoint	900.00	
	1 Dactylographe	250.00	
	1 Huissier	125.00	
		2.775.00	33.300.00
215	FRAIS DE CIRCULATION DES SECRETAIRES D'ETAT		
	8 Secrétaires d'Etat à G. 500	4.000.00	
	4 Sous-Secrétaires d'Etat à G. 500	2.000.00	
		6.000.00	72.000.00
A reporter			1.533.740.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
			1.533.740.00
224	CONSEIL CONSULTATIF		
	1) Indemnités des Membres		
25	Membres à G. 1.500.00 par mois	37.500.00	
	2) Frais de représentation du Président	500.00	
	des deux Secrétaires (2 à G. 250.) par mois	500.00	
	3) Appointements du Personnel du Bureau	4.980.00	
		43.480.00	86.960.00
	Pour 2 mois (Oct. et Nov. 50)		
225	CORPS LEGISLATIF		
	Indemnités des Sénateurs et des Députés:		
21	Sénateurs et 37 Députés à G. 1.250.00 par mois	72.500.00	
	Frais de circulation des Présidents, des Secrétaires de Bureau et Secrétaires Généraux du Sénat et de la Chambre des Députés	2.200.00	
		74.700.00	747.000.00
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)		
226	Frais de représentation des Membres du Corps Législatif:		
21	Sénateurs à G. 500.00	10.500.00	
37	Députés à G. 500.00	18.500.00	
		29.000.00	290.000.00
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)		
227	SECRETARIAT DES ARCHIVES DU SENAT		
	1 Secrétaire Général	1.000.00	
	1 Chef de Bureau	750.00	
	1 Employé spécial	525.00	
	4 Secrétaires rédacteurs à G. 500.00	2.000.00	
	1 Archiviste-bibliothécaire	450.00	
	4 Dactylographes à G. 300.00	1.200.00	
	1 Employé expéditionnaire	300.00	
	1 Employé	300.00	
	1 Employé	250.00	
	4 Huissiers à G. 165.00	660.00	
	1 Concierge	165.00	
	1 Ménagère	150.00	
	SECRETARIAT GENERAL DE LA CHAMBRE DES DEPUTES		
	1 Secrétaire Général	1.000.00	
	1 Chef de Bureau	750.00	
	1 Employé Spécial	525.00	
	4 Secrétaires rédacteurs à G. 500.00	2.000.00	
	1 Archiviste	350.00	
	1 Bibliothécaire	350.00	
	2 Dactylographes à G. 350.00	700.00	
	1 Sténo-Dactylo	325.00	
	1 Employé	300.00	
	2 Employés à G. 225.00	450.00	
	1 Employé	275.00	
	2 Employés à G. 200.00	400.00	
A reporter		15.175.00	2.657.700.00

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
227	7 Huissiers à G. 165.00.....	1.155.00	
	1 Concierge	165.00	
	1 Ménagère	150.00	
		16.645.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		166.450.00
228	Entretien du Mobilier, Fournitures de Bureau & Frais divers pour le Sénat.....	286.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		2.860.00
229	Entretien du mobilier, fournitures de bureau & Frais divers pour la Chambre des Députés.....	286.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		2.860.00
230	Frais d'entretien de la voiture du Président du Sénat	425.00	
	1 Chauffeur	250.00	
		675.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		6.750.00
231	Frais d'entretien de la voiture du Président de la Chambre des Députés.....	425.00	
	1 Chauffeur	250.00	
		675.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		6.750.00
232	Frais d'enquêtes Parlementaires et autres pour le Sénat	500.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		5.000.00
233	Frais d'enquêtes Parlementaires et autres pour la Chambre des Députés.....	500.00	
	Total pour 10 mois (Déc. 1950 à Sept. 1951)...		5.000.00
234	Allocation pour uniformes des 4 Huissiers du Sénat & des 7 Huissiers de la Chambre des Députés à G. 80 par Huissier.....		880.00
251	PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT		
	SECRETARIAT		
	1 Chef de Division.....	1.250.00	
	1 Chef de Bureau chargé du Domaine Public....	925.00	
	1 Employé Principal	550.00	
	1 Employé	350.00	
	1 Employé chargé de statistique & Recherches...	350.00	
	3 Dactylographes à G. 250.00.....	750.00	
	1 Chauffeur	250.00	
	1 Huissier	150.00	
	SERVICE DES AFFAIRES COMMUNALES		
	1 Chef de Service.....	850.00	
	1 Employé	250.00	
	1 Comptable	400.00	
	1 Aide-Comptable	250.00	
	1 Archiviste	350.00	
	4 Dactylographes à G. 250.00.....	1.000.00	
	1 Chauffeur	250.00	
	1 Huissier	150.00	
	SERVICE DE LA COMPTABILITE		
	1 Comptable en Chef.....	900.00	
	1 Comptable-Adjoint	550.00	
	1 Employé	500.00	
	1 Employé	350.00	
	1 Dactylographe Secrétaire	250.00	
	SERVICE DES ARCHIVES & DES INVENTAIRES		
	1 Archiviste-Bibliothécaire	425.00	
	1 Archiviste-Adjoint	325.00	
	1 Concierge	150.00	
	2 Huissiers à Gdes. 150.00.....	300.00	
	2 Ménagères à Gdes. 105.00.....	210.00	
		12.035.00	144.420.00
252	PREFECTURES PORT-AU-PRINCE		
	1 Préfet	1.000.00	
	1 Secrétaire	300.00	
	2 Dactylographes à Gdes. 200.00.....	400.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	650.00	
	CAP-HAITIEN		
	1 Préfet	900.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	400.00	
	JACMEL		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	400.00	
	A reporter	5.815.00	2.998.670.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
252	JEREMIE	5.815.00	2.998.670.00
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	400.00	
	GONAIVES		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	400.00	
	PORT-DE-PAIX		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	CAYES		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	FORT-LIBERTE		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	SAINT-MARC		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	400.00	
	LEOGANE		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	HINCHE		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	DESSALINES		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	SALTROU		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	ANSE-A-VEAU		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	AQUIN		
	1 Préfet	600.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	125.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	LASCAHOBAS		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
	LIMBE		
	1 Préfet	750.00	
	1 Secrétaire	200.00	
	1 Dactylographe	150.00	
	1 Huissier	105.00	
	Frais de circulation du Préfet.....	375.00	
		26.935.00	323.220.00
	A reporter		3.321.890.00

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		3.321.890.00
253	Locations, fournitures de bureau, matériel pour les Préfectures, impression et divers.....	3.000.00	36.000.00
254	Frais de Police et de Sûreté du Département...	25.000.00	300.000.00
255	Horloger des Bureaux Publics.....	200.00	2.400.00
256	Renouvellement matériel roulant, achat de pièces & accessoires, essence, entretien et autres....	4.000.00	48.000.00
257	Frais de Police et de sûreté du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.....	1.500.00	18.000.00
262	Impression du Moniteur.....	3.250.00	39.000.00
263	Impression de l'Exposé Général de la Situation	750.00	9.000.00
264	Impression des Actes du Corps Législatif et reliure.....	1.000.00	12.000.00
DEPENSES DIVERSES			
271	Achats d'ouvrages, publications, fournitures de bureau, frais d'impression et divers.....	525.00	6.300.00
272	Dépenses du Département.....	500.00	6.000.00
274	Frais de Poste et de Câblogramme.....	400.00	4.800.00
275	Abonnements Téléphoniques.....	600.00	7.200.00
276	Télégrammes et Entretien.....	2.083.33 1/3	25.000.00
282	SERVICE D'INFORMATION DE PRESSE ET DE PROPAGANDE		
	A) PERSONNEL		
1	Directeur	1.000.00	
1	Sous-Directeur	800.00	
1	Employé chargé de la Section des Informations à la Presse Locale.....	400.00	
1	Employé chargé de la Section des Publicités et des informations étrangères	400.00	
1	Interprète-Traducteur	600.00	
1	Employé Spécial	450.00	
1	Photographe	500.00	
1	Dactylographe-Archiviste	250.00	
2	Dactylographes à G. 250.00.....	500.00	
1	Dactylographe Miméographe	300.00	
1	Chef de la Section de Propagande.....	500.00	
2	Speakers chargés de la Propagande Radiophonique et de la propagande ambulante à G. 300.00	600.00	
1	Chauffeur-Opérateur de Cinéma.....	350.00	
1	Chauffeur Opérateur-Adjoint	250.00	
2	Huissiers à G. 125.00.....	250.00	
1	Ménagère	105.00	
	B) Frais de Tournée de Propagande, d'organisation des Expositions, d'achat d'ouvrages, d'impression de brochures, de livrets de propagande et de dépliants, d'entretien, de fournitures et divers	4.555.00	
		11.810.00	141.720.00
	A reporter.....		3.977.310.00

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		3.977.310.00
283	SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'EMIGRATION		
	A) PERSONNEL		
1	Chef de Service	850.00	
1	Sous-Chef de Service	600.00	
1	Employé spécial	450.00	
1	Interprète-Traducteur	450.00	
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
9	Inspecteurs à G. 350.00.....	3.150.00	
2	Employés à G. 300.00.....	600.00	
1	Dactylographe	300.00	
3	Dactylographes à G. 250.00.....	750.00	
1	Chauffeur	250.00	
1	Huissier	125.00	
1	Ménagère	105.00	
	Frais spéciaux du Chef de Service.....	150.00	
	B) Fournitures de bureau, matériel, frais d'impression et divers	400.00	
		8.680.00	104.160.00
284	C) Uniformes des Inspecteurs d'Immigration... SERVICE D'INSPECTION DES FRONTIERES		6.500.00
	A) PERSONNEL		
1	Inspecteur Général des Frontières.....	1.500.00	
1	Secrétaire Général	500.00	
1	Sténo-Dactylo	250.00	
1	Huissier	125.00	
1	Chauffeur	250.00	
	B) Fournitures de bureau, frais d'impression et divers	900.00	
	C) Frais de Police et Inspection des Zones Frontalières	10.500.00	
		14.025.00	168.300.00
351	ARMEE D'HAITI.....	1.437.370.99	17.248.451.95
352	ACADEMIE MILITAIRE.....	6.250.00	75.000.00
353	Primes pour Concours Président de la République	12.500.00	150.000.00
354	Mission Militaire Américaine pour l'Aviation....	5.304.68	63.656.16
355	Mission Navale Américaine	4.338.73	52.064.76
	Total.....		21.845.442.87

Certifié sincère le présent budget s'élevant à la somme de VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT QUARANTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE DEUX GOURDES QUATRE VINGT SEPT CTS. (Gdes. 21.845.442.87).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Défense Nationale:
LUC E. FOUCHE

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		1.484.788.72
300	SECRETAIRERIE D'ETAT		
1	Secrétaire Général.....	1.000.00	
1	Avocat Conseil.....	750.00	
1	Comptable payeur.....	750.00	
1	Chef de Service de la Correspondance.....	550.00	
2	Sténo-Dactylographes à G. 350.00.....	700.00	
1	Messenger.....	105.00	
1	Garçon cireur.....	105.00	
1	Ménagère.....	75.00	
	Fonctionnement.—		
	Fournitures et Frais Divers.....	250.00	
		4.285.00	51.420.00
301	FOURNITURES ET MATERIEL		
	Médicaments, antiseptiques, tablettes hypodermiques, sérums et vaccins, articles de pansements, instruments chirurgicaux, accessoires pour hôpital, équipement dispensaires et laboratoires, literie et lingerie, fournitures de bureau, formes, accessoires pour Rayons X, peinture, articles d'assainissement.....	89.250.49	1.071.005.88
302	ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL ROULANT		
1o.)	Gasoline, gasoil, kérosène, graisse, Esso gaz.....	19.219.28	
2o.)	Pneus, tubes à air, pièces de rechange, peinture pour duco, batteries, planches et accessoires.....	10.019.29	
		29.238.57	350.862.84
3o.)	1 Véhicule.....		11.500.00
	A reporter.....		1.484.788.72

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		1.484.788.72
303	DIRECTION GENERALE		
	A)		
1	Directeur Général.....	1.750.00	
1	Directeur Général-Adjoint.....	1.250.00	
1	Chef de la Div. Assistance Publique et Sociale.....	1.000.00	
1	Chef de la Division d'Hygiène Publique et de Médecine Préventive.....	1.000.00	
1	Chef de la Division du Génie Sanitaire et d'Assainissement (Ingénieur Sanitaire).....	1.200.00	
1	Inspecteur des Hôpitaux.....	900.00	
1	Inspecteur Général des Dépôts et Fournitures.....	700.00	
2	Médecins Consultants à G. 1.000.00.....	2.000.00	
	B) Spécialistes enseignant à la Faculté de Médecine et travaillant à l'Hôpital Général.—		
1	Médecin.....	900.00	
2	Médecins à G. 750.00.....	1.500.00	
1	Médecin.....	500.00	
	C) Fonctionnement.—		
a)	Frais d'éclairage et force motrice.....	4.500.00	
b)	Radios, télégrammes, câbles, téléphones.....	1.200.00	
c)	Revues, journaux, publicité pour Dir. Générale.....	700.00	
d)	Divers, autre matériel, frais de voyage et d'inspection des Districts.....	2.757.33 1/3	
e)	Frais de voyage et Entretien de Boursiers à l'Etranger.....	1.000.00	
f)	Imprévus et urgence.....	1.500.00	
		24.357.33 1/3	292.288.00
	A reporter.....		1.777.076.72

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		1.777.076.72
304	SECRETARIAT DE LA DIR. GENERALE		
	1 Secrétaire Général Exécutif.....	1.000.00	
	1 Chef de Service de la Correspondance.....	700.00	
	1 Assistant du Chef de Service.....	500.00	
	1 Sténo-dactylo-archiviste.....	400.00	
	1 Sténo-dactylo.....	350.00	
	2 Sténos-dactylos à G. 300.00.....	600.00	
	1 Garçon d'ordonnance.....	175.00	
	1 Ménagère.....	60.00	
		3.785.00	45.420.00
305	ADMINISTRATION CENTRALE ET FINANCES		
	1 Chef de la Div. d'Administration et Finances.....	1.000.00	
	1 Comptable en Chef.....	800.00	
	1 Chef de la Section du Personnel.....	700.00	
	1 Assistant principal à la Division d'Administration et Finances.....	650.00	
	1 Assistant Comptable.....	450.00	
	1 Payeur.....	450.00	
	2 Dactylographes à G. 250.00.....	500.00	
	1 Employé miméographe.....	225.00	
	1 Messager.....	200.00	
		4.975.00	59.700.00
306	DEPOT DE FOURNIT. ET BUREAU D'ACHAT		
	1 Directeur de Dépôt.....	675.00	
	1 Chef de Service des Réquisit. et d'Achats.....	675.00	
	1 Assistant du Directeur de Dépôt.....	500.00	
	1 Employé chargé des réquisitions.....	300.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	2 Employés emballeurs à G. 150.00.....	300.00	
		2.675.00	32.100.00
307	TRANSPORTS		
	A) Service Administratif.—		
	1 Administrateur.....	1.000.00	
	1 Assistant de l'Administrateur.....	400.00	
	1 Magasinier.....	275.00	
	1 Aide-Magasinier.....	175.00	
	B) Atelier Mécanique.—		
	1 Mécanicien en Chef.....	850.00	
	3 Mécaniciens spécialistes à G. 500.00.....	1.500.00	
	1 Mécanicien.....	450.00	
	2 Mécaniciens à G. 325.00.....	650.00	
	5 Mécaniciens à G. 225.00.....	1.125.00	
	1 Mécanicien.....	250.00	
	1 Mécanicien.....	150.00	
	C) Section Forge — Electricité — Vulcanisation		
	1 Forgeron Technicien.....	400.00	
	1 Vulcanisateur.....	300.00	
	1 Auto-électricien.....	300.00	
	1 Mécanicien ferronleur.....	225.00	
	1 Soudeur.....	150.00	
	1 Aide-Vulcanisateur.....	150.00	
	D) Section des Ateliers — Capitonage — Menuiserie — Peinture.—		
	1 Charpentier.....	200.00	
	2 Menuisiers à G. 150.00.....	300.00	
	1 Capitonneur.....	250.00	
	1 Peintre.....	225.00	
	E) Section des Chauffeurs.—		
	1 Chauffeur.....	400.00	
	2 Chauffeurs à G. 300.00.....	600.00	
	6 Chauffeurs à G. 275.00.....	1.650.00	
	5 Chauffeurs à G. 250.00.....	1.250.00	
	17 Chauffeurs à G. 225.00.....	3.825.00	
	10 Chauffeurs à G. 200.00.....	2.000.00	
	4 Chauffeurs à G. 175.00.....	700.00	
	1 Chauffeur.....	150.00	
	F) Section des Dépanneurs.—		
	1 Dépanneur.....	150.00	
	2 Surveillants à G. 150.00.....	300.00	
		20.350.00	244.200.00
308	DIVISION D'HYGIENE ET DE MEDECINE PREVENTIVE		
	A) Service Administratif.—		
	1 Chef de Bureau.....	400.00	
	1 Dactylo.....	250.00	
	1 Hoqueton.....	105.00	
	B) Section de Contrôle de la Malaria, de la Démoustication, de Biostatistique et d'Epidémiologie.—		
	1 Médecin.....	950.00	
	1 Chef de Service.....	800.00	
	1 Statisticien.....	450.00	
	1 Technicien de Laboratoire.....	400.00	
	1 Aide-Statisticien.....	250.00	
	1 Dactylo.....	250.00	
	1 Officier Sanitaire.....	200.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	Allocation pour 5 journaliers.....	456.45 3/4	
	A reporter.....	4.616.45 3/4	2.158.496.72

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	4.616.45 3/4	2.158.496.72
308	C) Section de la Quarantaine.—		
	1 Médecin.....	700.00	
	1 Médecin.....	600.00	
	1 Médecin.....	550.00	
	1 Dactylo.....	250.00	
	D) Section d'Education Sanitaire et Hygiène Scolaire.—		
	1.—Bureau Central		
	1 Médecin.....	750.00	
	1 Dactylo.....	250.00	
	2.—Service Médico-Scolaire		
	2 Médecins à G. 750.00.....	1.500.00	
	1 Infirmière visiteuse scolaire.....	275.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	3.—Service de l'Hygiène Dentaire Scolaire		
	1 Dentiste Inspecteur.....	675.00	
	1 Dentiste Inspecteur.....	450.00	
	1 Employé.....	175.00	
	4.—Service de Propagande Sanitaire		
	1 Educateur d'Hygiène.....	300.00	
	1 Commentateur.....	300.00	
	E) Section des Cliniques Rurales.—		
	a.—		
	1 Médecin Chef de Service.....	800.00	
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Dentiste.....	350.00	
	5 Auxiliaires à G. 250.00.....	1.250.00	
	15 Auxiliaires à G. 200.00.....	3.000.00	
	15 Auxiliaires à G. 175.00.....	2.625.00	
	15 Auxiliaires à G. 150.00.....	2.250.00	
	20 Panseurs à G. 105.00.....	2.100.00	
	b.—Fonctionnement		
	Médicaments pour 65 cliniques à G. 200.00.....	13.000.00	
	Matériel — Equipement et Divers.....	800.00	
	c.—Appointments des Religieuses-Infirmières et Employés desservant les 10 Dispensaires de la presqu'île du Sud:		
	10 Religieuses-Infirmières à G. 150.00.....	1.500.00	
	5 Religieuses-Infirmières à G. 100.00.....	500.00	
	1 Aide-Infirmière.....	75.00	
	1 Garçon.....	60.00	
		40.451.45 3/4	485.417.49
	d.—Construction Centre de Santé de la Grande Rivière du Nord.		10.000.00
	e.—Centre de Santé des Cayes		
	1 Médecin Directeur.....	700.00	
	1 Dentiste.....	300.00	
	1 Infirmière visiteuse.....	275.00	
	1 Employé Sténo-Archiviste-Dactylo.....	150.00	
	1 Auxiliaire.....	150.00	
	1 Employé Clinique Dentaire.....	110.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	1 Bonne.....	60.00	
	Local (loyers).....	50.00	
	Entretien et Divers.....	100.00	
		2.000.00	24.000.00
309	FACULTES DE MEDECINE ET DE PHARMACIE		
	A) Administration.—		
	1 Doyen.....	1.250.00	
	1 Vice-Doyen.....	1.000.00	
	1 Secrétaire.....	500.00	
	1 Bibliothécaire.....	300.00	
	1 Aide-Bibliothécaire.....	200.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	B) Personnel Technique de la Faculté de Médecine.—		
	1 Professeur.....	825.00	
	1 Professeur.....	800.00	
	1 Professeur.....	750.00	
	1 Professeur.....	650.00	
	4 Professeurs à G. 625.00.....	2.500.00	
	2 Professeurs à G. 600.00.....	1.200.00	
	2 Professeurs à G. 550.00.....	1.100.00	
	5 Professeurs à G. 500.00.....	2.500.00	
	3 Professeurs au cachet à G. 500.00.....	1.500.00	
	1 Professeur au cachet.....	400.00	
	2 Professeurs au cachet à G. 250.00.....	500.00	
	1 Mécanicien électricien.....	500.00	
	C) Personnel Technique de la Section de Pharmacie.—		
	1 Directeur.....	750.00	
	1 Professeur.....	650.00	
	1 Professeur.....	600.00	
	D) Personnel à gages.—		
	1 Garçon en Chef.....	175.00	
	4 Garçons à G. 150.00.....	600.00	
	1 Bonne.....	80.00	
	Allocation pour 3 Journaliers.....	273.87	
	A Reporter.....	19.828.87	2.677.914.21

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report	19.828.87	2.677.914.21
309 FACULTE D'ART DENTAIRE			
A) Administration.—			
1 Doyen		900.00	
1 Secrétaire dactylo-archiviste		275.00	
B) Personnel Technique.—			
5 Professeurs à G. 700.00		3.500.00	
6 Professeurs à G. 500.00		3.000.00	
4 Professeurs à G. 400.00		1.600.00	
1 Infirmière		275.00	
1 Employée		150.00	
C) Personnel à gages.—			
2 Garçons à G. 125.00		250.00	
		29.778.87	357.346.44
310 CENTRE DE SANTE No. 1			
A) Administration.—			
1 Médecin		800.00	
1 Secrétaire dactylo		375.00	
1 Employé-Statisticien		200.00	
1 Infirmière en Chef		300.00	
B) Clinique Pré-Natale.—			
1 Médecin		650.00	
1 Médecin		500.00	
2 Infirmières visiteuses à G. 275.00		550.00	
1 Infirmière		250.00	
C) Clinique Pré-Scolaire et Scolaire.—			
1 Médecin		500.00	
1 Infirmière visiteuse		275.00	
1 Infirmière		250.00	
D) Cliniques Vénériennes.—			
1 Médecin		500.00	
2 Infirmières à G. 250.00		500.00	
E) Dispensaire.—			
1 Médecin		500.00	
2 Infirmières à G. 250.00		500.00	
F) Clinique Dentaire.—			
1 Dentiste		400.00	
G) Pharmacie.—			
1 Pharmacienne Diplômée		250.00	
H) Laboratoire.—			
1 Technicien de laboratoire		250.00	
1 Employé		125.00	
I) Service d'Admissions.—			
1 Employé		175.00	
J) Employés à gages.—			
1 Employé		125.00	
2 Bonnes à G. 60.00		120.00	
		8.095.00	97.140.00
311 CENTRE D'HYGIENE DE LA SALINE			
A) Administration.—			
1 Médecin		800.00	
1 Médecin-Assistant		700.00	
1 Secrétaire-Archiviste-Statisticien		200.00	
1 Chef de Bureau		400.00	
B) Dispensaire.—			
1 Médecin		600.00	
2 Infirmières à G. 275.00		550.00	
1 Employé		175.00	
C) Clinique Vénérienne.—			
2 Infirmières à G. 250.00		500.00	
1 Technicien de laboratoire		175.00	
D) Clinique Pré-Natale et Post-Natale.—			
1 Médecin		500.00	
1 Infirmière visiteuse		275.00	
2 Infirmières à G. 250.00		500.00	
E) Clinique des Enfants Malades.—			
1 Médecin		500.00	
2 Infirmières à G. 250.00		500.00	
F) Clinique Dentaire.—			
1 Dentiste		400.00	
1 Dentiste		400.00	
1 Employée		150.00	
G) Pharmacie.—			
1 Employé de Pharmacie		225.00	
H) Laboratoire.—			
1 Technicien de Laboratoire		175.00	
I) Employés à gages.—			
1 Garçon		105.00	
2 Bonnes à G. 60.00		120.00	
		7.950.00	95.400.00
A Reporter			3.227.800.65

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report		3.227.800.65
312 SECTION DES MEDECINS STAGIAIRES ET INFIRMIERES VISITEUSES			
7 Médecins Stagiaires à G. 300.00		2.100.00	
1 Infirmière visiteuse en Chef		350.00	
1 Infirmière visiteuse		275.00	
5 Infirmières visiteuses Stagiaires à G. 250.00		1.250.00	
		3.975.00	47.700.00
313 MATERNITE 'ISAIE JEANTY'			
A) Administration.—			
1 Médecin-Chef		1.000.00	
1 Médecin Chef de Service de la Maternité		800.00	
1 Médecin (Gynécologie)		800.00	
1 Médecin Assist. Service de la Maternité		600.00	
1 Médecin Assistant (Gynécologie)		600.00	
1 Administrateur Civil		500.00	
1 Employé Assistant		300.00	
1 Infirmière Sage-Femme en Chef		300.00	
6 Infirmières Sages-Femmes à G. 275.00		1.650.00	
6 Infirmières à G. 250.00		1.500.00	
1 Infirmière visiteuse		275.00	
1 Technicien de Laboratoire		200.00	
1 Employé de Pharmacie		150.00	
1 Couturière		200.00	
1 Econome		200.00	
1 Dactylo-Statisticien		200.00	
B) Personnel à gages.—			
1 Hoqueton		105.00	
2 Garçons de salles à G. 105.00		210.00	
7 Bonnes de salles à G. 60.00		420.00	
1 Bonne de salle d'opération		75.00	
4 Lavandières à G. 60.00		240.00	
1 Cuisinière		80.00	
2 Cuisinières à G. 60.00		120.00	
4 Ambulanciers à G. 105.00		420.00	
1 Surveillant		105.00	
1 Jardinier		105.00	
1 Garçon de cuisine		60.00	
Allocation pour 2 Journaliers pour cour		182.58	
C) Fonctionnement.—			
Allocations pour provisions alimentaires		3.802.08	
Combustibles: Bois, charbon		200.00	
Electricité, téléphone		500.00	
Savon de lessive		500.00	
Gazoline, huile, pièces de rechange, etc.		500.00	
Lingerie, literie, renouvellement		800.00	
Articles de ménage et de cuisine		150.00	
Améliorations, Entretien et Divers		300.00	
		18.149.66	217.795.92
314 SANATORIUM			
A) Administration.—			
1 Médecin-Chef		900.00	
1 Médecin-Assistant		700.00	
1 Chirurgien-Chef		800.00	
1 Chirurgien-Assistant		500.00	
1 Médecin (Clinique)		700.00	
1 Médecin-Assistant (Clinique)		500.00	
1 Administrateur civil		500.00	
1 Sténo-Dactylo-Archiviste		200.00	
1 Infirmière en Chef (salle d'opération)		325.00	
1 Infirmière (salle d'opération)		275.00	
8 Infirmières à G. 275.00		2.200.00	
1 Auxiliaire		150.00	
2 Stagiaires à G. 100.00		200.00	
1 Technicien de laboratoire		225.00	
1 Auditeur radiographe		225.00	
1 Religieuse supérieure		150.00	
3 Religieuses à G. 125.00		375.00	
1 Aumônier		200.00	
1 Mécanicien électricien		250.00	
1 Aide-Mécanicien		125.00	
2 Chauffeurs à G. 200.00		400.00	
B) Personnel à gages.—			
1 Concierge		125.00	
5 Garçons de salles à G. 105.00		525.00	
5 Bonnes de salles à G. 80.00		400.00	
2 Bonnes de salles (Com. et Inf.) à G. 80.00		160.00	
1 Intendante cuisine		100.00	
3 Cuisinières à G. 80.00		240.00	
4 Lavandières et repasseuses à G. 80.00		320.00	
1 Couturière		100.00	
2 Garçons (de Salle d'Op. et Lab.) à G. 105.00		210.00	
1 Jardinier		105.00	
1 Menuisier		150.00	
3 Garçons de cour à G. 105.00		315.00	
C) Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires		4.106.25	
Frais de nourriture Aumônier, Religieuses, Chauffeurs et personnel à gages, glace		700.00	
Entretien, réparation et divers		300.00	
Spécialités et films radiographiques		500.00	
A Reporter		18.256.25	3.493.296.57

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	18.256.25	3.493.296.57
314	Matériel médico-chirurgical.....	300.00	
	Combustibles: bois, charbon, kérosine.....	300.00	
	Electricité, téléphone, eau.....	500.00	
	Transport, repl. entretien, gazoline, etc.....	500.00	
	Savon et sous-carbonate pour lessive.....	500.00	
	Renouvellement lingerie, literie, articles de cuisine.....	700.00	
		21.056.25	252.675.00
315	HOPITAL GENERAL		
	A) Administration.—		
	1 Administrateur.....	1.125.00	
	1 Chef de Bureau.....	700.00	
	1 Secrétaire Dactylo.....	250.00	
	1 Messager.....	150.00	
	B) Service d'Admissions.—		
	1 Médecin Chef de Service.....	850.00	
	1 Clerc-Dactylo.....	200.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	C) Bio-Statistique et Archives.—		
	1 Chef de Service des Statistiques.....	500.00	
	1 Employé compilateur.....	400.00	
	1 Dactylographe.....	200.00	
	1 Archiviste.....	300.00	
	1 Garçon messenger.....	150.00	
	D) Service du Dispensaire.—		
	1) Personnel Administratif:		
	1 Employé service médical et pte. chirurgie.....	175.00	
	1 Employé Service oto-rhino-laryngologie.....	175.00	
	1 Employé Service de gynécologie.....	175.00	
	1 Employé Serv. d'urologie et maladie vénériennes.....	175.00	
	1 Employé Service de dermatologie.....	175.00	
	1 Employé Service d'obstétrique.....	175.00	
	2) Clinique de Médecine Générale:		
	1 Médecin.....	650.00	
	1 Médecin.....	600.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	6 Infirmières à G. 250.00.....	1.500.00	
	3) Clinique Oto-Rhino-Laryngologie:		
	1 Médecin Chef de Service.....	800.00	
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	4) Clinique de Gynécologie:		
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	5) Clinique de Maladie Vénériennes:		
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	1 Infirmière (Pédiatrie).....	250.00	
	E) Laboratoire Central.—		
	1 Médecin Chef de Service.....	800.00	
	1 Technicien magasinier.....	500.00	
	1 Employée.....	200.00	
	Section de Bactériologie:		
	1 Technicien.....	250.00	
	Section de Chimie Sanguine:		
	1 Médecin.....	750.00	
	1 Technicien.....	150.00	
	Section de Coprologie et Urines:		
	1 Technicien.....	200.00	
	1 Technicien.....	150.00	
	Section d'Hématologie:		
	3 Techniciens à G. 150.00.....	450.00	
	Section de Pathologie:		
	1 Médecin spécialiste.....	750.00	
	1 Technicien.....	225.00	
	2 Laborantines à G. 125.00.....	250.00	
	Section de Sérologie:		
	1 Technicien.....	250.00	
	2 Techniciens à G. 150.00.....	300.00	
	Section de Malaria:		
	1 Technicien.....	250.00	
	F) Radiologie.—		
	1 Médecin Chef de Service.....	850.00	
	1 Médecin-Assistant.....	600.00	
	1 Infirmière.....	300.00	
	2 Techniciens de radiographie à G. 200.00.....	400.00	
	G) Pharmacie.—		
	1 Pharmacien en Chef.....	350.00	
	1 Pharmacien.....	250.00	
	1 Employé de pharmacie.....	175.00	
	H) Dépôt de Médicaments et Fournitures.—		
	1 Chef de Dépôt.....	350.00	
	1 Employé.....	200.00	
	I) Services Hospitaliers.—		
	a) Médecine Générale:		
	1 Médecin Chef de Service.....	900.00	
	1 Médecin.....	650.00	
	A Reporter.....	23.275.00	3.745.971.57

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	23.275.00	3.745.971.57
315	HOPITAL GENERAL		
	Services Hospitaliers (suite)		
	1 Médecin.....	625.00	
	1 Médecin.....	525.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	15 Infirmières à G. 250.00.....	3.750.00	
	b) Chirurgie Générale:		
	1 Médecin Chef de Service.....	900.00	
	1 Assistant principal.....	750.00	
	1 Médecin anesthésiste.....	550.00	
	2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00	
	10 Infirmières à G. 250.00.....	2.500.00	
	c) Chirurgie Orthopédique:		
	1 Médecin Chef de Service.....	900.00	
	1 Médecin.....	550.00	
	1 Médecin.....	500.00	
	4 Infirmières à G. 250.00.....	1.000.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	d) Urologie:		
	1 Médecin Chef de Service.....	900.00	
	1 Médecin-Assistant.....	600.00	
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	6 Infirmières à G. 250.00.....	1.500.00	
	e) Dermatologie:		
	1 Médecin.....	550.00	
	2 Infirmières à G. 250.00.....	500.00	
	f) Obstétrique:		
	1 Médecin Chef de Service.....	900.00	
	1 Médecin Assistant.....	700.00	
	1 Médecin.....	650.00	
	2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00	
	1 Infirmière Sage-Femme en Chef.....	300.00	
	14 Infirmières sages-femmes à G. 275.00.....	3.850.00	
	g) Pédiatrie:		
	1 Médecin Chef de Service.....	800.00	
	1 Médecin.....	500.00	
	4 Infirmières à G. 250.00.....	1.000.00	
	h) Oto-Rhino-Laryngologie:		
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Infirmière en Chef.....	300.00	
	3 Infirmières à G. 250.00.....	750.00	
	i) Salles Privées:		
	5 Infirmières à G. 250.00.....	1.250.00	
	j) Salles d'Opérations:		
	1 Infirmière en Chef.....	325.00	
	1 Infirmière.....	275.00	
	4 Infirmières à G. 250.00.....	1.000.00	
	1 Infirmière Anesthésiste spécialisée.....	300.00	
	1 Infirmière spécialisée (Stérilisation).....	300.00	
	J) Communauté des Religieux.—		
	1 Aumônier.....	200.00	
	1 Sœur Supérieure.....	150.00	
	12 Religieuses à G. 125.00.....	1.500.00	
	K) Ecole des Gardes-Malades.—		
	Fonctionnement.....	8.750.00	
	L) Buanderie.—		
	1 Mécanicien en Chef.....	450.00	
	1 Mécanicien-opérateur.....	225.00	
	2 Mécaniciens à G. 200.00.....	400.00	
	1 Syndic.....	150.00	
	1 Employée.....	175.00	
	Fonctionnement (savon et fournitures).....	1.600.00	
	M) Intendance et Ateliers.—		
	1 Intendant.....	375.00	
	1 Assistant.....	300.00	
	1 Menuisier.....	150.00	
	1 Peintre.....	150.00	
	1 Maçon.....	150.00	
	1 Coiffeur.....	125.00	
	2 Mécaniciens électriciens à G. 250.00.....	500.00	
	1 Téléphoniste de nuit.....	150.00	
	2 Gardiens de nuit à G. 150.00.....	300.00	
	N) Employés à gages.—		
	1 Gardien de dépôt (matériaux et outils).....	105.00	
	4 Ouvriers à G. 105.00.....	420.00	
	1 Jardinier.....	105.00	
	3 Gardiens de barrière à G. 105.00.....	315.00	
	4 Ambulanciers à G. 105.00.....	420.00	
	1 Chef d'équipe.....	120.00	
	63 Garçons de salles, de cour à G. 105.00.....	6.615.00	
	51 Bonnes de salles, de communauté à G. 80.....	4.080.00	
	1 Cuisinière en chef.....	100.00	
	7 Cuisinières à G. 60.00.....	420.00	
	7 Lavandières à G. 60.00.....	420.00	
	4 Couturières à G. 80.00.....	320.00	
	O) Fonctionnement Hôpital Général.—		
	Allocation pour provisions alimentaires.....	15.208.33 1/3	
	Frais de nourriture Aumônier, Religieuses, Chauffeurs (partie personnel domestique).....	700.00	
	Frais de glace 300 lb. x 0.05 x 30.....	450.00	
	Lingerie et literie (renouvellement partiel).....	1.000.00	
	Améliorations et Divers.....	2.000.00	
		105.573.33 1/3	1.266.879.99
	A Reporter.....		5.012.851.56

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		5.012.851.56
316 ASILE D'ALIENES DE REUDET			
A Administration.—			
1	Directeur-Intendant.....	300.00	
1	Employé.....	100.00	
1	Mécanicien.....	200.00	
B Personnel à gages.—			
1	Infirmier.....	125.00	
5	Garçons surveillants à G. 105.00.....	525.00	
3	Bonnes à G. 80.00.....	240.00	
2	Gardiens à G. 105.00.....	210.00	
3	Cuisinières à G. 60.00.....	180.00	
3	Lavandières à G. 60.00.....	180.00	
1	Servante.....	60.00	
C) Fonctionnement.—			
	Allocation pour provisions alimentaires.....	5.322.91 1/2	
	Entretien et divers.....	500.00	
		7.942.91 1/2	95.314.98
317 HOPITAL JUSTINIEN CAP-HAITIEN			
A Administration.—			
1	Médecin.....	850.00	
1	Chef de Bureau.....	325.00	
1	Statisticien.....	200.00	
1	Employé de Bureau-Dactylo.....	175.00	
4	Médecins à G. 750.00.....	3.000.00	
1	Médecin.....	550.00	
4	Médecins à G. 500.00.....	2.000.00	
1	Dentiste.....	450.00	
1	Pharmacien.....	475.00	
1	Employé de Pharmacie.....	125.00	
1	Technicien de Laboratoire.....	250.00	
1	Technicien de Laboratoire.....	150.00	
1	Auditeur de radiographie et anesth.....	150.00	
1	Infirmière en chef.....	300.00	
4	Infirmières sages-femmes à G. 275.00.....	1.100.00	
12	Infirmières à G. 250.00.....	3.000.00	
1	Religieuse Supérieure.....	125.00	
1	Religieuse.....	112.00	
4	Religieuses à G. 100.00.....	400.00	
1	Employé (dispensaire).....	125.00	
1	Menuisier.....	150.00	
4	Aides-Infirmières à G. 110.00.....	440.00	
1	Employé clinique dentaire.....	125.00	
B Personnel à Gages.—			
1	Hoqueton.....	105.00	
15	Garçons de salles à G. 105.00.....	1.575.00	
1	Bonne de salle d'opération.....	100.00	
14	Bonnes de salles à G. 60.00.....	840.00	
2	Bonnes Communauté à G. 60.00.....	120.00	
1	Portier de jour.....	105.00	
2	Surveillants de nuit à G. 105.00.....	210.00	
1	Brancardier.....	105.00	
6	Lavandières à G. 60.00.....	360.00	
5	Cuisinières à G. 60.00.....	300.00	
1	Couturière.....	80.00	
1	Chef d'équipe.....	125.00	
2	Garçons de cuisine à G. 60.00.....	120.00	
	Allocations pour 8 Journaliers de cour.....	730.33	
C. Fonctionnement.—			
	Allocation pour provisions alimentaires.....	5.322.91 1/2	
	Savon de lessive.....	200.00	
	Amélioration et divers.....	1.400.00	
D. Centre de Santé de la Rossette			
1	Directeur.....	800.00	
1	Médecin Assistant-Directeur.....	550.00	
1	Médecin.....	500.00	
1	Dentiste.....	400.00	
1	Technicien de Laboratoire.....	150.00	
2	Infirmières visiteuses à G. 275.00.....	550.00	
1	Statisticien dactylo.....	150.00	
1	Employé de pharmacie.....	150.00	
1	Employé clinique dentaire.....	125.00	
1	Employé de Bureau.....	125.00	
1	Garçon.....	105.00	
1	Bonne.....	60.00	
		30.040.24 1/2	360.482.94
318 HOPITAL DES CAYES			
A Administration.—			
1	Médecin.....	800.00	
1	Chef de Bureau.....	300.00	
1	Statisticien.....	200.00	
1	Dactylo.....	150.00	
1	Médecin.....	750.00	
1	Médecin.....	600.00	
2	Médecins à G. 500.00.....	1.000.00	
1	Dentiste.....	400.00	
1	Pharmacien.....	300.00	
1	Technicien de Laboratoire.....	250.00	
1	Employé de Laboratoire.....	125.00	
1	Infirmière en Chef.....	300.00	
		5.175.00	5.468.649.48
A Reporter.....			

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	5.175.00	5.468.649.48
318 HOPITAL DES CAYES (suite)			
4	Infirmières à G. 250.00.....	1.000.00	
1	Infirmière sage-femme.....	275.00	
1	Religieuse supérieure.....	125.00	
4	Religieuses à G. 100.00.....	400.00	
1	Employé de dispensaire.....	125.00	
1	Infirmier.....	150.00	
B. Personnel à Gages.			
1	Hoqueton.....	105.00	
1	Garçon de pharmacie.....	105.00	
1	Employé de dépôt.....	105.00	
2	Surveillants de jour et de nuit à G. 105.00.....	210.00	
1	Panseur.....	105.00	
5	Garçons de salles à G. 105.00.....	525.00	
4	Bonnes de salles à G. 80.00.....	320.00	
5	Bonnes de salles à G. 60.00.....	300.00	
3	Cuisinières à G. 60.00.....	180.00	
5	Lavandières à G. 60.00.....	300.00	
	Allocation pour 4 journaliers de cour.....	365.16	
C. Fonctionnement.—			
	Allocations pour provisions alimentaires.....	3.041.66 1/2	
	Savon de lessive.....	250.00	
	Amélioration et divers.....	500.00	
		13.661.82 1/2	163.941.90
319 HOPITAL DES GONAIVES			
A. Administration.—			
1	Médecin.....	800.00	
1	Chef de Bureau.....	300.00	
1	Dactylographe.....	150.00	
1	Statisticien.....	150.00	
3	Médecins à G. 500.00.....	1.500.00	
1	Technicien de laboratoire.....	300.00	
1	Employé de laboratoire.....	125.00	
1	Dentiste.....	300.00	
1	Infirmière en chef.....	300.00	
3	Infirmières à G. 250.00.....	750.00	
1	Infirmier.....	175.00	
1	Religieuse supérieure.....	125.00	
3	Religieuses à G. 100.00.....	300.00	
1	Sage-femme.....	275.00	
B. Personnel à Gages.—			
1	Hoqueton.....	105.00	
2	Employés à G. 105.00.....	210.00	
2	Panseuses à G. 100.00.....	200.00	
4	Garçons de salles à G. 105.00.....	420.00	
5	Bonnes de salles à G. 60.00.....	300.00	
1	Bonne (communauté).....	50.00	
3	Cuisinières à G. 60.00.....	180.00	
4	Lavandières à G. 60.00.....	240.00	
1	Portier.....	105.00	
1	Surveillant.....	105.00	
	Allocation pour 3 journaliers.....	273.87	
C. Fonctionnement.—			
	Allocations pour provisions alimentaires.....	2.433.33	
	Savon de lessive.....	250.00	
	Amélioration et divers.....	400.00	
		10.822.20	126.866.43
320 HOPITAL DE JACMEL			
A. Administration			
1	Médecin.....	800.00	
1	Chef de Bureau.....	300.00	
1	Statisticien.....	175.00	
1	Médecin.....	500.00	
1	Médecin.....	500.00	
1	Dentiste.....	300.00	
1	Pharmacien.....	250.00	
1	Technicien de laboratoire.....	150.00	
1	Infirmière salle d'opération (1ère classe).....	300.00	
2	Infirmières Sages-femmes à G. 275.00.....	550.00	
2	Infirmières à G. 250.00.....	500.00	
1	Religieuse supérieure.....	125.00	
3	Religieuses à G. 100.00.....	300.00	
B. Personnel à Gages			
1	Hoqueton.....	105.00	
1	Panseur.....	110.00	
4	Garçons de salles à G. 105.00.....	420.00	
8	Bonnes de salles à G. 60.00.....	480.00	
3	Cuisinières à G. 60.00.....	180.00	
4	Lavandières à G. 60.00.....	240.00	
1	Garçon de dispensaire.....	105.00	
1	Portier.....	105.00	
2	Surveillants de jour et de nuit à G. 105.00.....	210.00	
1	Jardinier.....	105.00	
	Allocations pour 3 journaliers.....	273.87	
C. Fonctionnement.—			
	Allocation pour provisions alimentaires.....	2.737.50	
	Savon de lessive.....	200.00	
	Amélioration et divers.....	500.00	
		10.521.37	126.256.44
A Reporter.....			5.888.714.25

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		5.888.714.25
321. HOPITAL DE JEREMIE			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		750.00	
1 Chef de Bureau.....		275.00	
1 Employé de Bureau.....		150.00	
1 Statisticien-dactylo.....		150.00	
2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00		
1 Dentiste.....		300.00	
1 Technicien de laboratoire.....		150.00	
1 Infirmière en Chef.....		300.00	
1 Infirmière sage-femme.....		275.00	
3 Infirmières à G. 250.00.....		750.00	
1 Employé de pharmacie.....		125.00	
1 Religieuse supérieure.....		125.00	
2 Religieuses à G. 100.00.....		200.00	
B. Personnel à Gages.—			
1 Hoqueton.....		105.00	
3 Panseurs à G. 105.00.....		315.00	
3 Garçons de salles à G. 105.00.....		315.00	
1 Garçon de dispensaire.....		105.00	
5 Bonnes de salles à G. 60.00.....		300.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
3 Lavandières à G. 60.00.....		180.00	
2 Surveillants de jour et de nuit à G. 105.00.....		210.00	
Allocation pour 3 journaliers de cour.....		273.87	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	2.129.16½		
Savon de lessive.....		200.00	
Amélioration et divers.....		400.00	
		9.203.03½	110.436.42

322. HOPITAL DE HINCHE			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		750.00	
1 Chef de Bureau.....		275.00	
1 Statisticien? Dactylo.....		150.00	
2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00		
1 Dentiste.....		300.00	
1 Technicien de laboratoire.....		200.00	
1 Employé de pharmacie.....		150.00	
3 Infirmières à G. 250.00.....		750.00	
1 Infirmière en Chef.....		300.00	
1 Aumonier.....		125.00	
1 Religieuse supérieure.....		125.00	
3 Religieuses à G. 100.00.....		300.00	
1 Employé de dispensaire.....		125.00	
B. Personnel à Gages.—			
1 Panseur.....		105.00	
1 Panseuse.....		80.00	
3 Garçons de salles à G. 105.00.....		315.00	
4 Bonnes de salles à G. 60.00.....		240.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
3 Lavandières à G. 60.00.....		180.00	
1 Surveillant.....		105.00	
1 Garçon (Fonctionnement pompe).....		105.00	
Allocation pour 3 journaliers.....		273.87	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	2.433.33		
Savon de lessive.....		200.00	
Amélioration et divers.....		300.00	
		9.007.20	108.086.43

323 HOPITAL SAINT-MARC			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		800.00	
1 Chef de Bureau.....		275.00	
1 Dactylo.....		125.00	
1 Statisticien.....		150.00	
2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00		
1 Pharmacien.....		250.00	
1 Technicien de laboratoire.....		200.00	
1 Employé.....		125.00	
1 Infirmière sage-femme.....		275.00	
3 Infirmières à G. 250.00.....		750.00	
1 Intendante.....		175.00	
1 Hoqueton.....		105.00	
B. Personnel à Gages.—			
1 Panseuse.....		110.00	
1 Panseur dispensaire.....		110.00	
2 Garçons des salles à G. 105.00.....		210.00	
4 Bonnes de salles à G. 60.00.....		240.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
3 Lavandières à G. 60.00.....		180.00	
Allocation pour 3 journaliers de cour.....		273.87	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	2.129.16½		
Savon de lessive.....		260.00	
Amélioration et divers.....		350.00	
		8.153.03½	97.836.42
A Reporter.....			6.205.073.52

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		6.205.073.52
324 HOPITAL DE PETIT-GOAVE			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		800.00	
1 Chef de Bureau.....		250.00	
1 Dactylo Statisticien.....		150.00	
2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00		
1 Employé de Pharmacie.....		150.00	
1 Technicien de laboratoire.....		150.00	
1 Infirmière sage-femme.....		275.00	
3 Infirmières à G. 250.00.....		750.00	
1 Intendante.....		150.00	
1 Hoqueton.....		105.00	
B. Personnel à Gages.—			
1 Panseur.....		105.00	
1 Panseuse.....		105.00	
2 Garçons de salles à G. 105.00.....		210.00	
3 Bonnes de salles à G. 60.00.....		180.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
2 Lavandières à G. 60.00.....		120.00	
1 Surveillant.....		105.00	
Allocation pour 3 journaliers de cour.....		273.87	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	1.977.08 1/4		
Savon de lessive.....		200.00	
Amélioration et divers.....		300.00	
		7.475.95 1/4	89.711.43

325 HOPITAL DE PORT-DE-PAIX			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		750.00	
1 Chef de Bureau.....		275.00	
1 Statisticien - dactylo.....		150.00	
2 Médecins à G. 500.00.....	1.000.00		
1 Technicien de laboratoire.....		150.00	
1 Infirmière sage-femme.....		275.00	
4 Infirmières à G. 250.00.....	1.000.00		
1 Religieuse infirmière.....		150.00	
1 Infirmier dispensaire.....		150.00	
1 Religieuse supérieure.....		125.00	
2 Religieuses à G. 100.00.....		200.00	
B. Personnel à Gages.—			
1 Panseur.....		110.00	
1 Panseuse.....		110.00	
3 Garçons de salles à G. 105.00.....		315.00	
4 Bonnes de salles à G. 60.0.....		240.00	
1 Bonne (Communauté).....		60.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
2 Lavandières à G. 60.00.....		120.00	
1 Surveillant.....		110.00	
Allocation pour 3 journaliers.....		273.87	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	1.520.83 1/3		
Savon de lessive.....		200.00	
Amélioration et divers.....		400.00	
		7.804.70	93.656.43

326 HOPITAL DE BELLADERE			
A. Administration.—			
1 Médecin.....		750.00	
1 Chef de Bureau.....		300.00	
1 Dactylo-statisticien.....		200.00	
1 Médecin.....		550.00	
1 Pharmacien.....		225.00	
1 Technicien de laboratoire.....		200.00	
3 Infirmières à G. 275.00.....		825.00	
1 Intendante.....		150.00	
1 Chauffeur mécanicien.....		200.00	
1 Chauffeur.....		150.00	
1 Hoqueton.....		105.00	
B. Personnel à Gages.—			
2 Panseurs à G. 105.00.....		210.00	
3 Garçons de salles à G. 105.00.....		315.00	
3 Bonnes de salles à G. 80.00.....		240.00	
2 Cuisinières à G. 60.00.....		120.00	
2 Lavandières à G. 60.00.....		120.00	
1 Surveillant de nuit.....		105.00	
Allocation pour 2 journaliers de cour.....		182.58	
C. Fonctionnement.—			
Allocation pour provisions alimentaires.....	1.368.75		
Lingerie, literie, combustible, fournitures de bureau, téléphone, électricité, etc.....		1.000.00	
Gazoline, huile et pièces de rechange.....		650.00	
Divers.....		300.00	
		8.266.33	99.195.96
A Reporter.....			6.487.627.34

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
			6.487.637.34
327	DISTRICTS ET SOUS-DISTRICTS DE PORT-AU-PRINCE — LEOGANE — ARCAHAIE CROIX-DES-BOUQUETS — PETION-VILLE:		
1)	Bureau Exécutif Port-au-Prince::		
1	Médecin Officier Sanitaire	650.00	
1	Dactylographe	250.00	
1	Huissier	175.00	
1	Garçon	150.00	
1	Messenger	125.00	
2)	Section Contrôle Technique et Sanitaire des Ser- vices Hydrauliques — Travaux de Plomberie — Exécution des Travaux Sanitaires:		
1	Ingénieur Sanitaire	750.00	
1	Ingénieur Exécutant	600.00	
1	Ingénieur Dessinateur	450.00	
1	Surintendant des Travaux Sanitaires	425.00	
1	Comptable	300.00	
3)	Assainissement et Visites Domiciliaires:		
2	Officiers de Police Sanitaire à G. 375.00	750.00	
1	Officier de Police Sanitaire	350.00	
1	Officier de Police Sanitaire	300.00	
1	Officier de Police Sanitaire	325.00	
2	Officiers de Police Sanitaire à G. 275.00	550.00	
10	Officiers de Police Sanitaire à G. 250.00	2.500.00	
5	Officiers de Police Sanitaire à G. 225.00	1.125.00	
3	Officiers de Police Sanitaire à G. 200.00	600.00	
4	Officiers de Police Sanitaire à G. 175.00	700.00	
1	Inspecteur Contrôle du lait	175.00	
8	Inspecteurs Contrôle du lait à G. 150.00	1.200.00	
1	Inspecteur Curage Latrines	175.00	
4	Inspecteurs Marchés à G. 150.00	600.00	
		13.225.00	158.700.00
328	DISTRICTS ET SOUS-DISTRICTS DE PORT-AU-PRINCE		
1)	Section de la Voirie:		
1	Officier de Police Sanitaire	375.00	
1	Contrôleur Général	350.00	
1	Officier de Police Sanitaire	225.00	
1	Officier de Police Sanitaire Meyotte	225.00	
1	Chefs d'Equipe à G. 175.00	525.00	
9	Chefs d'Equipe à G. 150.00	1.350.00	
2	Chefs d'Equipe à G. 140.00	280.00	
2)	Entretien et Fonctionnement Voirie:		
a)	Port-au-Prince: Allocation pour 300 journaliers	27.337.50	
b)	Pétionville: Allocation pour 18 journaliers	1.643.25	
c)	Léogane: Allocation pour 12 journaliers	1.095.50	
d)	Arcahaie: Allocation pour 8 Journaliers	730.33	
e)	Croix-des-Bouquets: Allocation pour 6 journaliers	547.75	
f)	Entretien, Exécution Travaux Drainage	1.500.00	
		36.234.33	434.811.96
329	SERV. D'ASSAINISSEMENT CAP-HAITIEN		
1)	Administration:		
1	Chef de Bureau	300.00	
1	Officier de Police Sanitaire	300.00	
2	Officiers de Police Sanitaire à G. 225.00	450.00	
2	Officiers de Police Sanitaire à G. 200.00	400.00	
1	Inspecteur Malaria	200.00	
1	Inspecteur de la Voirie	150.00	
1	Inspecteur Sanitaire (Gde. Riv. du Nord)	200.00	
1	Officier de Police San. (Quartier Morin)	225.00	
2)	Garage:		
1	Mécanicien Chef de Garage	400.00	
3	Chauffeurs à G. 200.00	600.00	
4	Chauffeurs à G. 175.00	700.00	
3)	Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 80 journaliers	7.303.33	
	Allocation pour 6 journaliers (Ouanaminthe)	547.75	
	A Reporter	11.776.08	7.081.149.30

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
		11.776.08	7.081.149.30
329	Allocation pour 4 journaliers (Grande Rivière du Nord)	365.16	
4)	Entretien Travaux Sanitaires et Divers	850.00	
		12.991.24	155.894.80
330	SERVICE D'ASSAINISSEMENT CAYES:		
1)	Administration:		
1	Officier Sanitaire	300.00	
1	Officier de Police Sanitaire	250.00	
1	Officier de Police Sanitaire	250.00	
1	Officier de Police Sanitaire	225.00	
1	Officier de Police Sanitaire	200.00	
1	Inspecteur de la Malaria	175.00	
1	Inspecteur de la Voirie	150.00	
1	Contrôleur des Gîtes (St.-Louis du Sud)	125.00	
1	Mécanicien	250.00	
3	Chauffeurs à G. 150.00	450.00	
2)	Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 40 journaliers	3.651.66	
3)	Entretien Travaux Malaria et Divers	1.000.00	
4)	Entretien Travaux Malaria à Aquin:		
	Allocation pour 5 journaliers	456.45	
5)	Entretien Travaux Malaria à St.-Louis du Sud:		
	Allocation pour 1 journalier	91.29	
		7.574.40	90.892.80
331	SERVICE D'ASSAINISSEM. GONAIVES		
1)	Administration:		
1	Officier de Police Sanitaire	250.00	
1	Officier de Police Sanitaire	200.00	
1	Contrôleur de la Voirie	150.00	
1	Inspecteur du Marché	125.00	
1	Inspecteur de la Malaria	175.00	
3	Chauffeurs à G. 150.00	450.00	
1	Mécanicien	200.00	
1	Chef de Dépôt	165.00	
2)	Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 35 journaliers	3.185.20	
3)	Entretien et Exécution Travaux Malaria	500.00	
4)	Matériel et Divers	200.00	
		5.550.20	66.602.40
332	SERVICE D'ASSAINISSEMENT HINCHÉ:		
1)	Administration:		
1	Officier de Police Sanitaire	250.00	
1	Inspecteur (Lascahobas)	150.00	
1	Inspecteur (Mirebalais)	150.00	
1	Mécanicien	225.00	
1	Chauffeur	175.00	
2)	Matériel et Divers	200.00	
3)	Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 15 journaliers	1.369.27	
		2.519.27	30.231.44
333	SERVICE D'ASSAINISSEMENT JACMEL:		
1)	Administration:		
1	Officier Sanitaire	300.00	
1	Officier de Police Sanitaire	250.00	
1	Officier de Police Sanitaire	200.00	
1	Inspecteur de la Voirie	150.00	
1	Mécanicien	250.00	
2	Chauffeurs à G. 150.00	300.00	
1	Inspecteur de la Malaria	175.00	
1	Inspecteur Sanitaire (Bainet)	175.00	
2)	Entretien Travaux Malaria	800.00	
	Matériel et Divers	500.00	
	A Reporter	3.100.00	7.424.770.82

DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	3.100.00	7.424.770.82
333	3) Entretien Voirie:		
	Allocation pour 30 journaliers.....	2.738.75	
	Allocation pour 2 journaliers.....	182.58	
	(Bainet).....		
		6.021.33	72.255.96
334	SERVICE D'ASSAINISSEMENT JEREMIE:		
	1) Administration:		
	1 Officier de Police Sanitaire.....	275.00	
	2 Officiers de Police Sanitaire à G. 200.00.....	400.00	
	1 Inspecteur Malaria (Anse d'Hainault, Dame-Marie).....	175.00	
	1 Mécanicien.....	200.00	
	1 Chauffeur.....	150.00	
	1 Employée.....	100.00	
	1 Garçon Chef de Dépôt.....	105.00	
	2) Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 27 journaliers.....	2.464.87½	
	Matériel et Divers.....	200.00	
		4.069.87½	48.838.50
335	SERVICE D'ASSAINISSEM. PETIT-GOAVE:		
	1) Administration:		
	1 Médecin Hygiéniste.....	500.00	
	1 Officier de Police Sanitaire.....	275.00	
	1 Officier de Police Sanitaire.....	250.00	
	1 Officier de Police Sanitaire.....	200.00	
	1 Officier de Police Sanitaire (Miragoâne).....	200.00	
	1 Officier de Police Sanitaire (Anse-à-Veau).....	200.00	
	1 Officier de Police San. (Pte. Riv. de Nippes).....	200.00	
	1 Officier de Police Sanitaire (Gd. Goave).....	200.00	
	1 Inspecteur de la Voirie.....	140.00	
	1 Mécanicien.....	200.00	
	2 Chauffeurs à G. 150.00.....	300.00	
	2) Entretien et Améliorations Travaux Malaria:	300.00	
	Matériel et Divers.....	300.00	
	Allocation pour 30 journaliers.....	2.738.75	
	Allocation pour 2 journaliers (Miragoâne).....	182.58	
	Allocation pour 3 journaliers (Anse-à-Veau).....	273.87	
	Allocation pour 2 journaliers (Pte. Riv. de Nippes).....	182.58	
	Allocation pour 3 journaliers (Grand-Goave).....	273.87	
		7.416.65	88.999.80
336	SERVICE D'ASSAINISSEMENT PORT-DE-PAIX:		
	1) Administration:		
	1 Officier Sanitaire.....	300.00	
	1 Officier de Police Sanitaire.....	200.00	
	1 Inspecteur de la Malaria.....	175.00	
	1 Mécanicien.....	200.00	
	1 Chauffeur.....	150.00	
	2) Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 20 journaliers.....	1.825.83 1/3	
	3) Entretien Travaux Malaria.....	300.00	
	Matériel et Divers.....	200.00	
		3.350.83 1/3	40.210.00
337	SERVICE D'ASSAINISSEM. ST.-MARC:		
	1) Administration:		
	1 Officier de Police Sanitaire.....	250.00	
	1 Officier de Police Sanitaire.....	225.00	
	1 Officier de Police Sanitaire (Verrettes).....	225.00	
	1 Inspecteur Sanitaire (Pte. Rivière).....	175.00	
	1 Inspecteur Malaria (Saint-Marc).....	175.00	
	1 Contrôleur de la Voirie.....	165.00	
	1 Mécanicien.....	200.00	
	1 Chauffeur.....	150.00	
	2) Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 25 journaliers.....	2.282.29	
	(St.-Marc).....		
	Allocation pour 4 journaliers.....	365.16	
	(Verrettes).....		
	Allocation pour 3 journaliers.....	273.87	
	(Pte. Riv. Artibonite).....		
		4.486.32	7.675.075.08

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	4.486.32	7.675.075.08
337	3) Entretien et Travaux Malaria.....	400.00	
	Matériel et Divers.....	200.00	
		5.086.32	61.035.84
338	SERVICE D'ASSAINISSEM. BELLADERE:		
	1) Administration:		
	1 Officier de Police Sanitaire.....	250.00	
	2) Toilette des Rues et Voirie:		
	Allocation pour 4 journaliers.....	365.16	
	3) Entretien Travaux Sanitaires.....	100.00	
		715.16	8.581.92
339	DISPENSARE-HOPITAL VERRETTES:		
	1) Administration:		
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Chef de Bureau dactylographe.....	200.00	
	1 Intendante.....	150.00	
	2 Infirmières à G. 250.00.....	500.00	
	1 Employé de Pharmacie.....	125.00	
	1 Panseur.....	105.00	
	1 Panseuse.....	80.00	
	1 Garçon de salle.....	105.00	
	1 Bonne de salle.....	60.00	
	2 Cuisinières à G. 60.00.....	120.00	
	1 Lavandière.....	60.00	
	Allocation pour 2 journaliers.....	182.58	
	2) Fonctionnement:		
	Allocation pour provisions alimentaires.....	608.33	
	Combustible: bois, charbon.....	80.00	
	Savon de lessive.....	90.00	
	Entretien et Divers.....	150.00	
		3.115.91	37.390.95
	3) Matériel et Equipement.....		5.000.00
340	DISPENSARE-HOPITAL GRAND-GOAVE:		
	1) Administration:		
	1 Médecin.....	500.00	
	1 Chef de Bureau dactylographe.....	150.00	
	1 Infirmière.....	250.00	
	1 Intendante.....	125.00	
	1 Panseur.....	105.00	
	1 Panseuse.....	80.00	
	1 Garçon de salle.....	105.00	
	1 Cuisinière.....	60.00	
	1 Lavandière.....	60.00	
	Allocation pour 1 journalier.....	91.29	
	1 Bonne de salle.....	60.00	
	2) Fonctionnement:		
	Allocation pour provisions alimentaires.....	365.00	
	Combustible: bois, charbon.....	50.00	
	Entretien et Divers.....	100.00	
		2.101.29	25.215.48
	3) Matériel et Equipement.....		2.000.00
341	SUBVENTION A L'HOSPICE ST. FRANÇOIS DE SALLES:		
	1) Administration:		
	A l'Hospice St.-François de Salles.....	800.00	
	A l'Hospice St.-François de Salles (Traitement 7 Sœurs).....	350.00	
	A l'Hospice St.-François de Salles (Frais de Pharmacie) et traitement d'un pharmacien.....	300.00	
	Au Dispensaire.....	200.00	
	A la Salle d'Ophtalmologie.....	200.00	
		1.850.00	22.200.00
342	ADMIN. ET FONCTION. DES ASILES.....	30.698.41 3/4	368.381.01
	TOTAL.....		8.204.880.28

Certifié le présent Budget s'élevant à la somme de HUIT MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT GTS GOURDES VINGT HUIT CENTIMES (G. 8.204.880.28).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat de la Santé Publique:
Dr. WILLIAM THEARD

DEPARTEMENT DU TRAVAIL

CHAPITRE IX

Art.		Monnaie Nationale Par Mois	Par An
400.	APPOINTEMENT DU PERSONNEL PORT-AU-PRINCE		
A)	DIRECTION GENERALE		
1	Directeur Général.....	1.250.00	
1	Secrétaire Sténo-dactylo.....	250.00	
B)	ADMINISTRATION		
1	Chef du Service Administratif.....	750.00	
1	Comptable en Chef.....	500.00	
1	Employé aide-comptable.....	250.00	
1	Dactylographe	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Bibliothécaire-archiviste	250.00	
5	Chauffeurs à G. 250.00.....	1.250.00	
1	Garçon de Bureau	110.00	
1	Messenger	105.00	
1	Ménagère	105.00	
1	Gardien	105.00	
C)	INSPECTION		
1	Chef de l'Inspection Générale.....	875.00	
1	Sous-Chef de Service.....	600.00	
4	Inspecteurs à G. 500.00.....	2.000.00	
6	Inspecteurs à G. 350.00.....	2.100.00	
1	Dactylographe	250.00	
D)	SALAIRE		
1	Chef de Service.....	750.00	
1	Dactylographe	250.00	
E)	MAIN-D'OEUVRE STATISTIQUE ET PLACEMENT		
1	Chef de Service.....	750.00	
1	Dactylographe	250.00	
F)	SERVICE DE LA FEMME ET DE L'ENFANT		
1	Chef de Service.....	750.00	
1	Dactylographe	200.00	
G)	SERVICE DES ORGANISATIONS SOCIALES		
1	Chef de Service.....	750.00	
1	Employé attaché au Service.....	500.00	
1	Dactylographe	250.00	
H)	SERVICE JURIDIQUE		
1	Employé chargé du Service.....	750.00	
I)	EDUCATION		
1	Chef de Service.....	750.00	
1	Conseiller technique	750.00	
2	Inspecteurs à G. 400.00.....	800.00	
1	Chargé du Personnel.....	375.00	
1	Chargé du Matériel.....	375.00	
1	Archiviste	125.00	
2	Dactylographes à G. 250.00.....	500.00	
1	Employé	250.00	
1	Garçon	110.00	
1	Messenger	110.00	
	CAP-HAITIEN		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	350.00	
1	Avocat-conseil	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon de Bureau	110.00	
	A reporter.....	21.955.00	

Art.	Report.....	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
400	FORT-LIBERTE		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	250.00	
1	Dactylographe	150.00	
1	Garçon	110.00	
	SAINT-MARC		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	PORT-DE-PAIX		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	CAYES		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	JEREMIE		
1	Inspecteur en Chef.....	500.00	
1	Inspecteur	250.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	GONAIVES		
1	Inspecteur	350.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	PETIT GOAVE		
1	Inspecteur	350.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	JACMEL		
1	Inspecteur	350.00	
1	Dactylographe	200.00	
1	Garçon	110.00	
	Total.....	29.185.00	350.220.00
401.	Matériel, Fournitures de Bureau, Frais divers et Location	2.178.33 1/3	26.140.00
402.	Frais d'Inspection et de Recherches.....	1.416.66 2/3	17.000.00
403.	Achat et Fonctionnement du Matériel roulant, Achat divers.....	2.770.00	33.240.00
404.	Frais de Fonctionnement des Ecoles du Soir, Paieement des Professeurs, Achat divers.....	11.925.00	143.100.00
	Total.....		569.700.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de CINQ CENT SOIXANTE NEUF MILLE SEPT CENTS GOURDES (Gdes. 569.700.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat du Travail:
LELIO DALENGOUR

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CHAPITRE X

Art.		Monnaie Nationale Par Mois	Par An
	SERVICES DU DEPARTEMENT		
427	INGENIEURS ET ARCHITECTES		
3	Ingénieurs de 1ère classe à G. 1.250.00.....	3.750.00	
1	Architecte de 1ère classe.....	1.250.00	
6	Ingénieurs de 1ère classe à G. 1.100.00.....	6.600.00	
1	Architecte de 1ère classe.....	1.100.00	
1	Architecte de 1ère classe.....	1.000.00	
1	Ingénieur de 1ère classe.....	1.000.00	
4	Ingénieurs de 2ème classe à G. 999.00.....	3.996.00	
1	Ingénieur de 2ème classe.....	850.00	
5	Ingénieurs de 2ème classe à G. 800.00.....	4.000.00	
4	Ingénieurs de 2ème classe à G. 750.00.....	3.000.00	
3	Ingénieurs de 2ème classe à G. 700.00.....	2.100.00	
3	Architectes de 3ème classe à G. 650.00.....	1.950.00	
3	Ingénieurs de 3ème classe à G. 600.00.....	1.800.00	
1	Architecte de 3ème classe.....	600.00	
1	Ingénieur de 3ème classe.....	550.00	
	A Reporter.....	33.546.00	

Art.	Report.....	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
427	1 Architecte de 3ème classe.....	33.546.00	
	2 Ingénieurs de 3ème classe à G. 500.00.....	550.00	
	1 Ingénieur de 3ème classe.....	1.000.00	
	2 Ingénieurs de 3ème classe à G. 400.00.....	450.00	
		800.00	
428	EMPLOYES TECHNIQUES	36.346.00	436.152.00
	1 Topographe, Employé de 1ère classe.....	800.00	
	2 Topographes, Employé de 1ère cl. à G. 750.00.....	1.500.00	
	1 Topographe, Employé de 2e cl.....	650.00	
	2 Topographes, Empl. de 2e classe à G. 500.00.....	1.000.00	
	1 Topographe, Employé de 2ème classe.....	450.00	
	1 Topographe, Employé de 3ème classe.....	375.00	
	1 Electricien, Employé de 2ème classe.....	500.00	
	1 Electricien, Employé de 3ème classe.....	375.00	
	1 Dessinateur, Employé de 2ème classe.....	550.00	
	1 Employé préparateur de bleus, Emp. de 3e cl.....	250.00	
	A reporter.....	6.450.00	436.152.00

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	6.450.00	436.152.00
428	ROUTES ET TRAVAUX MARITIMES		
	1 Mécanicien en chef, Employé de 2e. classe.....	500.00	
	IRRIGATION ET HYDROELECTRICITE		
	1 Hydrographe, Employé de 2ème classe.....	450.00	
	1 Aide Hydrographe, Employé de 3ème classe.....	200.00	
	DEPARTEMENT DU NORD		
	1 Mécanicien, employé de 3ème classe.....	350.00	
	DEPARTEMENT DU NORD-OUEST		
	1 Mécanicien, employé de 3ème classe.....	225.00	
	DEPARTEMENT DU SUD		
	1 Mécanicien, employé de 3ème classe.....	350.00	
	DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		
	1 Mécanicien, employé de 3ème classe.....	200.00	
	DISTRICT DE JEREMIE		
	1 Employé de 3ème classe.....	300.00	
		9.025.00	108.300.00
429	EMPLOYES DE BUREAU		
	DEPARTEMENT DE L'OUEST		
	A—ADMINISTRATION		
	1 Secrétaire général, employé de 1ère classe.....	950.00	
	1 Secrétaire Archiviste, employé de 1re classe.....	850.00	
	1 Secrétaire Traducteur, employé de 2e classe.....	700.00	
	1 Sténo-Dactylographe, employé de 2e classe.....	500.00	
	1 Archiviste, employé de 2ème classe.....	450.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	325.00	
	1 Sténo-Dactylographe, employé de 3e. classe.....	300.00	
	1 Bibliothécaire, employé de 3e. classe.....	300.00	
	1 Expéditionnaire, employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Photographe, employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	175.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	225.00	
	1 Comptable en chef, employé de 1ère classe.....	800.00	
	1 Comptable adjoint, employé de 2e classe.....	650.00	
	1 Comptable, employé de 2ème classe.....	500.00	
	1 Comptable, employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Clerc d'obligations, employé de 3e. classe.....	375.00	
	1 Dactylo-Archiviste, employé de 3e. classe.....	350.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	225.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	175.00	
	1 Payeur en chef, employé de 1ère classe.....	750.00	
	2 Payeurs adjoints, empl. de 1ère cl. à G. 500.....	1.000.00	
	1 Chef du Serv. d'Inventaire, empl. de 2e cl.....	500.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	275.00	
	B—IRRIGATION ET HYDROELECTRICITE		
	1 Chef de bureau, employé de 2ème classe.....	600.00	
	1 Employé de 2ème classe.....	500.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	200.00	
	E—ROUTES ET TRAVAUX MARITIMES		
	1 Chef de bureau, employé de 1ère classe.....	800.00	
	1 Comptable Archiviste, employé de 2ème cl.....	400.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	275.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	225.00	
	1 Magasinier, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Directeur de Garage, employé de 1ère classe.....	800.00	
	1 Comptable, employé de 2ème classe.....	400.00	
	D—URBANISME		
	1 Chef de bureau, employé de 1ère classe.....	700.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	275.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Inspecteur de jardins, employé de 3ème cl.....	250.00	
	1 Inspecteur de constr. privées, empl. de 3e cl.....	250.00	
	1 Inspecteur de constr. privées, empl. de 3e cl.....	200.00	
	1 Inspecteur de constr. privées, empl. de 3e cl.....	300.00	
	1 Employé Archiviste, employé de 3ème cl.....	300.00	
	E—ETUDES ET LEVES TOPOGRAPHIQUES		
	1 Chef de bureau, employé de 2ème classe.....	400.00	
	1 Dactylographe, employé de 2ème classe.....	300.00	
	F—ECLAIRAGE ELECTRIQUE		
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	250.00	
	2 Inspecteurs de nuit, empl. de 3e cl. à G. 200.....	400.00	
	DEPARTEMENT DU NORD		
	1 Chef de bureau, employé de 3ème classe.....	400.00	
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	400.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Magasinier, employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	DEPARTEMENT DE L'ARTIBONITE		
	1 Chef de bureau, employé de 3ème classe.....	400.00	
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	275.00	
	1 Magasinier, employé de 3ème classe.....	200.00	
		23.675.00	544.452.00
	A Reporter.....		

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	23.675.00	544.452.00
429	DEPARTEMENT DU NORD-OUEST		
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
	DEPARTEMENT DU SUD		
	1 Chef de bureau, employé de 2ème classe.....	500.00	
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	300.00	
	1 Dactylo-Archiviste, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Magasinier, employé de 3ème classe.....	250.00	
	DISTRICT DE SAINT-MARC		
	1 Chef de bureau Comptable, empl. de 2e cl.....	500.00	
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	350.00	
	1 Magasinier, employé de 3ème classe.....	200.00	
	DISTRICT DE JEREMIE		
	1 Chef de bureau, employé de 3ème classe.....	250.00	
	1 Payeur Magasinier, employé de 3ème classe.....	300.00	
	DISTRICT DE JACMEL		
	1 Chef de bur. Comptable, empl. de 2e classe.....	450.00	
	1 Payeur, employé de 3ème classe.....	300.00	
	1 Employé de 3ème classe.....	200.00	
		28.525.00	342.300.00
441	Edifices Publics et Monuments.....		60.000.00
442	Rues, Parcs et Drains.....		389.800.00
443	Entretien Palais National.....		90.000.00
444	Irrigation et Hydro-électricité.....		51.800.00
446	Travaux Maritimes.....		35.000.00
447	Routes, Sentiers et Ponts.....		1.196.400.00
471	Frais Divers.....		137.600.00
472	Télégrammes et Téléphones.....		12.000.00
475	Entretien et amélioration de la zone de l'Exposition, chaussées asphaltées, drains et jardins		200.000.00
476	Entretien Citadelle.....		60.000.00
481	Compagnie d'Eclairage Electrique Port-au-Prince et Cap-Haïtien.....		609.000.00
482	Inspection, Contrôle et fonctionnement des Usines électriques.....		145.800.00
484	Compagnie électrique de Jérémie (Subside).....		12.000.00
486	Compagnie électrique de Jacmel (Subside).....		12.000.00
489-A	Fonctionnement Brigades d'Etudes.....		96.000.00
489-B	Contribution aux travaux de Géodésie.....		60.000.00
490	Renouvellement Matériel.....		45.848.00
SERVICE DES TELEGRAPHES, TELEPHONES ET RARIOCOMMUNICATIONS			
491	APPOINTEMENTS DU PERSONNEL		
	A—ADMINISTRATION		
	1 Directeur.....	1.250.00	
	1 Assistant Principal et Chargé Station HHH.....	775.00	
	1 Chef de Bureau.....	550.00	
	1 Employé chargé Cartes Abonnés.....	275.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	B—COMPTABILITE		
	1 Caissier Comptable.....	700.00	
	1 Caissier-Receveur.....	640.00	
	1 Comptable Adjoint.....	400.00	
	1 Employé-Comptable chargé Dépenses et Comptes Officiels.....	400.00	
	2 Employés Comptables à Gdes. 375.00.....	750.00	
	1 Employé Comptable à Gdes. 300.00.....	300.00	
	1 Chef du Matériel et des Magasins.....	300.00	
	C—TRAFIC INTERURBAIN ET INTERNATIONAL		
	1 Chef du Trafic.....	625.00	
	1 Sous-Chef Interurbain.....	375.00	
	1 Opérateur.....	400.00	
	2 Opérateurs à Gdes. 300.00.....	600.00	
	2 Opérateurs à Gdes. 250.00.....	500.00	
	7 Opérateurs à Gdes. 225.00.....	1.575.00	
	6 Opérateurs à Gdes. 200.00.....	1.200.00	
	1 Employée Renseignements.....	150.00	
	D—SECTION INTERNATIONALE		
	1 Employé.....	300.00	
	1 Employé.....	250.00	
	1 Employé.....	200.00	
	E—GUICHETS		
	2 Employés à Gdes. 375.00.....	750.00	
	2 Employés à Gdes. 275.00.....	550.00	
	2 Employés à Gdes. 250.00.....	500.00	
	1 Employé.....	200.00	
	6 Facteurs à Gdes. 150.00.....	900.00	
	3 Facteurs à Gdes. 125.00.....	375.00	
	F—CENTRAUX TELEPHONIQUE MANUELS		
	1 Chef Opérateur.....	525.00	
	1 Réparateur de téléphones.....	250.00	
	1 Réparateur de lignes.....	200.00	
		16.990.00	4.100.000.00
	A reporter.....		

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

	Par Mois	Par An
Report.....	Monnaie Nationale	Monnaie Nationale
	16.990.00	4.100.000.00
Art. 491		
G—CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES		
1 Superintendant	850.00	
1 Chef Opérateur	600.00	
3 Opérateurs à Gdes. 400.00.....	1.200.00	
1 Opérateur	350.00	
1 Opérateur	300.00	
2 Opérateurs à Gdes. 250.00.....	500.00	
2 Opérateurs à Gdes 225.00.....	450.00	
3 Opérateurs à Gdes 200.00.....	600.00	
1 Opérateur	175.00	
H—RESEAUX URBAINS DE CABLES		
1 Ingénieur chargé des Réseaux.....	700.00	
1 Ingénieur Aide Spécial.....	500.00	
2 Episseurs principaux à Gdes. 425.00.....	850.00	
1 Episseur	325.00	
1 Episseur	275.00	
1 Episseur	200.00	
1 Poseur de Câbles	300.00	
I—INSTALLATIONS ET DERANGEMENTS		
1 Employé chargé des installations.....	300.00	
1 Lineman	225.00	
1 Lineman	185.00	
1 Lineman Dérangements	250.00	
1 Lineman Dérangements	225.00	
2 Linemen Dérangements à Gdes. 200.00.....	400.00	
2 Linemen Dérangements à 185.00.....	370.00	
J—SERVICE DE RADIOTELEGRAPHIE		
1 Opérateur en Chef	425.00	
2 Opérateurs à Gdes. 325.00.....	650.00	
2 Opérateurs à Gdes. 300.00.....	600.00	
1 Opérateur	200.00	
1 Opérateur	175.00	
1 Dactylographe	175.00	
1 Employé chargé Entretien	400.00	
K—SERVICE DES TRANSPORTS		
1 Chauffeur	275.00	
5 Chauffeurs à Gdes. 250.00.....	1.250.00	
L—POSTE PALAIS NATIONAL		
1 Chef de Poste	275.00	
2 Opérateurs à Gdes. 250.00.....	500.00	
M—POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Chef de Poste	325.00	
1 Chef de Poste.....	275.00	
2 Chefs de Poste à Gdes. 250.00.....	500.00	
4 Chefs de Poste à Gdes 225.00.....	900.00	
8 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	1.600.00	
2 Opérateurs à Gdes. 225.00.....	450.00	
1 Opérateur	175.00	
1 Surveillant	115.00	
25 Surveillants à Gdes. 105.00.....	2.625.00	
1 Facteur	110.00	
7 Facteurs à Gdes. 105.00.....	735.00	
N—DEPARTEMENT RE L'ARTIBONITE		
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Inspecteur	375.00	
1 Chef de Poste.....	325.00	
1 Chef de Poste.....	300.00	
1 Chef de Poste	225.00	
5 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	1.000.00	
2 Opérateurs à Gdes. 250.00.....	500.00	
3 Opérateurs à Gdes. 200.00.....	600.00	
1 Surveillant	115.00	
10 Surveillants à Gdes 105.00.....	1.050.00	
1 Facteur	115.00	
1 Facteur	105.00	
O—DEPARTEMENT DU NORD'OUEST		
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Inspecteur	300.00	
1 Chef de Poste.....	275.00	
2 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	400.00	
1 Opérateur	200.00	
1 Opérateur	175.00	
6 Surveillants à Gdes. 105.00.....	630.00	
1 Facteur	105.00	
P—DEPARTEMENT DU NORD		
CENTRAL AUTOMATIQUE		
1 Opérateur	450.00	
1 Episseur de Câbles	225.00	
3 Linemen Gdes. 150.00.....	450.00	
A reporter.....	47.775.00	4.100.000.00

	Par Mois	Par An
Report.....	Monnaie Nationale	Monnaie Nationale
	47.775.00	4.100.000.00
Art. 491		
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Sous Inspecteur	275.00	
1 Sous Inspecteur	250.00	
1 Chef de Poste	375.00	
1 Chef de Poste	250.00	
6 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	1.200.00	
2 Opérateurs à Gdes 275.00.....	550.00	
2 Opérateurs à Gdes 250.00.....	500.00	
1 Opérateur	225.00	
1 Opérateur	200.00	
2 Opérateurs à Gdes 150.00.....	300.00	
1 Surveillant	125.00	
1 Surveillant	115.00	
12 Surveillants à Gdes. 105.00.....	1.260.00	
2 Facteurs à Gdes. 140.00.....	280.00	
1 Facteur	105.00	
Q—DEPARTEMENT DU SUD		
CENTRAL AUTOMATIQUE		
1 Opérateur	375.00	
1 Lineman	175.00	
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Inspecteur	400.00	
1 Chef de Poste	325.00	
4 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	800.00	
1 Opérateur	225.00	
2 Opérateurs à Gdes. 200.00	400.00	
8 Surveillants à Gdes. 105.00.....	840.00	
3 Facteurs à Gdes. 105.00.....	315.00	
R—DISTRICT DE JACMEL		
CENTRAL AUTOMATIQUE		
1 Opérateur	350.00	
1 Lineman	125.00	
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Inspecteur	400.00	
1 Chef de Poste.....	275.00	
3 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	600.00	
1 Opérateur	250.00	
1 Opérateur	200.00	
1 Opérateur	150.00	
1 Surveillant	115.00	
7 Surveillants à Gdes. 105.00.....	735.00	
1 Facteur	115.00	
	63.785.00	765.420.00
S—DISTRICT DE JEREMIE		
POSTES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES		
1 Inspecteur	375.00	
1 Chef de Poste	325.00	
4 Chefs de Poste à Gdes. 200.00.....	800.00	
1 Opérateur	190.00	
1 Opérateur	175.00	
7 Surveillants à Gdes. 105.00.....	735.00	
1 Facteur	125.00	
1 Facteur	105.00	
	63.785.00	765.420.00
492—a) Salaire des Equipes d'entretien du Téléphone Automatique....	42.000.00	
492—b) Salaire des Equipes d'entretien des Lignes interurbaines et achat de poteaux.....	18.200.00	
493— Entretien de la Station de Radiotélégraphie.....	4.000.00	
494— Frais d'habillement des Facteurs et Linemen.....	8.400.00	
495— Fournitures de bureau et impression de formules.....	45.600.00	
496—a) Dépenses courantes—Petites Caisses.....	7.200.00	
496—b) Frais d'entretien des Employés en voyage.....	11.200.00	
407— Location, éclairage, force motrice	35.200.00	
408— Entretien et Renouvellement Matériel Roulant	48.000.00	
499— Renouvellement du Matériel Télégraphique et téléphonique....	212.220.00	
500— Compte d'échange des Compagnies de Télécommunications....	128.020.00	
Total	5.425.460.00	
Certifié sincère le Présent Budget s'élevant à la somme de CINQ MILLION QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE GOURDI (Gdes. 5.425.460.00).		
Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950		
Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:		
LUC E. FOUCHE		

DEPARTEMENT DE LA JUSTICE

CHAPITRE XI

Monnaie Nationale
Par Mois Par An

501.—PERSONNEL DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT

1 Chef de Division.....	1.125.00
1 Chef de Bureau.....	900.00
1 Avocat-Conseil.....	900.00

SERVICE DE LA CORRESPONDANCE

1 Chef de Service.....	600.00
2 Dactylographes à G. 300.00.....	600.00
1 Dactylographe.....	250.00
2 Hoquetons à G. 125.00.....	250.00
1 Huissier.....	125.00
1 Ménagère.....	125.00
1 Homme de peine.....	100.00

SERVICE DE LA COMPTABILITE

1 Comptable.....	750.00
1 Comptable-Adjoint.....	350.00
1 Dactylographe.....	250.00

SERVICE DES ARCHIVES

1 Archiviste.....	425.00
1 Archiviste-Adjoint.....	225.00
1 Dactylographe.....	225.00

SERVICE DE CONTROLE DES TRIBUNAUX
ET PARQUETS

1 Chef de Service.....	750.00
1 Sous-Chef de Service.....	550.00
1 Dactylographe.....	250.00
1 Employé.....	250.00
1 Chauffeur.....	250.00

9.250.00 111.000.00

502.—TRIBUNAL DE CASSATION

1 Président.....	2.000.00
1 Vice-Président.....	1.600.00
9 Juges à G. 1.400.00.....	12.600.00
1 Commissaire du Gouvernement.....	1.650.00
3 Substituts à G. 1.250.00.....	3.750.00
1 Greffier.....	500.00
7 Commis-Greffiers à G. 300.00.....	2.100.00
3 Commis du Parquet à G. 300.00.....	900.00
2 Dactylographes à G. 225.00.....	450.00
2 Garçons à G. 125.00.....	250.00
3 Huissiers audienciers à G. 225.00.....	675.00
1 Chauffeur.....	200.00

26.675.00 320.100.00

504.—TRIBUNAUX CIVILS

Port-au-Prince.—

1 Doyen.....	1.150.00
3 Juges d'Instruction à G. 1.000.00.....	3.000.00
Frais d'Instruction pour 3 Juges à G. 112.50.....	337.50
10 Juges à G. 900.00.....	9.000.00
1 Greffier.....	300.00
10 Commis-Greffiers à G. 250.00.....	2.500.00
3 Huissiers-audienciers à G. 175.00.....	525.00
2 Hoquetons à G. 125.00.....	250.00
1 Commissaire du Gouvernement.....	1.100.00
5 Substituts à G. 900.00.....	4.500.00
1 Commis en Chef du Parquet.....	350.00
4 Commis du Parquet à G. 250.00.....	1.000.00
3 Dactylographes à G. 200.00.....	600.00
1 Chauffeur.....	200.00

Cap-Haïtien.—

1 Doyen.....	750.00
2 Juges d'Instruction à G. 650.00.....	1.300.00
3 Juges à G. 600.00.....	1.800.00
1 Greffier.....	225.00
5 Commis-Greffiers à G. 200.00.....	1.200.00
2 Huissiers-audienciers à G. 175.00.....	350.00
2 Hoquetons à G. 125.00.....	250.00
1 Commissaire du Gouvernement.....	750.00
2 Substituts à G. 600.00.....	1.200.00
2 Commis du Parquet à G. 200.00.....	400.00

Cayes, Gonaïves, Jacmel, Port-de-Paix,
Saint-Marc, Fort-Liberté, Jérémie et
Petit-Goâve.—

8 Doyens à G. 700.00.....	5.600.00
8 Juges d'Instruction à G. 650.00.....	5.200.00
15 Juges à G. 600.00.....	9.000.00
8 Greffiers à G. 225.00.....	1.800.00
17 Commis-Greffiers à G. 200.00.....	3.400.00
8 Huissiers-audienciers à G. 175.00.....	1.400.00
16 Hoquetons à G. 125.00.....	2.000.00
8 Commissaires du Gouvernement à G. 700.....	5.600.00
8 Substituts à G. 600.00.....	4.800.00
15 Commis du Parquet à G. 200.00.....	3.000.00

A reporter..... 74.837.50 431.100.00

Monnaie Nationale
Par Mois Par An

Report..... 74.837.50 431.100.00

504 TRIBUNAUX CIVILS

Anse-à-Veau, Aquin, Hinche.—

3 Doyens à G. 600.00.....	1.800.00
3 Juges d'Instruction à G. 575.00.....	1.725.00
3 Juges à G. 500.00.....	1.500.00
3 Greffiers à G. 225.00.....	675.00
4 Commis-Greffiers à G. 200.00.....	800.00
6 Hoquetons à G. 125.00.....	750.00
3 Commissaires du Gouvernement à G. 600.00.....	1.800.00
3 Substituts à G. 500.00.....	1.500.00
3 Huissiers audienciers à G. 175.00.....	525.00
4 Commis du Parquet à G. 200.00.....	800.00

86.712.50 1.040.550.00

505.—TRIBUNAUX DE PAIX

Première classe

4 Juges à G. 325.00.....	1.300.00
4 Juges-Suppléants à G. 225.00.....	900.00
4 Greffiers à G. 175.00.....	700.00
4 Commis-Greffiers à G. 150.00.....	600.00
4 Hoquetons à G. 100.00.....	400.00

Deuxième classe

8 Juges à G. 275.00.....	2.200.00
8 Juges-Suppléants à G. 200.00.....	1.600.00
8 Greffiers à G. 150.00.....	1.200.00
8 Commis-Greffiers à G. 125.00.....	1.000.00
8 Hoquetons à G. 100.00.....	800.00

Troisième classe

9 Juges à G. 225.00.....	2.025.00
9 Juges-Suppléants à G. 175.00.....	1.575.00
9 Greffiers à G. 125.00.....	1.125.00
9 Hoquetons à G. 100.00.....	900.00

Quatrième classe

116 Juges à G. 200.00.....	23.200.00
116 Juges-Suppléants à G. 150.00.....	17.400.00
116 Greffiers à G. 125.00.....	14.500.00
116 Hoquetons à G. 100.00.....	11.600.00

83.025.00 996.300.00

506.—Location des Tribunaux et Parquets.....

6.000.00 72.000.00

507.—TRIBUNAL TERRIEN

1 Doyen.....	1.400.00
4 Juges à G. 1.000.00.....	4.000.00
1 Commissaire du Gouvernement.....	1.250.00
1 Substitut.....	1.000.00
1 Greffier.....	450.00
2 Commis-Greffiers à G. 350.00.....	700.00
2 Commis du Parquet à G. 350.00.....	700.00
2 Huissiers-audienciers à G. 200.00.....	400.00
2 Dactylographes à G. 250.00.....	500.00
1 Hoqueton.....	125.00

10.525.00 126.300.00

508.—Ameublement et installation du Tribunal Terrien...

4.000.00

511.—Frais de tournée et d'inspection.....

1.300.00 15.600.00

512.—Frais de Justice et d'information judiciaire.....

800.00 9.600.00

513.—Matériel de Bureau et des Tribunaux.....

800.00 9.600.00

514.—Fournitures de Bureau, dépenses imprévues, transport et frais d'impression.....

1.900.00 22.800.00

515.—Impression du Bulletin des Lois et Actes et des Arrêts du Tribunal de Cassation.....

9.600.00

516.—Télégrammes, Téléphones.....

800.00 9.600.00

517.—Officiers de l'Etat Civil

4 Officiers à G. 500.00.....	2.000.00
2 Officiers à G. 225.00.....	450.00
12 Officiers à G. 200.00.....	2.400.00
12 Officiers à G. 175.00.....	2.100.00
33 Officiers à G. 150.00.....	4.950.00
92 Officiers à G. 125.00.....	11.500.00

23.400.00 280.800.00

518.—Entretien de Voitures.....

2.000.00 24.000.00

Total..... 3.051.850.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de TROIS MILLIONS CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE GOURDES (Gdes. 3.051.850.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:

LELIO DALENCOUR

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

CHAPITRE XIII

Art.	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
536 SECRETAIRERIE D'ETAT		
A) Personnel		
1 Secrétaire-Général, empl. de 1ère classe.....	900.00	
1 Contentieux, empl. de 1ère classe.....	750.00	
1 Comptable-Archiviste, empl. de 2ème classe.....	550.00	
1 Sténo-Dactylo, empl. de 3ème classe.....	300.00	
1 Chauffeur	300.00	
1 Garçon de Bureau, empl. de 4ème classe.....	150.00	
B) Fonctionnement		
a) Frais de déplacement	400.00	
b) Abonnement aux journaux et revues.....	50.00	
c) Publicité et impressions.....	50.00	
d) Fournitures et divers.....	100.00	
e) Entretien, réparations, pneus, gasoline, huile pour 1 voiture	500.00	
	4.050.00	48.600.00
548 SUBVENTIONS		
A) Station Météorologique St. Louis de Gonzague...	80.00	
B) Observatoire du Pt. Séminaire, Collège St-Martial	250.00	
C) Publications, entretien et acquisition de matériel pour Observatoire Collège St.-Martial.....	541.70	
	871.70	10.460.40
550 DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE		
A) PERSONNEL		
I.—DIRECTION		
1 Directeur Général.....	1.500.00	
1 Secrétaire Sténo-Dactylo Français-Anglais employé de 3ème classe.....	400.00	
1 Dactylographe, employé de 3ème classe.....	300.00	
1 Chauffeur	275.00	
1 Garçon de Bureau, empl. de 4ème classe.....	150.00	
	2.625.00	31.500.00
II.—SERVICE DE CONTROLE		
1 Ingénieur, employé de 1ère classe.....	900.00	10.800.00
III.—DISTRICTS AGRICOLES		
1 Agronome de District du Nord.....	750.00	
1 Agronome de District des Gonaïves.....	750.00	
1 Agronome de District du Centre.....	750.00	
1 Agronome de District de Port-au-Prince.....	750.00	
1 Agronome de District des Cayes.....	750.00	
1 Agronome de District de Jérémie.....	750.00	
1 Agronome de District du Nord-Ouest.....	675.00	
1 Agronome de District de Jacmel.....	675.00	
1 Agronome de District de Nippes.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District du Nord-Est.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District de St-Marc.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District de Petit-Goâve.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District d'Aquin.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District d'Anse d'Hainault.....	675.00	
1 Agronome du Sous-District de Belladère.....	675.00	
	10.575.00	126.900.00
B) FONCTIONNEMENT		
I.—FRAIS		
a) Frais de déplacement et de séjour du Directeur et du chauffeur	300.00	
b) Frais de déplacement et de séjour des membres du Service de Contrôle.....	200.00	
c) Frais de déplacement et de séjour des Agronomes de Districts et de Sous-Districts.....	2.800.00	
	3.300.00	39.600.00
II.—FOURNITURES ET DEPENSES DIVERSES		
a) Direction Générale (Bulletins, fournitures dépenses diverses	150.00	
b) Districts et Sous-Districts.....	250.00	
c) Service de contrôle.....	20.00	
	420.00	5.040.00
III.—TRANSPORT		
a) Direction		
Entretien, réparations, pneus, gasoline, huile pour 2 voitures	900.00	
b) Districts		
Entretien, réparations, pneus, gasoline, huile pour 8 pick-up	3.600.00	
	4.500.00	54.000.00
IV.—FETE NATIONALE DE L'AGRICULTURE		12.000.00
V.—BOURSIERS		
Frais de voyage, d'entretien et d'études de boursiers....		30.000.00
C.—OPERATION — PROJET D'ELEVAGE AU PLATEAU CENTRAL		
I Administration		33.400.00
II Fonctionnement		167.700.00
A reporter.....		570.000.40

Art.	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
551 SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE		570.000.40
A) PERSONNEL		
II.—ADMINISTRATION		
1 Chef des Services Administratifs, empl. de 1ère cl.	1.250.00	
1 Intendant des Bâtiments, empl. de 3e. classe.....	400.00	
1 Secrétaire-Archiviste, Sténo-Dactylographe, employé de 3e. classe	350.00	
1 Chauffeur	300.00	
1 Sténo-Dactylo, employé de 3ème classe.....	250.00	
2 Chauffeurs (Autobus) à G. 250.00.....	500.00	
1 Concierge, empl. de 4ème classe.....	200.00	
1 Messenger empl. de 4ème classe.....	200.00	
4 Garçons, employé de 4ème classe à G. 150.00.....	600.00	
	4.050.00	48.600.00
I.—COMPTABILITE		
1 Chef de Service, employé de 1ère classe.....	900.00	
1 Sous-Chef de Service empl. de 2ème classe.....	800.00	
1 Comptable, empl. de 2ème classe.....	650.00	
2 Comptables, empl. de 2ème classe à G. 500.00....	1.000.00	
1 Comptable, employé de 3ème classe.....	450.00	
1 Secrétaire-Archiviste, empl. de 3e. classe.....	350.00	
2 Sténo-Dactylo, empl. de 3e. cl. à G. 250.00.....	500.00	
	4.650.00	55.800.00
III.—RECETTES ET PAIEMENTS		
1 Chef de Service, employé de 2ème classe.....	750.00	
3 Payeurs, empl. de 2e. cl. à G. 500.00.....	1.500.00	
4 Payeurs, empl. de 3e. cl. G. 400.00.....	1.600.00	
1 Secrétaire-Archiviste, empl. de 3e. classe.....	300.00	
1 Chauffeur	250.00	
	4.400.00	52.800.00
IV.—FOURNITURES ET EXPEDITIONS		
1 Chef de Service, employé de 3e. classe.....	550.00	
1 Employé de 3ème classe.....	300.00	
1 Employé de 3ème classe.....	250.00	
1 Secrétaire-Dactylo, employé de 3ème classe.....	250.00	
1 Messenger, employé de 4ème classe.....	150.00	
	1.500.00	18.000.00
V.—DEPOT ET MAGASINS		
1 Chef de Dépôt et Magasins, empl. de 2ème cl.....	800.00	
1 Secrétaire-Dactylo, empl. de 3ème classe.....	250.00	
1 Employé de 3ème classe.....	250.00	
1 Messenger, employé de 4ème classe.....	150.00	
	1.450.00	17.400.00
VI.—SERVICE D'ENTRETIEN DU DU TRANSPORT		
1 Mécanicien en chef	550.00	
1 Contrôleur, employé de 2ème classe.....	500.00	
2 Mécaniciens à G. 350.00.....	700.00	
1 Aide-Mécanicien	300.00	
1 Opérateur de Pompe	275.00	
1 Chauffeur	250.00	
2 Aides-Mécaniciens à G. 250.00.....	500.00	
1 Sténo-Dactylo, empl. de 3ème classe.....	250.00	
1 Watchman	200.00	
	3.525.00	42.300.00
VII.—ARCHIVES ET MIMEOGRAPHIE		
1 Archiviste, empl. de 3ème classe.....	250.00	
1 Opérateur de Miméographe	200.00	
	450.00	5.400.00
B) Frais Divers		
a) Frais de déplacement des payeurs, chauffeurs, mécaniciens, etc	1.400.00	16.800.00
b) Entretien, réparations, pneus, gasoline, huile pour sept (7) véhicules	2.800.00	33.600.00
c) Fonctionnement du Garage		10.200.00
d) Loyers et Fermages	1.500.00	18.000.00
e) Frais d'électricité	1.000.00	12.000.00
f) Télégraphes et Téléphones	1.500.00	18.000.00
g) Entretien Bâtiments		8.400.00
h) Achat équipement et entretien campus.....		6.000.00
i) Renouvellement matériel roulant.....		40.000.00
j) Fournitures et dépenses diverses.....	200.00	2.400.00
k) Matériel de Bureau		2.000.00
l) Frais d'Inventaire		2.000.00
552 SERVICE DE L'EXTENSION AGRICOLE		
A) PERSONNEL		
I.—DIRECTION		
1 Directeur, Agronome de 1ère classe	1.250.00	
1 Secrétaire, employé de 3ème classe.....	350.00	
1 Secrétaire-Archiviste, employé de 3ème classe.....	350.00	
1 Sténo-Dactylo, employé de 4ème classe.....	250.00	
1 Chauffeur, employé de 4ème classe.....	300.00	
2 Chauffeurs, empl. de 4e. cl. à G. 300.00 et 250.00	550.00	
1 Messenger	150.00	
	3.200.00	38.400.00
A reporter.....		1.018.100.40

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
Report.....		1.018.100.40
Art.		
552		
II.—SECTION DE CAFE ET DE CACAO		
1 Chef de Section, Spécialiste de 3ème classe.....	600.00	7.200.00
III.—SECTION DE LA FIGUE-BANANE		
1 Chef de Sect., Agronome de 2ème classe.....	825.00	9.900.00
IV.—SECTION DES CEREALES & VIVRES ALIMENTAIRES		
1 Chef de Sect. Agronome de 2ème classe.....	900.00	10.800.00
V.—SECTION D'EDUCATION AGRICOLE		
1 Chef de Sect. Agronome de 2ème classe.....	800.00	
1 Agronome de 3ème classe.....	650.00	
	1.450.00	17.400.00
VI.—SECTION DES LEGUMES & ARBRES FRUITIERS		
1 Agronome de 3ème classe.....	750.00	9.000.00
VII.—SECTION DE MECANISATION AGRICOLE		
1 Agronome de 3ème classe.....	675.00	
1 Mécanicien en Chef.....	600.00	
2 Mécaniciens-Opérateurs à G. 400.00.....	800.00	
4 Aides-Opérateurs à G. 300.00.....	1.200.00	
1 Sténo-Dactylo	250.00	
	3.525.00	42.300.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
I.—DIRECTION		
a) Frais de déplacement et de voyage du Directeur.....	180.00	
b) Frais de 3 chauffeurs.....	450.00	
c) Bulletins, Fournitures & Dépenses diverses.....	200.00	
	830.00	9.960.00
II.—SECTION DE CAFE & DE CACAO		
a) Frais de déplacement et de voyage du Chef de la Section	120.00	
b) Revues, fournitures & divers.....	50.00	
	170.00	2.040.00
III.—SECTION DE LA FIGUE-BANANE		
a) Frais de déplacement et de voyage du Chef de la Section	120.00	
b) Bulletins, Fournitures et divers.....	150.00	
	270.00	3.240.00
IV.—SECTION DES CEREALES & VIVRES ALIMENTAIRES		
a) Frais de déplacement et de voyage du Chef de la Section	120.00	
b) Bulletins, fournitures et divers.....	100.00	
	220.00	2.640.00
V.—SECTION «EDUCATION AGRICOLE & COOPERATIVE»		
a) Frais de déplacement et de voyage de l'Agronome en Charge.....	120.00	
b) Bulletins, fournitures et divers.....	100.00	
	220.00	2.640.00
VI.—SECTION DES LEGUMES & ARBRES FRUITIERS		
a) Frais de déplacement et de voyage de l'Agronome en Charge.....	120.00	
b) Bulletins, fournitures et divers.....	100.00	
	220.00	2.640.00
VII.—SECTION DE MECANISATION AGRICOLE		
a) Frais de déplacement et de voyage de l'Agronome en Charge.....	120.00	
b) Bulletins, fournitures et divers.....	100.00	
	220.00	2.640.00
C FRAIS D'OPERATION		
I.—MECANIQUE AGRICOLE		
Entretien, réparation et achat de pièces, pneus, gazo- line, huile pour tracteurs.....		20.000.00
II.—EXTENSION DES LEGUMES		
Achat de semences, établissement de pépinières, Matériel et dépenses diverses.....		10.000.00
III.—EDUCATION AGRICOLE		
Alimentation du bétail, achat d'animaux sélectionnés Aide Sociale, Coopératives et dépenses diverses.....		6.000.00
IV.—PROJETS DIVERS		
(Riz, cocotiers, café, coton).....		202.000.00
V.—COLONIE DE BAPTISTE		
Organisation, entretien et fonctionnement.....		80.000.00
VI.—COLONIE D'ORIANI		
Organisation, entretien et fonctionnement.....		15.000.00
A reporter.....		1.473.500.40

	Monnaie Nationale Par Mois	Par An
Report.....		1.473.500.40
Art.		
552		
VII.—STATION MORNE-DES-COMMISSAIRES		
Entretien et fonctionnement.....		15.000.00
VIII.—FERME DE BELLADERE		
Entretien et fonctionnement.....		6.000.00
IX.—FRAIS DE TRANSFERT.....		5.000.00
D) FRAIS DE TRANSPORT		
a) Entretien, réparation, achat pneus, gazoline, huile pour 1 voiture (Direction).....	500.00	6.000.00
b) Entretien, réparations achat pneus, gazoline, huile pour 2 jeep (Inspections).....	900.00	10.800.00
e) Entretien, réparations, achat pneus, gazoline, huile pour 1 pick-up (Inspections).....	450.00	5.400.00
553 SERVICE DE L'EXTENSION AGRICOLE DISTRICT AGRICOLE DU NORD		
A) PERSONNEL		
1 Agronome (Limbé).....	450.00	
1 Agronome (Gde. Rivière).....	450.00	
1 Agent Agricole (Plaisance).....	625.00	
1 Agent Agricole (Plaine-du-Nord).....	625.00	
1 Sténo-Dactylo	300.00	
1 Garçon de Bureau.....	150.00	
	2.600.00	31.200.00
SOUS-DICTRICT NORD-EST		
1 Agent (Mont-Organisé)	400.00	4.800.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
a) Frais de voyage et de déplacement des Agronomes et Agents	500.00	6.000.00
b) Fournitures de Bureau.....		400.00
DISTRICT DE L'ARTIBONITE		
A) PERSONNEL		
1 Agronome (Dessalines)	400.00	
1 Agronome (Lagon Bieu).....	400.00	
1 Agent Agricole (Gros-Morne).....	400.00	
1 Agent Agricole (Marmelade).....	400.00	
1 Secrétaire-Comptable	300.00	
1 Garçon de Bureau.....	150.00	
	2.050.00	24.600.00
SOUS-DISTRICT ST-MARC		
1 Agronome (Pte-Rivière Artibonite).....	400.00	
1 Agent Agricole (St-Marc).....	400.00	
1 Agent Agricole (Arcahaie).....	400.00	
1 Garçon de Bureau.....	150.00	
	1.350.00	16.200.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
(District et Sous-District		
a) Frais de voyage et de déplacement des Agronomes et Agents	500.00	6.000.00
b) Fournitures de Bureau.....		600.00
DISTRICT DU NORD-OUEST		
A) PERSONNEL		
1 Agent à St. Louis-du-Nord.....	400.00	
1 Agent à Jean-Rabel.....	400.00	
1 Agent au Borgne	400.00	
	1.200.00	14.400.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
a) Frais de voyage et de déplacement des Agents....	300.00	3.600.00
b) Fournitures de Bureau.....		300.00
DISTRICT AGRICOLE DU CENTRE		
A) PERSONNEL		
1 Agent à Maïssade — Billiguy.....	300.00	3.600.00
Sous-District Belladère — Ferme		
1 Agent à Lascahobas.....	300.00	3.600.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
a) Frais de voyage et de déplacement des Agents Agricoles	200.00	2.400.00
b) Fournitures de Bureau.....		300.00
DISTRICT AGRICOLE DE L'OUEST		
A) PERSONNEL		
1 Agent Agricole à Léogâne.....	625.00	
1 Agent Agricole à Carrefour.....	400.00	
1 Agronome à Pétionville.....	625.00	
1 Secrétaire-Comptable	300.00	
1 Garçon de Bureau.....	150.00	
	2.100.00	25.200.00
Sous-District de Petit-Goâve		
1 Agent à Petit-Goâve.....	625.00	
1 Agent à Violet.....	400.00	
	1.025.00	12.300.00
A reporter.....		1.677.200.40

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Art.	Report	Monnaie Nationale Par Mois	Par An 1.677.200.40
552			
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT (District et Sous-District)		
	a) Frais de voyage et de déplacement des Agents...	400.00	4.800.00
	b) Fournitures de Bureau.....		400.00
	DISTRICT AGRICOLE DE JACMEL		
	A) PERSONNEL		
	1 Agronome à La Vallée.....	500.00	
	1 Agent Agricole à Marigot.....	300.00	
		800.00	9.600.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	a) Frais de voyage et de déplacement des Agents...	125.00	1.500.00
	b) Fournitures de Bureau.....		200.00
	DISTRICT AGRICOLE DES CAYES		
	A) PERSONNEL		
	1 Agent à Port-à-Piment	400.00	
	1 Agent aux Anglais.....	300.00	
	1 Agent à Chantal	400.00	
	1 Agent à Cavaillon	300.00	
	1 Sténo-Dactylo	300.00	
	1 Garçon de Bureau.....	150.00	
		1.850.00	22.200.00
	<i>Sous-District Aquin</i>		
	1 Agent à Aquin — St. Louis du Sud.....	400.00	
	1 Agent à Asile — Vieux-Bourg.....	300.00	
		700.00	8.400.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT (District et Sous-District)		
	a) Frais de déplacement et de voyage des Agents.....	550.00	6.600.00
	b) Fournitures de Bureau		500.00
	SOUS-DISTRICT AGRICOLE DE NIPPES		
	A) PERSONNEL		
	1 Agent à Miragoâne — Pte-Rivière.....	400.00	
	1 Agent à Baradères	400.00	
	1 Aide-Agent à Fonds-des-Nègres	200.00	
		1.000.00	12.000.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	a) Frais de voyage et de déplacement des Agents...	200.00	2.400.00
	b) Fournitures de Bureau.....		300.00
	DISTRICT AGRICOLE DE JEREMIE		
	A) PERSONNEL		
	1 Agent à Chambellan — Marfranc.....	500.00	
	1 Secrétaire-Comptable	300.00	
	1 Garçon de Bureau.....	150.00	
		950.00	11.400.00
	<i>Sous-District Anse-d'Hainault</i>		
	1 Agronome à Dame-Marie.....	625.00	
	1 Agent aux Irois.....	400.00	
		1.025.00	12.300.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT (District et Sous-District)		
	a) Frais de voyage et de déplacement des Agents....	300.00	3.600.00
	b) Fournitures de Bureau.....		300.00
553	COLONIES AGRICOLES		
	<i>Baptiste-Belladère</i>		
	1 Agronome-Directeur	750.00	
	1 Agronome	625.00	
	1 Agent	400.00	
		1.775.00	21.300.00
	<i>Oriani</i>		
	1 Agronome	675.00	
	1 Agent	400.00	
	1 Gérant	150.00	
		1.225.00	14.700.00
	<i>Morne des Commissaires</i>		
	1 Agronome-Directeur	500.00	
	1 Agent	400.00	
	1 Gérant	150.00	
		1.050.00	12.600.00
	1 Agronome boursier à l'étranger	1.000.00	12.000.00
556	SERVICE DES EAUX ET FORETS		
	A) PERSONNEL		
	I.—DIRECTION		
	1 Directeur, Agronome de 1ère classe.....	1.250.00	
	1 Secrétaire-Archiviste Sténo-Dact. empl. 4ème cl.	350.00	
	2 Sténo-Dact. employé 4ème cl. à G. 275.00.....	550.00	
	3 Chauffeurs empl. de 4ème cl. à G. 250.00.....	750.00	
	1 Employé de bureau	400.00	
	1 Employé de bureau	175.00	
		3.475.00	41.700.00
	A reporter.....		1.876.000.40

Art.	Report	Monnaie Nationale Par Mois	Par An 1.876.000.40
556			
	II.—SECTION DE GENIE AGRICOLE		
	1 Chef de Section, Ing. 1ère classe.....	950.00	
	1 Ing. chargé études et devis — 2ème classe.....	850.00	
	3 Ing. d'exécution à G. 675.00 — 3ème classe.....	2.025.00	
	1 Ing. études et relevés — 3ème classe.....	500.00	
	2 Topographes Spéciaux G. 525.00 4ème classe.....	1.050.00	
	1 Topographe à G. 400.00 4ème classe.....	400.00	
	1 Dessinateur 3ème classe.....	600.00	
		6.375.00	76.500.00
	III.—SECTION D'HYDROLOGIE ET DE METEOROLOGIE		
	1 Chef de Section, Spécialiste 2ème classe.....	850.00	
	1 Hydrographe, Spécialiste 3ème classe.....	700.00	
	1 Spécialiste, 3ème classe	500.00	
		2.050.00	24.600.00
	IV.—SECTION DE CONSERVATION DE SOL & DES FORETS		
	2 Spécialistes de C. S. attachés à la Section de C. S. et Forêts, Agro. 3e. cl. à G. 675.00.....	1.350.00	
	2 Spécialistes de C. S. attachés à la Section de C. S. et des Forêts, Agro. 3e. cl. à G. 600.00.....	1.200.00	
		2.550.00	30.600.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	I.—DIRECTION		
	a) Frais de déplacements & de voyages du Directeur & météorologiques — Divers.....	1.000.00	
	b) Frais de transfert des agents.....		3.000.00
	c) Célébration du Jour de l'Arbre.....		3.000.00
	d) Bulletins & Fournitures — Divers.....	100.00	1.200.00
	II.—SECTION DE GENIE AGRICOLE		
	a) Frais de déplacements & de voyages du personnel de la Section — Divers.....	1.500.00	
	b) Fournitures & Bulletins — Divers.....	50.00	
		1.550.00	18.600.00
	III.—SECTION D'HYDROLOGIE & DE METEOROLOGIE		
	a) Frais de déplacements & de voyages du personnel de la Section — Divers.....	400.00	
	b) Frais de fonctionnement des stations hydrologiques & météorologiques — Divers.....	1.000.00	
	c) Entretien & renouvellement matériel — Divers...	1.000.00	
	b) Fournitures & Bulletins — Divers.....	50.00	
		2.450.00	29.400.00
	IV.—SECTION DE CONSERVATION DE SOL & DES FORETS		
	a) Frais de déplacements & de voyages du personnel de la Section — Divers.....	400.00	
	b) Fournitures & Bulletins — Divers.....	50.00	
		450.00	5.400.00
	C) FRAIS DE TRANSPORT		
	a) Entretien et réparations pneus, gasoline, huile... pour 6 véhicules — Divers.....	2.750.00	33.000.00
	D) FRAIS D'OPERATION & DIVERS		
	1.—Projet de Reboisement & Conservation de Sol....		125.160.00
	2.—Frais de relevés, d'études et divers.....		15.000.00
	3.—Frais d'entretien, d'amélioration et d'extension des réseaux d'irrigation et de drainage — Divers.....		123.000.00
557	BUREAUX DES DISTRICTS AGRICOLES		
	I.—DISTRICT DU NORD		
	Irrigation		
	A) Personnel		
	1 Syndic Gde. Riv. du Nord.....	150.00	
	1 Syndic Limbé	105.00	
	Reboisement		
	1 Spécialiste C. S. & Agro. 3e. cl. Cap-Haïtien	525.00	
	1 Agent de Reboisem. Plaisance-Puilboreau	250.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Mornes du Cap	200.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Milôt-Citadelle	200.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Limbé	200.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Mt-Organisé-Vallières-Carice	175.00	
	1 Agent de Reboisem. Gde Riv. Limonade-Qt-Morin	300.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Grisson Garde	150.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Dondon	150.00	
		2.405.00	28.860.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	a) Frais de dépl. Contr. Irrig. & du Spécialiste C. S. et des Forêts.....	150.00	1.800.00
	b) Fournitures de Bureau — Divers.....		100.00
	A reporter.....		2.402.780.40

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....		2.402.780.40
557	II.—DISTRICT AGRICOLE DE L'ARTIBONITE		
Gonaïves Irrigation			
A) PERSONNEL			
1 Contr. Irrig.	Gonaïves	350.00	
1 Syndic	Ennery-Passe-Reine	125.00	
2 Syndics	Bayonnais	210.00	
1 Syndic	Dubédou	105.00	
1 Syndic	Gonaïves	105.00	
Reboisement			
1 Agt. de Reboisement	Gonaïves	300.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Marmelade	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Lacroix-Périsse	150.00	
		1.495.00	17.940.00
Saint-Marc Irrigation			
A) PERSONNEL			
1 Contr. Irrig.	St-Marc	350.00	
1 Syndic	Bois-Neuf, Mt. Rouis, Pierre Payen.....	200.00	
1 Syndic	Dessouliers	175.00	
1 Syndic	Constant Charette	105.00	
1 Syndic	La Louère — la Garenne...	105.00	
1 Syndic	Pte-Riv. Artibonite	125.00	
1 Syndic	Riv. Bois-Verrettes	200.00	
1 Aide-Syndic	Riv. Bois-Verrettes	125.00	
Reboisement			
1 Agent Reboisement	St-Marc	300.00	
		1.685.00	20.220.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
a) Frais de dépl. Contr. Irrig. et Agt. de Reboisement		300.00	3.600.00
b) Fournitures de Bureau — Divers.....			100.00
III.—DISTRICT AGRICOLE DU NORD-OUEST			
Port-de-Paix Irrigation			
A) PERSONNEL			
1 Contr. Irrig.	Port-de-Paix	450.00	
1 Syndic	Jean-Rabel	150.00	
1 Syndic	Lacorne	105.00	
1 Syndic	Chansolme	125.00	
1 Syndic	Paulin	105.00	
Reboisement			
1 Agt. de Reboisement			
& Contr. de Débois.	La Tortue	200.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	La Tortue	150.00	
		1.285.00	15.420.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
a) Frais de déplacement Contr. Irrig.....		100.00	1.200.00
b) Fournitures de bureau			100.00
C) FONCTIONNEMENT POMPE PAULIN			
Fonctionnement pompe Paulin		2.000.00	24.000.00
IV.—DISTRICT AGRICOLE DU CENTRE			
A) Plateau Central Irrigation			
A) PERSONNEL			
1 Contr. Irrig.	Los Pozos	175.00	
Reboisement			
1 Agt. de Reboisement	Mirebalais	300.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Savanette	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	La Victoire-Cerca Carvajal...	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	La Mielle — Thomassique...	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Hinche	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Lascahobas	150.00	
1 Aide-Agt. de Reb.	Maïssade	175.00	
		1.400.00	16.800.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Frais de dépl. Agent de Reboisement.....		150.00	1.800.00
V.—DISTRICT AGRICOLE DE JACMEL			
Jacmel Irrigation			
A) PERSONNEL			
1 Contr. Irrig.	Jacmel	375.00	
1 Syndic	Desmarrattes-Lavaneau	125.00	
1 Syndic	Lafond	150.00	
1 Syndic	Lafond-Arréguy	150.00	
1 Syndic en chef	Cayes-Jacmel	250.00	
1 Syndic vannier	Cayes-Jacmel	105.00	
1 Syndic	Oranger-Meyer	105.00	
1 Aide-Contrôleur	Marigot	275.00	
Reboisement			
1 Spécialiste C. S.	Jacmel	525.00	
1 Agt. de Reboisement	La Vallée — La Montagne	300.00	
1 Agt. de Reboisement	La Vallée — La Montagne	250.00	
		2.610.00	2.503.960.40
A Reporter.....			

		Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
Art.	Report.....	2.610.00	2.503.960.40
557			
1	Agt. de Reboisement Cayes-Jacmel	250.00	
1	Agt. de Reboisement Marbial	250.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Marbial	200.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Cap-Rouge	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Blockauss	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Baint	175.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Baint	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Trouin	150.00	
		4.085.00	49.020.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
a)	Frais de dépl. Contr. Irrig. & Agent C. S.....	250.00	3.000.00
b)	Fournitures de Bureau — Divers.....		100.00
VI.—DISTRICT AGRICOLE DE NIPPES			
Irrigation			
A) PERSONNEL			
1	Syndic d'Irrigation O'Rouck	150.00	
Reboisement			
1	Agt. de Reboisement Anse-à-Veau	150.00	
		300.00	3.600.00
VII.—DISTRICT AGRICOLE DES CAYES			
Cayes Irrigation			
A) PERSONNEL			
1	Contr. Irrigation Cayes	400.00	
1	Syndic Pt-à-Piment du Sud	105.00	
1	Syndic Roche à Bateau	105.00	
1	Syndic Chantal	150.00	
1	Syndic Chantal	105.00	
1	Syndic St-Louis du Sud	125.00	
1	Syndic Avezac-Camp Perrin-Moreau	225.00	
1	Syndic Maniche	125.00	
1	Syndic Aux Anglais	125.00	
Reboisement			
1	Agt. de Reboisement Marchabée	225.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Marchabée	150.00	
Sous-District d'Aquin			
1	Agt. de Reboisement Fonds-des-Nègres	300.00	
1	Aide-Agt. de Reb. L'Asile	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Côtes de Fer	200.00	
		2.490.00	29.880.00
B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
a)	Frais dépl. Contr. Irrig. & Agt. de Reboisement...	250.00	3.000.00
b)	Fournitures de bureau.....		100.00
VIII.—DISTRICT AGRICOLE DE PORT-AU-PRINCE			
Port-au-Prince Irrigation			
A) PERSONNEL			
1	Contr. Irrigation Port-au-Prince	350.00	
1	Aide-Contrôleur Thomazeau	200.00	
1	Syndic Papeau-Cazeau	200.00	
1	Syndic Ile. Varreux-Bon Repos.....	105.00	
1	Syndic Ile. Varreux	105.00	
1	Syndic Frères	150.00	
1	Syndic Rivière Froide	125.00	
Reboisement			
1	Agt. de Reboisement Port-au-Prince	350.00	
2	Agt. Contr. Arrivages bois P-au-Prince à G. 200.00	400.00	
1	Agt. de Reboisement Fonds-Parisien	200.00	
1	Agt. de Reboisement Fonds-Verrettes	200.00	
1	Agt. de Reboisement Carrefour	200.00	
1	Agt. de Reboisement Thomazeau	150.00	
1	Agt. de Reboisement Grand-Bois	150.00	
1	Agt. de Reboisement Pétionville-Kenscoff	300.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Fermate	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Kenscoff	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Pétionville	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Furcy	150.00	
1	Aide-Agt. de Reb. Cerisier-Plaisance	200.00	
4	Agts. de Reb. à G. 300.00 Projet Morne Hôpital	1.200.00	
4	Agts. de Reb. à G. 250.00 Projet Morne Hôpital	1.000.00	
4	Agts. de Reb. à G. 200.00 Projet Morne Hôpital	800.00	
3	Agts. de Reb. à G. 175.00 Projet Morne Hôpital	525.00	
1	Agt. de Reboisement La Gonâve	350.00	
3	Aides-Agts. à G. 150.00 La Gonâve	450.00	
		8.310.00	99.720.00
Arcahaie-Cabaret Irrigation			
A) PERSONNEL			
1	Contr. Irrigation Arcahaie-Cabaret	375.00	
1	Syndic Cabaret	225.00	
2	Aides-Syndics à G. 105.00 Cabaret	210.00	
1	Syndic Arcahaie-Matheux	200.00	
2	Aides-Syndics à G. 105.00 Arcahaie-Matheux ...	210.00	
1	Syndic Courjolles	200.00	
1	Aide-Syndic Mont-Rouis	105.00	
		1.525.00	2.692.380.40
A Reporter			

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Art.		Monnaie Nationale Par Mois	Par An
557	Report.....	1.525.00	2.692.380.40
	Reboisement		
	1 Agt. de Reboisement Matheux	300.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Matheux	200.00	
	1 Aide-Agt. de Reb. Matheux	150.00	
		2,175.00	26.100.00
	Croix-des-Bouquets Irrigation		
	1 Ing. Chef Systèmes P. C. S.	750.00	
	1 Contr. Irrigation P. C. S.	375.00	
	1 Aide-Contrôleur P. C. S.	300.00	
	1 Syndic Rivière Grise	250.00	
	1 Syndic Rivière Blanche	200.00	
	1 Syndic Rivière Grise	200.00	
	1 Syndic Despuzeau	150.00	
	1 Vannier Rivière Grise	125.00	
	1 Vannier Rivière Blanche	125.00	
	1 Aide-Syndic Rivière Grise	125.00	
	Reboisement		
	3 Agts. de Rebois. à G. 250.00	750.00	
	3 Agts. de Rebois. à G. 150.00	450.00	
		3.800.00	45.600.00
	Léogâne Irrigation		
	A) PERSONNEL		
	1 Contr. Irrigation Léogâne	600.00	
	1 Syndic Momance	250.00	
	1 Aide-Syndic Momance	125.00	
	1 Syndic Mme. Verguier	200.00	
	1 Aide-Syndic Mme. Verguier	125.00	
	1 Syndic Barrête — Pity	150.00	
	1 Syndic Gressier — Lassale	200.00	
	1 Syndic Grand-Goâve-Fauché	200.00	
	Reboisement		
	1 Agt. de Reboisement Petit-Goâve — La Digue...	375.00	
	1 Agt. de Reboisement Petit-Goâve — La Digue...	200.00	
		2.425.00	29.100.00
	B) FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	a) Frais de transport des agents de Rebois. et des Contrôleurs d'Irrigation	925.00	11.100.00
	b) Fournitures de Bureau et Divers.....		200.00
572	ECOLE NATIONALE DE L'AGRICULTURE ET SECTIONS TECHNIQUES		
	A) PERSONNEL		
	I.—DIRECTION		
	1 Directeur du Service et Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, Agronome de 1ère classe.....	1,250.00	
	1 Chef de la Section de Bibliothèque et Assistant du Directeur de l'E.N.A., spécialiste de 2ème classe.....	900.00	
	1 Bibliothécaire	450.00	
	1 Assistant bibliothécaire, surveillant d'Internat.....	300.00	
	1 Secrétaire Sténo-Dactylo-Archiviste	350.00	
	1 Chauffeur	250.00	
		3.500.00	42.000.00
	II.—SECTION D'HORTICULTURE		
	1 Chef de Section et professeur, spéc. de 1ère classe	1.000.00	
	1 Assistant-professeur, agronome de 3ème classe.....	500.00	
	1 Sténo-Dactylo	275.00	
		1.775.00	21.300.00
	III.—SECTION DE CHIMIE		
	1 Chef de Section et Professeur, spéc. de 1ère classe	1.000.00	
	1 Assistant chimiste, spécialiste de 2ème classe.....	800.00	
	1 Assistant professeur, agronome de 3ème classe...	650.00	
	1 Assistant professeur de 3ème classe.....	575.00	
	1 Opérateur de 4ème classe.....	500.00	
		3.525.00	42.300.00
	IV.—SECTION DE BOTANIQUE		
	1 Chef de Section et Professeur, spéc. de 1ère classe	1.000.00	
	1 Assistant	450.00	
		1.450.00	17.400.00
	V.—SECTION DE BACTERIOLOGIE ET DE MEDECINE VETERINAIRE		
	1 Chef de Section, spécialiste de 2ème classe.....	1.000.00	
	1 Professeur de Médecine Vétérinaire.....	700.00	
	1 Spécialiste agronome de 3ème classe.....	650.00	
	1 Praticien de 4ème classe.....	500.00	
	1 Aide-Vétérinaire	250.00	
	1 Sténo-Dactylo	275.00	
		3.375.00	40.500.00
	A reporter.....		2.967.980.40

Art.		Monnaie Nationale Par Mois	Par An
557	Report.....		2.967.980.40
	V.—SECTION DE GENIE RURAL		
	1 Chef de Section, spécialiste de 2ème classe.....	900.00	
	1 Professeur d'Atelier, spécialiste de 4ème classe....	450.00	
	1 Assistant professeur d'Atelier	250.00	
	1 Sténo-Dactylo	300.00	
		1.900.00	22.800.00
	VII.—SECTION D'ENTOMOLOGIE ET DE ZOOLOGIE		
	1 Chef de Section, spéc. de 2ème classe.....	850.00	
	1 Assistant professeur, spécialiste de 4ème classe...	500.00	
	1 Sténo-Dactylo	300.00	
		1.650.00	19.800.00
	VIII.—SECTION DE ZOOTECHNIE		
	1 Professeur, spécialiste de 3ème classe.....	700.00	8.400.00
	IX.—SECTION D'ECONOMIE RURALE		
	1 Chef de Section d'Economie Rurale, spéc. de 2e. cl.	900.00	
	1 Assistant, agronome de 4e. classe.....	450.00	
	1 Sténo-Dactylo	325.00	
		1.675.00	20.100.00
	B.—FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
	I.—ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE		
	a) 1 Médecin	250.00	
	1 Professeur d'Education physique (par cachet).....	100.00	
	1 Chauffeur	300.00	
	1 Opérateur de la pompe.....	325.00	
	1 Opérateur-Adjoint	250.00	
	1 Foreman	250.00	
	1 Employé	200.00	
	1 Messenger	150.00	
	4 Garçons de Laboratoire à G. 150.00.....	600.00	
	1 Garçon pour la Bibliothèque.....	150.00	
	1 Surveillant d'Atelier.....	150.00	
	1 Apiculteur	150.00	
	1 Garçon pour l'entretien du terrain de sport.....	150.00	
		3.025.00	36.300.00
	b) Entretien de 50 étudiants internes et frais divers	5.000.00	60.000.00
	c) Matériel d'Enseignement, fournitures classiques, matériel pour Etudiants.....	600.00	7.200.00
	d) Entretien des bâtiments de l'Ecole et renouvellement du mobilier.....	400.00	4.800.00
	e) Impression et expédition Bulletin Agricole.....	400.00	4.800.00
	II.—INTENDANCE		
	1 Cuisinier	180.00	
	1 Aide-Cuisinier	160.00	
	1 Garçon pour le dortoir.....	150.00	
	1 Garçon pour le réfectoire.....	150.00	
	1 Couturière	160.00	
	1 Ménagère	140.00	
	1 Garçon pour la cuisine.....	105.00	
		1.045.00	12.540.00
	III.—SECTIONS TECHNIQUES		
	A) BIBLIOTHEQUE		
	Reliure et acquisition d'ouvrages, abonnements aux revues, matériel, entretien de la Bibliothèque.....	600.00	7.200.00
	B) CHIMIE		
	a) Achat de produits de Laboratoire et divers.....	400.00	4.800.00
	b) Analyses et relevés de sols, frais d'opération et divers		5.000.00
	C) MEDECINE VETERINAIRE		
	a) Achat de produits de Laboratoire et divers.....	400.00	4.800.00
	b) Projet de vaccination du cheptel et divers.....	8.333.33 1/3	100.000.00
	D) SECTION DE BOTANIQUE		
	Achat de produits de Laboratoire, essais introduction d'espèces nouvelles et divers.....	500.00	6.000.00
	E) SECTION DE GENIE RURAL		
	a) Achat de matériel et divers.....	250.00	3.000.00
	b) Entretien pompe pour puits artésiens.....	250.00	3.000.00
	A reporter.....		3.298.520.40

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Art.	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
Report.....		3.298.520.40
557 F) ENTOMOLOGIE		
Achat de produits et divers.....	200.00	2.400.00
G) ECONOMIE RURALE		
Frais de recensement et de relevé divers.....	450.00	5.400.00
IV.—FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE BUREAU		
a) Frais de déplacement des spécialistes et d'un chauffeur.....	550.00	6.600.00
b) Fournitures de Bureau.....	275.00	3.300.00
V) TRANSPORT		
A) BUREAU CENTRAL		
a) Entretien, réparations, pneus, gazoline, huile pour 2 véhicules.....	1.000.00	12.000.00
b) Transport des étudiants (visite des exploitations agricoles et autres).....	125.00	1.500.00
A reporter.....		3.329.720.40

	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
Report.....		3.329.720.40
B) SECTIONS TECHNIQUES		
Entretien, réparations, pneus, gazoline, huile pour 2 véhicules.....	900.00	10.800.00
VI.—FRAIS DE RECHERCHES DES SECTIONS TECHNIQUES		
A) Etude de rations alimentaires pour bétail et volaille.....		1.350.00
B) Fonctionnement Ferme de Damien.....		25.000.00
C) Renouvellement pompes et accessoires pour Stations de pompage de Damien.....		5.000.00
TOTAL.....		3.371.870.40

Certifié sincère ce présent budget s'élevant à la somme de TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX GOURDES QUARANTE CTS. (Gdes. 3.371.870.40).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950.

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture:
GEORGES CADET

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

CHAPITRE XIV		Monnaie Nationale	
Art.		Par Mois	Par An
600	SECRETAIRERIE D'ETAT DE L'EDUCATION NATIONALE		
	1 Chef de Division.....	1.000.00	
	1 Chef de Bureau.....	850.00	
	1 Comptable-Payeur.....	850.00	
	1 Employé attaché à la Comptabilité et aux Archives.....	250.00	
	1 Archiviste.....	325.00	
	1 Dactylographe.....	300.00	
	2 Dactylographes à G. 225.00.....	450.00	
	1 Chauffeur.....	200.00	
	1 Huissier.....	125.00	
	2 Messagers à G. 125.00.....	250.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	FRAIS DIVERS		
	Fournitures de bureau, matériel, mobiliers, frais d'impression et d'abonnement aux journaux, téléphones et télégrammes.....	485.00	
	Frais pour échanges et relat. culturelles et autres.....	400.00	
		5.590.00	67.080.00
601	DIRECTION GEN. DE L'EDUC. NATIONALE		
	DIRECTION		
	1 Directeur Général.....	1.350.00	
	1 Secrétaire.....	350.00	
	SERVICE DE L'ADMINISTRATION		
	1 Directeur de Service.....	1.000.00	
	1 Secrétaire.....	350.00	
	COMPTABILITE		
	2 Comptables à G. 750.00.....	1.500.00	
	1 Comptable-Adjoint.....	350.00	
	1 Dactylo chargé du payroll.....	325.00	
	1 Sténo-Dactylo-Archiviste.....	350.00	
	1 Dactylographe chargé du paiement.....	300.00	
	1 Dactylographe attaché à la Comptabilité.....	300.00	
	1 Mimeographe.....	350.00	
	SECTION DU PERSONNEL		
	1 Chef de Section.....	750.00	
	1 Sténo-Dactylo.....	350.00	
	1 Employé-Archiviste.....	300.00	
	SERVICE DES LOCAUX		
	1 Ingénieur.....	550.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	SECTION DES FOURNITURES		
	1 Chef de Section.....	500.00	
	1 Assistant du Chef de Section.....	275.00	
	1 Employé.....	175.00	
	1 Messenger.....	150.00	
	SECTION DES STATISTIQUES		
	1 Statisticien.....	400.00	
	1 Aide-Statisticien.....	350.00	
	1 Employé.....	275.00	
	1 Dactylographe.....	250.00	
	TRANSPORT ET DIVERS		
	1 Chauffeur.....	375.00	
	6 Chauffeurs.....	1.750.00	
	1 Messenger.....	105.00	
	1 Ménagère.....	105.00	
	Frais de transport, de séjour, entretien des voitures, achat de pneus, de gazoline, divers.....	1.150.00	
	A reporter.....	14.560.00	67.080.00

Art.	Report.....	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
601	SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT URBAIN	14.560.00	67.080.00
	1 Directeur de l'Enseignement Urbain.....	1.000.00	
	1 Secrétaire.....	300.00	
		15.860.00	190.320.00
602	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — INSPECTION		
	1 Chef de Section.....	750.00	
	3 Inspecteurs à G. 625.00.....	1.875.00	
	3 Inspecteurs pour l'Ens. classique à P.-au-P.....	1.200.00	
	1 Inspectrice des Travaux Manuels.....	400.00	
	1 Inspectrice.....	400.00	
	1 Inspecteur au Cap-Haïtien.....	350.00	
	1 Inspecteur à la Gde-Rivière du Nord.....	350.00	
	1 Inspecteur à Ouanaminthe.....	400.00	
	1 Inspecteur à Port-de-Paix.....	350.00	
	1 Inspecteur aux Gonaïves.....	350.00	
	1 Inspecteur à Saint-Marc.....	350.00	
	1 Inspecteur à Petit-Goâve.....	350.00	
	1 Inspecteur à Jacmel.....	350.00	
	1 Inspecteur aux Cayes.....	400.00	
	1 Inspecteur à Jérémie.....	350.00	
	1 Inspecteur à Hinche.....	350.00	
	1 Inspecteur aux Coteaux.....	350.00	
	1 Inspecteur au Limbé.....	350.00	
	1 Inspecteur à Anse-à-Veau.....	350.00	
	1 Secrétaire Sténo-Dactylo à Port-au-Prince.....	350.00	
	2 Dactylographes à G. 225.00.....	450.00	
	4 Secrétaires pour les Inspections de Province (Cap, Gonaïves, Port-de-Paix, Cayes à G. 175.00).....	700.00	
	1 Messenger à Port-au-Prince.....	150.00	
	12 Garçons d'Inspection à G. 105.00.....	1.260.00	
	Loyers des Inspections Scolaires.....	900.00	
	Frais de tournée des Chefs de Section et de 22 Inspecteurs.....	1.000.00	
	Mobilier, frais divers pour 14 bureaux d'inspection en province et pour le bureau de Port-au-Prince.....	1.000.00	
		15.435.00	185.220.00
603	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LAIQUE		
	DISTRICT DE PORT-AU-PRINCE		
	ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE FILLES «ERIMA GUIGNARD»		
	1 Directrice.....	350.00	
	1 Institutrice de cours d'anglais.....	300.00	
	9 Institutrices.....	1.800.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE FILLES «CAROLINE CHAUVEAU»		
	1 Directrice.....	350.00	
	13 Institutrices.....	2.600.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE GARÇONS «BEAUBRUN ARDOUIN»		
	1 Directeur.....	350.00	
	5 Instituteurs.....	1.000.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE «REPUBLIQUE DU VENEZUELA» PRIMAIRE ET PRIM. SUPER.		
	1 Directrice.....	350.00	
	26 Institutrices.....	5.200.00	
	1 Ménagère.....	105.00	
	1 Garçon.....	105.00	
		12.690.00	442.620.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
603	ECOLE PRIMAIRE «CELIE LILAVOIS»	12.690.00	442.620.00
	1 Directrice	250.00	
	12 Institutrices	2.400.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «ARGENTINE BELLEGARDE»		
	1 Directrice	250.00	
	14 Institutrices	2.800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «ISIDORE BOISROND»		
	1 Directrice	250.00	
	16 Institutrices	3.200.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE «REPUBLIQUE ARGENTINE»		
	PRIM. ET PRIM. SUPERIEURE		
	1 Directrice	350.00	
	18 Institutrices	3.600.00	
	1 Garçon	105.00	
	EC. PRIMAIRE «DAGUESSEAU LESPINASSE»		
	1 Directrice	250.00	
	8 Institutrices	1.600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «PIERRE FAUBERT»		
	1 Directrice	250.00	
	4 Institutrices	800.00	
	ECOLE PRIMAIRE «COLBERT LOCHARD»		
	1 Directrice	250.00	
	9 Institutrices	1.800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «SEGUY VILLEVALEIX»		
	1 Directeur	250.00	
	3 Instituteurs	600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «THOMAS MADIOU»		
	1 Directrice	300.00	
	10 Institutrices	2.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «JN. FRANÇOIS CAUVIN»		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	ECOLE PRIMAIRE «J. B. DEHOUX»		
	1 Directrice	250.00	
	10 Institutrices	2.000.00	
	ECOLE PRIMAIRE «CLAIRE HEUREUSE»		
	1 Directrice	250.00	
	7 Institutrices	1.400.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «REPUBLIQUE DU PEROU»		
	1 Directrice	250.00	
	6 Institutrices	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «HORACE ETHEART»		
	1 Directrice	250.00	
	4 Institutrices	800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «FABRE GEFFRARD»		
	1 Directeur	250.00	
	10 Instituteurs	2.000.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE PRIMAIRE «TERTULIEN GUILBAUD»		
	14 Instituteurs	2.800.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE PRIMAIRE «SMITH DUPLESSIS»		
	1 Directeur	300.00	
	10 Instituteurs	2.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «GUILLAUME MANIGAT»		
	1 Directrice	250.00	
	11 Institutrices	2.200.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE PRIMAIRE «DARIUS DENIS»		
	1 Directeur	250.00	
	9 Instituteurs	1.800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «RICHARD AZOR»		
	1 Directeur	250.00	
	8 Instituteurs	1.600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIM. «REPUBLIQUE DU PARAGUAY»		
	1 Directeur	250.00	
	8 Instituteurs	1.600.00	
	1 Garçon	60.00	
A Reporter		58.595.00	442.620.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
603	ANNEXE DU LYCEE «TOUSSAINT LOUVERTURE»	58.595.00	442.620.00
	1 Directeur	250.00	
	14 Instituteurs	2.800.00	
	1 Garçon	105.00	
	ANNEXE DU LYCEE «ALEXANDRE PETION»		
	1 Directeur	250.00	
	10 Instituteurs	2.000.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE PRIMAIRE «HERMANN HERAUX»		
	1 Directeur	250.00	
	7 Instituteurs	1.400.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «REPUBLIQUE DU GUATEMALA»		
	1 Directrice	250.00	
	8 Institutrices	1.600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «DAMOCLES VIEUX» CARREFOUR		
	1 Directeur	250.00	
	4 Instituteurs	800.00	
	1 Garçon	60.00	
	DISTRICT DE HINCHE		
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE HINCHE		
	1 Directrice	250.00	
	7 Institutrices	1.400.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE HINCHE		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE BELLADERE		
	1 Directeur	325.00	
	4 Instituteurs	1.100.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE BELLADERE		
	1 Directrice	325.00	
	4 Institutrices	1.100.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DU DRAPEAU — ARCAHAIE		
	1 Directeur	275.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE LA CROIX-DES-BOUQUETS		
	1 Directeur	275.00	
	1 Instituteur	225.00	
	8 Instituteurs	1.600.00	
	1 Garçon	105.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE LA CROIX-DES-BOUQUETS		
	1 Directrice	275.00	
	5 Institutrices	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	DISTRICT DU CAP-HAITIEN		
	ECOLE PRIM. SUP. DU CAP-HAITIEN		
	1 Directrice	250.00	
	6 Institutrices	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «FANELISE FRANÇOIS»		
	1 Directrice	250.00	
	14 Institutrices	2.800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «MARIE COLAS»		
	1 Directrice	250.00	
	5 Institutrices	1.000.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS «AUGUSTIN GUILLAUME»		
	1 Directeur	250.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	ECOLE PRIMAIRE «CHARLES LEBOSSE»		
	1 Directeur	250.00	
	7 Instituteurs	1.400.00	
	1 Garçon	60.00	
A Reporter		88.730.00	442.620.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
603		88.730.00	442.620.00
	ECOLE PRIMAIRE «FELIX BOX»		
	1 Directeur.....	250.00	
	6 Instituteurs.....	1.200.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE DE FILLES DE LIMONADE		
	1 Directrice.....	250.00	
	1 Institutrice.....	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE LIMONADE		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	DISTRICT DE LA GDE. RIVIERE DU NORD		
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «MURENA TOUSSAINT»		
	1 Directrice.....	250.00	
	3 Institutrices.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS		
	1 Directeur.....	250.00	
	3 Instituteurs.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE DONDON		
	1 Directrice.....	250.00	
	1 Institutrice.....	200.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE DONDON		
	1 Directeur.....	250.00	
	1 Instituteur.....	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE PLAISANCE		
	1 Directrice.....	250.00	
	2 Institutrices.....	400.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE PLAISANCE		
	1 Directeur.....	250.00	
	1 Instituteur.....	200.00	
	DISTRICT DU LIMBE		
	ECOLE «STE. AGNES»		
	1 Directrice.....	250.00	
	3 Institutrices.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DU LIMBE		
	1 Directrice.....	250.00	
	3 Institutrices.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DU LIMBE		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DU BORGNE		
	1 Directrice.....	250.00	
	1 Institutrice.....	200.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DU BORGNE		
	1 Directeur.....	250.00	
	1 Instituteur.....	200.00	
	DISTRICT DE OUANAMINTHE		
	ECOLE PRIM. DE FILLES DE OUANAMINTHE		
	1 Directrice.....	250.00	
	6 Institutrices.....	1.200.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE GARÇONS DE OUANAMINTHE		
	1 Directeur.....	250.00	
	3 Instituteurs.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE OUANAMINTHE		
	1 Directeur.....	250.00	
	6 Instituteurs.....	1.200.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE FORT-LIBERTE		
	1 Directrice.....	250.00	
	2 Institutrices.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE FORT-LIBERTE		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE DE FILLES DE TROU DU NORD		
	1 Directrice.....	250.00	
	4 Institutrices.....	800.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	A Reporter	104.690.00	442.620.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
603		104.690.00	442.620.00
	ECOLE DE GARÇONS DE TROU DU NORD		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	DISTRICT DE PORT-DE-PAIX		
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «JACQUES MAUREPAS»		
	1 Directrice.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS — LILAVOIS		
	1 Directeur.....	250.00	
	8 Instituteurs.....	1.600.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS «CAPOIS LA MORT»		
	1 Directeur.....	250.00	
	4 Instituteurs.....	800.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS ST. LOUIS DU NORD «ST. JULIEN GABRIEL»		
	1 Directeur.....	250.00	
	3 Instituteurs.....	600.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS ST. LOUIS DU NORD		
	1 Directeur.....	250.00	
	5 Instituteurs.....	1.000.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE «JOSEPH JUSTIN» ST. LOUIS DU NORD		
	1 Directrice.....	250.00	
	1 Institutrice.....	200.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS ANSE A FOLEUR		
	1 Directeur.....	250.00	
	1 Instituteur.....	200.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS MOLE ST. NICOLAS		
	1 Directeur.....	250.00	
	1 Instituteur.....	200.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS DE JEAN RABEL		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	DISTRICT DES GONAIVES		
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «GONEL COULANGES»		
	1 Directrice.....	250.00	
	9 Institutrices.....	1.800.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE FILLES «ST. FRANÇOIS XAVIER»		
	1 Directrice.....	250.00	
	5 Institutrices.....	1.000.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS «MERLET PONTHEUX»		
	1 Directeur.....	250.00	
	5 Instituteurs.....	1.000.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS «ST. VAL REY»		
	1 Directeur.....	250.00	
	5 Instituteurs.....	1.000.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE «TOUSSAINT LOUVERTURE» ENNERY		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	1 Garçon.....	60.00	
	ECOLE «CLAIRE HEUREUSE» ENNERY		
	1 Directrice.....	250.00	
	1 Institutrice.....	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE GROS MORNE		
	1 Directeur.....	250.00	
	2 Instituteurs.....	400.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE PILATE		
	1 Directeur.....	250.00	
	4 Instituteurs.....	800.00	
	A Reporter	122.370.00	442.620.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
803	DISTRICT DE ST.-MARC	122.370.00	442.620.00
	ECOLE DE FILLES		
	•ANTOINETTE DESSALINES•		
	1 Directrice	250.00	
	9 Institutrices	1.800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE PRIMAIRE SPECIALE		
	1 Directrice	250.00	
	3 Institutrices	600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE FILLES •ELODIE LHERISSON•		
	1 Directrice	250.00	
	2 Institutrices	400.00	
	ECOLE DE GARÇONS •ARMAND THOBY•		
	1 Directeur	250.00	
	3 Instituteurs	600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS •NEMOURS COLIMON•		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	ECOLE MIXTE •SANON DERAC•		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	ECOLE DE FILLES DE DESSALINES		
	1 Directrice	250.00	
	4 Institutrices	800.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE DESSALINES		
	1 Directeur	250.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS		
	DE PETITE RIV. DE L'ARTIBONITE		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE •HENRI CHRISTOPHE•		
	PETITE RIV. DE L'ARTIBONITE		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	ECOLE DE FILLES		
	PETITE RIV. DE L'ARTIBONITE		
	1 Directrice	250.00	
	5 Institutrices	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS DES VERRETTES		
	1 Directeur	250.00	
	4 Instituteurs	800.00	
	1 Garçon	60.00	
	DISTRICT DE PETIT-GOAVE		
	ECOLE DE GARÇONS DE PETIT-GOAVE		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE FILLES DE PETIT-GOAVE		
	1 Directrice	250.00	
	2 Institutrices	400.00	
	ECOLE MIXTE DE GRAND GOAVE		
	1 Directeur	250.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE LEOGANE		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	ECOLE DE FILLES DE LEOGANE		
	1 Directrice	250.00	
	2 Institutrices	400.00	
	1 Garçon	60.00	
	DISTRICT DE JACMEL		
	ECOLE PRIM. DE GARÇONS DE JACMEL		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	ECOLE PRIMAIRE DE GARÇONS		
	•J. M. HENRIQUEZ•		
	1 Directeur	250.00	
	8 Instituteurs	1.600.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE FILLES •EVELINA LEVY•		
	1 Directrice	250.00	
	5 Institutrices	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	A Reporter	143.750.00	442.620.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
603	ECOLE DE FILLES DE BAINET	143.750.00	442.620.00
	1 Directrice	250.00	
	5 Institutrices	1.000.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE BAINET		
	1 Directeur	250.00	
	3 Instituteurs	600.00	
	ECOLE DE FILLES DE MARIGOT		
	1 Directrice	250.00	
	2 Institutrices	400.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE MARIGOT		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE SALTROU		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE SALTROU		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	DISTRICT DES CAYES		
	ECOLE DE FILLES		
	•SEMIRAMIS TELEMAQUE•		
	1 Directrice	250.00	
	10 Institutrices	2.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE MIXTE •MICHEL LAZARRE•		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS •DUMARSAIS ESTIME•		
	1 Directeur	250.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE GARÇONS •CHARLES LASSEGUE•		
	1 Directeur	250.00	
	5 Instituteurs	1.000.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE FILLES D'AQUIN		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS D'AQUIN		
	1 Directeur	250.00	
	6 Instituteurs	1.200.00	
	ECOLE MIXTE DE CAVAILLON		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	1 Garçon	60.00	
	ECOLE DE FILLES DE ST. LOUIS DU SUD		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE ST. LOUIS DU SUD		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE CAMP PERRIN		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	DISTRICT DE COTEAUX		
	ECOLE DE GARÇONS DE PORT-A-PIMENT		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE PORT-A-PIMENT		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	ECOLE DE GARÇONS DE COTEAUX		
	1 Directeur	250.00	
	2 Instituteurs	400.00	
	DISTRICT DE L'ANSE A VEAU		
	ECOLE DE GARÇONS DE L'ANSE A VEAU		
	1 Directeur	250.00	
	1 Instituteur	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE L'ANSE A VEAU		
	1 Directrice	250.00	
	1 Institutrice	200.00	
	ECOLE DE FILLES DE MIRAGOANE		
	1 Directrice	250.00	
	3 Institutrices	600.00	
	1 Garçon	60.00	
	A Reporter	161.610.00	442.620.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

		Monnaie Nationale	
Report.		Par Mois	Par An
Art. 603	Report.	161.610.00	442.620.00
ECOLE MIXTE DE BARADERES			
1 Directeur		250.00	
2 Instituteurs		400.00	
ECOLE MIXTE DE PETIT TROU DE NIPPES			
1 Directeur		250.00	
1 Instituteur		200.00	
ECOLE MIXTE DE PTE. RIVIERE DE NIPPES			
1 Directeur		250.00	
1 Instituteur		200.00	
ECOLE MIXTE DE L'ASILE			
1 Directeur		250.00	
1 Instituteur		200.00	
DISTRICT DE JEREMIE			
EC. DE FILLES «EDMEE REY»			
1 Directrice		250.00	
12 Institutrices		2.400.00	
1 Garçon		60.00	
ECOLE DE GARÇON «CLEVRAIN HILAIRE»			
1 Directeur		250.00	
9 Instituteurs		1.800.00	
ECOLE DE GARÇONS «HORTENSUS MERLET»			
1 Directeur		250.00	
6 Instituteurs		1.200.00	
1 Garçon		60.00	
ECOLE DE FILLES «PRESSOIR JEROME»			
1 Directrice		250.00	
4 Institutrices		800.00	
1 Garçon		60.00	
ECOLE DE FILLES «PETION LAFOREST»			
1 Directrice		250.00	
1 Institutrice		200.00	
ECOLE PRIMAIRE DE FILLES DE DAME-MARIE			
1 Directrice		250.00	
2 Institutrices		400.00	
1 Garçon		60.00	
ECOLE DE GARÇONS DE DAME-MARIE			
1 Directeur		250.00	
1 Instituteur		200.00	
1 Garçon		60.00	
ECOLE DE FILLES DE L'ANSE D'HAINAULT			
1 Directrice		250.00	
2 Institutrices		400.00	
ECOLE DE GARÇONS DE L'ANSE D'HAINAULT			
1 Directeur		250.00	
2 Instituteurs		400.00	
ECOLE DE GARÇONS DE MORON			
1 Directeur		350.00	
2 Instituteurs à G. 250.00		500.00	
5 Instituteurs		1.000.00	
1 Garçon		60.00	
Appointements des Instituteurs Primaires remplaçant les instituteurs en congé pour cause de maladie ou autres cas prévus dans les règlements généraux, activités récréatives et divers		800.00	
Nouveaux Instituteurs et augmentations aux directeurs et instituteurs		7.500.00	
Loyers des Ecoles Primaires		11.700.00	
Frais d'exams		500.00	
		196.370.00	2.356.440.00
604 SERV. DE L'ENSEIGNEMENT RURAL			
A) PERSONNEL			
1 Directeur de l'Enseignement Rural		1.000.00	
1 Secrétaire		300.00	
1 Dessinateur		500.00	
B) SECTION DE SUPERVISION			
1 Chef de Section		750.00	
9 Inspecteurs à G. 400.00		3.600.00	
1 Inspecteur		375.00	
21 Inspecteurs à G. 350.00		7.350.00	
1 Insp. Instr. de l'Education Agricole		500.00	
1 Insp.-Instituteur d'Economie Domestique		500.00	
1 Assistante-Economie Domestique		275.00	
2 Dactylographes		575.00	
1 Dactylographe		250.00	
C) SECTION DU TRAVAIL SOCIAL			
1 Inspecteur du Travail Social		450.00	
10 Directeurs de Mission		3.000.00	
27 Missionnaires		7.425.00	
Entretien des Garderies		1.500.00	
Cantines des Ec. d'Orientation pour 10 mois			12.520.00
A reporter		28.350.00	2.811.580.00

		Monnaie Nationale	
Report.		Par Mois	Par An
Art. 604	Report.	28.350.00	2.811.580.00
INSTITUTEURS			
Appointements des Directeurs et Instituteurs, création de 3 nouvelles écoles		167.775.00	
Nouveaux Instituteurs, et augmentations aux Directeurs et Instituteurs		7.500.00	
E) ECOLE DE CHATARD			
a. PARTIE SUPERIEURE			
1 Directeur		400.00	
1 Professeur d'Agriculture		300.00	
1 Professeur de Français		300.00	
1 Professeur de Mathématiques		300.00	
b. PARTIE PRIMAIRE			
1 Directeur		250.00	
10 Instituteurs		2.000.00	
1 Intendante		200.00	
20 Boursiers à G. 2.50 par jour		1.550.00	
Personnel domestique comprenant: 2 garçons de réfectoire, 1 cuisinière, 3 gérants, 1 blanchisseuse et 2 repasseuses à G. 105.00 (9 à G. 105.00)		945.00	
Frais de Fonctionnement		350.00	
F) FONCTIONNEMENT GENERAL			
Loyers des Ecoles Rurales		4.369.00	
Loyers des Ecoles de Bourgs		3.500.00	
Loyers des Bureaux de Supervision		1.500.00	
Frais de supervision		3.000.00	
Salaire des Gérants, garçons et messagers		10.665.00	
Appointements de 2 Dactylographes		450.00	
Subventions aux Ecoles Presbytérales		11.985.00	
Fournitures de bureau, fournitures classiques et d'atelier, Mobilier, Matériel, frais de transport, de séjour, entretien des voitures, télégrammes, téléphones, frais divers		7.000.00	
		252.689.00	3.032.268.00
605 CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS			
Entretien des locaux de l'Ens. Rural			35.000.00
621 MATERIEL ET MOBILIER POUR LES ECOLES PRIMAIRES URBAINES			
			75.000.00
626 FOURNITURES CLASSIQUES POUR LES ECOLES PRIMAIRES URBAINES			
			30.200.00
627 MATERIEL FOURNITURES, FONCTIONNEMENT DES COURS DE TRAVAUX MANUELS			
			12.000.00
ENSEIGN. PRIMAIRE CONGREGANISTE			
A.—ECOLES CONGREG. DE GARÇONS			
1 Directeur Principal		500.00	
1 Aide-Directeur Principal		300.00	
19 Directeurs à G. 300.00		5.700.00	
56 Instituteurs religieux à G. 250.00		14.000.00	
103 Instituteurs laïques à G. 200.00		20.600.00	
Frais de domesticité de 19 écoles		1.995.00	
Frais d'Administration		150.00	
Atelier Scolaire de la Vallée		150.00	
B.—SOEURS DE ST.-JOSEPH DE CLUNY			
1 Supérieure		150.00	
10 Directrices à G. 150.00		1.500.00	
29 Institutrices Religieuses à G. 150.00		4.350.00	
36 Institutrices laïques		7.200.00	
C.—FILLES DE LA SAGESSE			
1 Supérieure		150.00	
12 Directrices à G. 150.00		1.800.00	
35 Institutrices religieuses à G. 150.00		5.250.00	
35 Institutrices laïques		7.000.00	
D.—FILLES DE MARIE			
6 Directrices à G. 300.00		1.800.00	
24 Institutrices religieuses à G. 250.00		6.000.00	
26 Institutrices laïques		5.200.00	
Frais de fonctionnement pour l'école de Plaisance		250.00	
Fournitures, matières premières pour 6 écoles		750.00	
Domesticité et jardinage pour 6 écoles		600.00	
E.—ECOLES CONGREGANISTES SPECIALES			
1 Directeur Général		400.00	
5 Directeurs à G. 300.00		1.500.00	
22 Instituteurs à G. 250.00		5.500.00	
81 Institutrices religieuses à G. 150.00		12.150.00	
31 Institutrices laïques à G. 200.00		6.200.00	
2 Institutrices laïques pr. Ec. Srs. Salésiennes		400.00	
		111.545.00	1.338.540.00
Fournitures classiques			900.00
Mobilier pour 2 nouvelles classes			4.000.00
F.—LOYERS DES ECOLES CONGREGANISTES			
			40.000.00
641 ECOLES NORMALES			
A.—ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES			
1 Directrice		500.00	
1 Institutrice		350.00	
1 Institutrice		325.00	
1 Instituteur		315.00	
2 Instituteurs à G. 300.00		600.00	
1 Professeur de dessin		250.00	
A reporter		2.340.00	7.379.488.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
641		2.340.00	7.379.488.00
	5 Instituteurs à G. 250.00.....	1.250.00	
	1 Maîtresse d'Internat.....	200.00	
	1 Surveillante.....	200.00	
	1 Dactylographe.....	250.00	
	1 Infirmière.....	200.00	
	PERSONNEL DE LA BUANDERIE, DE LA CUISINE ET DU CAMPUS, ENTRETIEN DE 40 INTERNES, EXCURSION, DIVERS.....	6.100.00	
	B.—ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS		
	1 Directeur.....	400.00	
	1 Censeur.....	300.00	
	2 Professeurs à G. 400.00.....	800.00	
	6 Professeurs à G. 350.00.....	2.100.00	
	3 Professeurs à G. 250.00.....	750.00	
	1 Dactylographe.....	200.00	
	1 Garçon-Messager.....	105.00	
	1 Surveillant de dortoir.....	200.00	
		15.395.00	184.740.00
	4 professeurs au cachet pendant 10 mois.....		4.000.00
	Entretien de 40 boursiers pendant 10 mois.....		40.000.00
	Frais de fonctionnement, excursion, etc.....		9.000.00
662	SECTION DE L'ENSEIGN. PROFESSIONNEL		
	1 Chef de Section.....	750.00	
	1 Assistant.....	625.00	
	1 Secrétaire.....	250.00	
	1 Messenger.....	125.00	
	Frais d'inspection, frais divers.....	250.00	
		2.000.00	24.000.00
665	ECOLE PROFESSION. CONGREGANISTES		
	A.—ECOLE NATIONALE DES ARTS ET METIERS (SALESIENS)		
	1 Directeur.....	300.00	
	4 Instituteurs à G. 250.00.....	1.000.00	
	3 Chefs d'Atelier à G. 250.00.....	750.00	
	1 Instituteur.....	250.00	
	1 Econome.....	250.00	
	1 Chef d'Atelier.....	300.00	
	1 Aide-Ebéniste.....	175.00	
	Entretien de 50 internes à G. 50.00.....	2.500.00	
	Salaires du Personnel de service et de campagne comprenant: 2 ménagères, 1 cuisinière, 1 portier-commissionnaire, 1 gérant, 4 aides.....	945.00	
	Electricité et force motrice, fournitures classiques et d'Atelier, Matériel et Appareil, frais divers.....	1.000.00	
	B.—ECOLE ELIE DUBOIS		
	1 Directrice principale.....	500.00	
	1 Directrice.....	300.00	
	8 Instituteurs à G. 250.00.....	2.000.00	
	4 Instituteurs à G. 225.00.....	900.00	
	1 Concierge.....	105.00	
	Main d'œuvre, domesticité, fournitures, Matériel et Appareil, frais divers.....	1.000.00	
		12.275.00	147.300.00
	Entretien de 30 boursières à G. 60.00 par mois, pendant 10 mois.....	1.800.00	18.000.00
	C.—CENTRE DE REEDUCATION DE CARREFOUR		
	Frais de fonctionnement du Centre, sur la base de 100 internes.....	11.736.66 2/3	140.840.00
666	ECOLE PROFESSIONNELLES LAIQUES		
	A.—MAISON CENTRALE DES ARTS ET METIERS		
	1 Directeur.....	650.00	
	1 Superviseur des Travaux Manuels.....	400.00	
	1 Assistant-Directeur-Comptable.....	400.00	
	1 Surveillant Général.....	275.00	
	5 Surveillants à G. 225.00.....	1.125.00	
	5 Surveillants à G. 200.00.....	1.000.00	
	7 Instituteurs à G. 200.00.....	1.400.00	
	2 Instituteurs à G. 225.00.....	450.00	
	1 Contre-Maitre Ebéniste.....	350.00	
	1 Contre-Maitre Cordonnier.....	250.00	
	1 Contre-Maitre Ajusteur-Mécanicien.....	300.00	
	2 Aides-Ajusteurs-Mécaniciens.....	350.00	
	1 Contre-Maitre Tailleur.....	250.00	
	1 Contre-Maitre Tisserand.....	250.00	
	1 Contre-Maitre Maçon.....	250.00	
	1 Contre-Maitre Ferblantier.....	250.00	
	1 Intendant.....	250.00	
	2 Aides-Tailleur à G. 175.00.....	350.00	
	2 Aides-Cordonnier à G. 175.00.....	350.00	
	2 Aides-Ferblantiers à G. 175.00.....	350.00	
	2 Aides-Ebénistes à G. 175.00.....	350.00	
	2 Aides-Tisserand à 175.00.....	350.00	
	1 Professeur de dessin.....	225.00	
	1 Chef d'Orchestre, Professeur de musique.....	200.00	
	3 Infirmières à G. 200.00.....	600.00	
	1 Couturière.....	150.00	
	1 Aide-couturière.....	60.00	
	1 Aumônier.....	125.00	
	1 Aide-Intendant.....	105.00	
	A reporter.....	11.415.00	7.947.368.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
666		11.415.00	7.947.368.00
	2 Coiffeurs à G. 105.00.....	210.00	
	3 Cuisinières à G. 105.00.....	315.00	
	1 Messenger.....	105.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	Entretien de 400 Boursiers à G. 40.50 par mois.....	16.200.00	
		28.350.00	340.200.00
	Habillement des Internes.....		27.815.00
	Fournitures classiques, d'atelier, frais divers.....		20.000.00
	B.—ECOLE PROFESSION. «J. B. DAMIER»		
	Appointements du Personnel et fonctionnement.....	5.300.00	63.600.00
	C.—ECOLE PROFESSION. DE PROVINCE		
	ECOLE PROFESSION. DES CAYES		
	1 Directeur.....	575.00	
	1 Professeur d'Ebénisterie.....	250.00	
	1 Professeur de Cordonnerie.....	250.00	
	1 Professeur de Coupe.....	250.00	
	1 Professeur de Dessin.....	225.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	225.00	
	1 Professeur de Musique.....	125.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	ECOLE PROFESSION. DU CAP-HAITIEN		
	1 Directeur.....	550.00	
	1 Professeur de Mécanique-ajustage.....	300.00	
	1 Professeur de Cordonnerie.....	300.00	
	1 Professeur d'Ebénisterie.....	275.00	
	1 Professeur de Coupe.....	250.00	
	1 Professeur de Dessin.....	225.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	225.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	ECOLE PROFESSION. DE JACMEL		
	1 Directeur.....	450.00	
	1 Professeur de Cordonnerie.....	300.00	
	1 Professeur de Coupe.....	300.00	
	1 Professeur d'Ebénisterie.....	250.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	250.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	225.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	ECOLE PROFESSION. DES GONAIVES		
	1 Directeur.....	450.00	
	1 Professeur de Coupe.....	300.00	
	1 Professeur d'Ebénisterie.....	250.00	
	1 Professeur de Dessin.....	250.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	225.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	ECOLE PROFESSION. DE JEREMIE		
	1 Directeur.....	450.00	
	1 Professeur de Coupe.....	300.00	
	1 Professeur d'Ebénisterie.....	275.00	
	1 Professeur de Cordonnerie.....	250.00	
	1 Professeur de Dessin.....	225.00	
	1 Professeur de Cours Classiques.....	225.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	Frais de fonctionnement.....	9.525.00	114.300.00
	D.—CENTRE D'APPRENTISSAGE DE ST. MARTIN		
	Fonctionnement général.....	13.434.00	161.208.00
	E.—MAISON POPULAIRE D'EDUCATION DU CAP-HAITIEN		
	Fonctionnement général.....	9.300.00	111.600.00
	F.—FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER DE CERAMIQUE		
		1.500.00	18.000.00
	G.—ECOLE PREVOCAZIONALE DE MEYOTTE «REPUB. DE CUBA» GARÇONS		
	1 Directeur.....	575.00	
	5 Instituteurs à G. 225.00.....	1.125.00	
	4 Chefs d'Atelier à G. 250.00.....	1.000.00	
	1 Professeur de Dessin.....	275.00	
	1 Garçon.....	105.00	
	Fournitures classiques, d'atelier, etc.....	500.00	
	FILLES		
	1 Assistante-Directrice.....	300.00	
	6 Instituteurs à G. 225.00.....	1.350.00	
	4 Professeurs de travaux manuels à G. 225.00.....	900.00	
	1 Ménagère.....	105.00	
	Fournitures classiques, d'atelier, etc.....	500.00	
		6.735.00	80.820.00
667	SECTION DE L'ENSEIGN. SECONDAIRE		
	1 Chef de Section.....	750.00	
	3 Inspecteurs à G. 600.00.....	1.800.00	
	1 Secrétaire Sténo-Dactylo.....	325.00	
	1 Secrétaire.....	300.00	
	Frais d'inspection, frais divers.....	275.00	
		3.450.00	41.400.00
	A reporter.....		8.956.312.00

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art	Report	Monnaie Nationale Par Mois	Par An 8.956.312.00
571	LYCEES DE LA REPUBLIQUE		
	A—LYCEES DE GARÇONS		
	LYCEE A. PETION		
	1 Directeur	450.00	
	1 Censeur	350.00	
	1 Surveillant Général	350.00	
	1 Surveillant	300.00	
	35 Professeurs	13.325.00	
	4 Professeurs Suppléants	875.00	
	1 Professeur d'Instruction Religieuse	150.00	
	1 Dactylographe	200.00	
	1 Employé	200.00	
	1 Infirmière	150.00	
	3 Garçons	315.00	
	LYCEE TOUSSAINT LOUVERTURE		
	1 Directeur	450.00	
	1 Censeur	350.00	
	1 Surveillant Général	350.00	
	1 Surveillant	300.00	
	45 Professeurs	15.250.00	
	6 Professeurs Suppléants	1.450.00	
	1 Dactylographe	250.00	
	3 Garçons	315.00	
	LYCEE DU CAP-HAITIEN		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	1 Surveillant Général	250.00	
	22 Professeurs	6.575.00	
	3 Professeurs suppléants	675.00	
	1 Dactylographe	200.00	
	2 Garçons	210.00	
	LYCEE DES GONAIVES		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	14 Professeurs	4.635.00	
	2 Professeurs-suppléants	450.00	
	1 Garçon	105.00	
	LYCEE DE ST.-MARC		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	13 Professeurs	3.650.00	
	2 Professeurs suppléants	450.00	
	2 Garçons	210.00	
	LYCEE DE JACMEL		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	20 Professeurs	6.100.00	
	2 Professeurs-suppléants	450.00	
	2 Garçons	210.00	
	LYCEE DES CAYES		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	16 Professeurs	4.725.00	
	2 Professeurs-suppléants	450.00	
	1 Garçon	105.00	
	LYCEE DE JEREMIE		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	14 Professeurs	4.300.00	
	3 Professeurs-suppléants	700.00	
	1 Garçon	105.00	
	LYCEE DE PORT-DE-PAIX		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	12 Professeurs	3.350.00	
	3 Professeurs-suppléants	675.00	
	2 Garçons	210.00	
	LYCEE DE PETIT-GOAVE		
	1 Directeur	250.00	
	1 Censeur	200.00	
	13 Professeurs	3.475.00	
	1 Professeur-suppléant	225.00	
	1 Garçon	105.00	
	LYCEE DE HINCHE		
	1 Directeur	250.00	
	5 Professeurs à G. 300.00	1.500.00	
	1 Professeur suppléant	225.00	
	1 Garçon	105.00	
	Loyers	1.250.00	
	Frais d'examens, Matériel, Mobilier, Eclairage, Electrique, fournitures classiques, Activités récréa- tives, frais divers	5.500.00	
		90.405.00	1.084.860.00 4.500.00
	Professeurs au cachet pour 10 mois		
	B.—LYCEE DE JEUNES FILLES		
	1 Directeur	450.00	
	1 Censeur	200.00	
	1 Maître d'Internat	250.00	
	1 Surveillante générale	300.00	
	24 Professeurs	6.700.00	
		7.900.00	10.045.672.00
	A Reporter		

Art	Report	Monnaie Nationale Par Mois	Par An 10.045.672.00
671			
	3 Professeurs suppléants	675.00	
	1 Infirmière	175.00	
	Personnel domestique comprenant: 1 Cuisinière, 2 Ménagères, 1 Garçon	420.00	
	Loyers	625.00	
	Frais de fonctionnement et activités récréatives	400.00	
		10.195.00	122.340.00 10.500.00
	Bourses pour 10 mois		
682	EDUCATION PHYSIQUE		
	1 Chef de Section	800.00	
	1 Inspecteur-Instructeur Assistant du Chef de la Section	550.00	
	1 Inspecteur-Instructeur	400.00	
	1 Inspectrice-Instructrice	350.00	
	5 Moniteurs à G. 300.00	1.500.00	
	5 Monitrices à Port-au-Prince à G. 300.00	1.500.00	
	40 Nouveaux Moniteurs et Monitrices (Provinces)	10.000.00	
	1 Dactylographe	200.00	
	1 Garçon	125.00	
	Dépenses et frais divers pour la Section	400.00	
		15.825.00	189.900.00
	Développement et Organisation du Sport	7.500.00	90.000.00
683	FOURNITURES DE BUR. POUR LE BUREAU CENTRAL	500.00	6.000.00
684	FRAIS DE PUBLICITE, ABONNEMENT AUX JOURNAUX	300.00	3.600.00
686	ECLAIRAGE ELECTRIQUE	990.27 2/3	11.883.32
687	TELEPHONES, TELEGRAMMES, RADIO	600.00	7.200.00
689	CONSTRUCTIONS, REPARATIONS, ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT URBAIN	3.333.33 1/3	40.000.00
690	BOURSES D'ETUDES A L'ETRANGER	13.766.66 2/3	165.200.00
691	BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES		
	Fonctionnement des Bibliothèques Nationales	11.500.00	138.000.00
692	MUSEES		
	A—MUSEE NATIONAL:		
	1 Conservateur	1.050.00	
	1 Secrétaire	225.00	
	1 Archiviste-dactylographe	225.00	
	1 Employé-guide	150.00	
	1 Ménagère	105.00	
	Prévision pour achat de documents historiques ou artistiques et publication du bulletin du Musée National, frais divers	500.00	
		5.625.00	67.500.00
	B—MUSEE DU PEUPLE HAÏTIEN ET MUSEE DES BEAUX-ARTS:		
	1 Direct. Technique et Sect. d'Archéologie (Frais)	50.00	
	1 Directeur Musée des Beaux-Arts	700.00	
	1 Directeur Musée du Peuple Haïtien (Section Ethnologie)	700.00	
	1 Administrateur Comptable	700.00	
	1 Guide Musée du Peuple Haïtien (Ethn. et Hist.)	200.00	
	1 Guide Musée des Beaux-Arts	200.00	
	1 Superintendant-Messenger	150.00	
	3 Garçons à G. 105.00 chacun	315.00	
	Frais divers	355.00	
		5.625.00	67.500.00
693	SUBVENTIONS		
	Orphelinat de la Madeleine	200.00	
	Ec. Normale Presbytérale (Archevêché)	250.00	
	Ecole Wesleyenne	135.00	
	Ecole du Culte Baptiste	71.25	
	Ecole de l'Imm. Conception (Eug. Pierre)	100.00	
	Ecole du Culte Méthodiste	71.25	
	Ecole Ste Anne Jérémie	47.50	
	Pupilles St.-Antoine	75.00	
	Ecole St.-Vincent de Paul (Lavature)	150.00	
	Ecole St.-Antoine (M. Coke)	200.00	
	Ligue de la Protection des Masses	300.00	
	Collège Henri Christophe du Cap-Haïtien	500.00	
	Ecole Secondaire du Cap-Haïtien	1.250.00	
	Ecole de Droit du Cap-Haïtien	500.00	
	Ecole de Droit des Cayes	500.00	
	Ecole de Droit des Gonaïves	500.00	
	Ecole de Droit de Jérémie	500.00	
	Ecole St.-Jean Bosco	200.00	
	Ligue pour la protection de l'Enfance	250.00	
	Ecole des Frères LOHIER (Fond Melon Jacmel)	100.00	
	Ecole Ste Thérèse de l'Enfant Jésus (Cayes)	200.00	
	Collège N. Dame Deshermites	100.00	
	Collège N. D. Perpétuel Secours (Corail)	100.00	
	Ecole Evangélique de Dondon	50.00	
	Oeuvres du Père Margron (St.-Jean du Sud)	500.00	
	Ecole de la Sainte Famille	50.00	
	Ecole Félix Valère (Cayes)	50.00	
	Ecole du Soir (Mme Fénelon Boisvert)	200.00	
	Ecole Ste Thérèse (Arcadia)	50.00	
	Ecole Pointe à Raquette	100.00	
	Pensionnat Notre Dame du Sacré-Cœur	200.00	
	Noviciat de Béraud (Cayes)	350.00	
	Ecole Atelier Moderne (Mme Paul Archer)	200.00	
	Ecole Mylie Roux	50.00	
		8.100.00	10.897.795.32
Art	Report		

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
693		8.100.00	10.897.795.32
	Ecole Sacré-Cœur Marcelle ADE (St.-Marc).....	50.00	
	Ecole St.-Vincent des enfants handicapés.....	200.00	
	Ecole N. D. du Sacré Cœur (Cayes).....	150.00	
	Oeuvres de Mlle Thérèse Casséus (Cx-des-Miss.).....	50.00	
		8.550.00	102.600.00
694	CAMPAGNE DE DESANALPHABETISATION.....	5.000.00	60.000.00
UNIVERSITE D'HAITI			
695	FACULTE DE DROIT		
	1 Doyen.....	1.000.00	
	5 Professeurs à G. 500.00.....	2.500.00	
	7 Professeurs à G. 250.00.....	1.750.00	
	Professeurs au cachet.....	1.000.00	
	1 Secrétaire.....	500.00	
	1 Bibliothécaire.....	250.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	2 Garçons à G. 125.00.....	250.00	
	Fournitures, dépenses diverses.....	75.00	
		7.550.00	90.600.00
696	A. ECOLE POLYTECHNIQUE D'HAITI		
	1 Directeur de l'Ec. Polytechnique et Doyen de la Faculté des Sciences.....	1.250.00	
	1 Professeur de Mathématiques Spéciales.....	1.000.00	
	1 Chef de la Section de Génie Civil, Professeur de Voies de communications et d'Hydraul. Appliquée.....	900.00	
	1 Chef de la Section d'Architecture, Professeur de constructions civiles.....	750.00	
	1 Chef de Section de mécanique et d'électricité, Professeur de Physique.....	750.00	
	1 Professeur de résistance de Matériaux.....	750.00	
	1 Professeur de Géométrie descriptive, de dessin et d'atelier.....	550.00	
	1 Professeur de mécanique rationnelle et appliquée, Aide du Directeur.....	300.00	
	1 Professeur d'Architecture.....	400.00	
	2 Professeurs suppléants à G. 400.00.....	800.00	
	1 Secrétaire.....	500.00	
	1 Sténo-Dactylo.....	275.00	
	1 Garçon de Cour.....	105.00	
	1 Garçon de Salle.....	105.00	
	Professeurs au cachet.....	3.400.00	
	Fournitures de bureau, d'enseignement, de Bibliothèque - Frais divers.....	1.200.00	
		13.035.00	156.420.00
	8 Boursiers à G. 100.00 pendant 10 mois.....		8.000.00
	B. ECOLE D'ARPENTAGE		
	1 Directeur.....	600.00	
	1 Professeur (Arpentage théorique et Pratique).....	375.00	
	1 Professeur (Mathématiques).....	350.00	
	1 Professeur au cachet (Législation).....	175.00	
	1 Professeur au cachet (Dessin).....	150.00	
	1 Employé.....	150.00	
	Dépenses diverses.....	100.00	
		1.900.00	22.800.00
	10 Boursièts à G. 75.00 pendant 10 mois.....		7.500.00
	A Reporter.....		11.345.715.32

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
697			11.345.715.32
	A. ADMINISTR. GENERALE DE L'UNIVERSITE		
	Appointements du Recteur.....	1.500.00	
	1 Secrétaire Général-Trésorier-Administrat.....	850.00	
	1 Comptable Sténo-Dactylo.....	450.00	
	1 Chauffeur.....	200.00	
	1 Messenger.....	105.00	
	Frais du Recteur.....	300.00	
	Transport (gazoline et réparation de voiture).....	300.00	
	Fournitures de bureau et dépenses diverses.....	175.00	
		3.880.00	46.560.00
	Contribution de l'Université au Fonctionnement de l'Union des Universités Latino-Américaines.....		5.000.00
	B. FACULTE DES SCIENCES		
	1 Professeur des Sciences Physico-Mathémat.....	500.00	
	1 Professeur de Sciences Physico-Chimiques.....	500.00	
	Professeurs au cachet, fournitures de bureau d'enseignement, dépenses diverses.....	200.00	
	Travaux de Miméographie.....	150.00	
		1.350.00	16.200.00
	C. ECOLE NORMALE SUPERIEURE		
	1 Directeur.....	1.000.00	
	1 Secrétaire.....	500.00	
	Contribution au traitement de 6 Professeurs délégués par l'Institut Français.....	4.500.00	
	1 Professeur.....	700.00	
	3 Professeurs à G. 500.00.....	1.500.00	
	3 Professeurs à G. 375.00.....	1.125.00	
	Professeurs au cachet.....	800.00	
	1 Professeur.....	250.00	
	1 Sténo-Dactylo-Bibliothécaire.....	300.00	
	1 Maître d'Internat.....	200.00	
	1 Ménagère.....	105.00	
	2 Garçons.....	210.00	
	25 Boursiers à G. 100.00.....	2.500.00	
	Loyers, électricité, entretien.....	500.00	
	Fournitures de bureau, d'enseignement, dépenses diverses.....	250.00	
		14.440.00	173.280.00
	D. LOYERS DE L'INST. FRANÇAIS.....	200.00	2.400.00
	E. SUBVEN. A L'INSTITUT D'ETHNOLOGIE.....	1.750.00	21.000.00
	F. BOURSIERS ETRANGERS DE L'UNIVERSITE.....		18.000.00
	Total.....		11.628.155.32

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de ONZE MILLIONS SIX CENT VINGT HUIT MILLE CENT CINQUANTE CINQ GOURDES TRENTE DEUX CENTIMES (Gdes. 11.628.155.52).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale:
Dr. WILLIAM THEARD

DEPARTEMENT DES CULTES

CHAPITRE XV		Monnaie Nationale	
Art.	Report	Par Mois	Par An
701	PERSONNEL DE LA SECRETAIR. D'ETAT		
	1 Chef de Division.....	750.00	
	1 Comptable en Chef.....	650.00	
	1 Archiviste, aide-Comptable.....	350.00	
	1 Employé rédacteur.....	250.00	
	1 Dactylographe.....	225.00	
	1 Dactylographe.....	175.00	
	1 Huissier.....	125.00	
	1 Ménagère.....	70.00	
	Frais de représentation du Chef de Division.....	100.00	
		2.695.00	32.340.00
	FRAIS DIVERS		
711	Dépenses diverses.....	83.33 1/3	1.000.00
712	Matériel et fournitures de Bureau.....	208.33 1/3	2.500.00
713	Télégrammes et Téléphone.....	458.33 1/3	5.500.00
	ALLOCATION SPECIALE		
722	Allocation pour la Chapelle de la Prison.....	35.00	420.00
	SERVICE DU CONCORDAT		
731	ARCHIDIOCESE DE PORT-AU-PRINCE		
	Traitement de l'Archevêque.....	1.562.50	
	Traitement du Vicaire Général.....	312.50	
		1.875.00	41.760.00
	A Reporter.....		

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
731		1.875.00	41.760.00
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62½	
	Frais alloués au Vicaire Général.....	80.00	
	Frais de Tournée Pastorale (l'Archevêque).....	312.50	
	DIOCESE DU CAP-HAITIEN		
	Traitement de l'Evêque.....	937.50	
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37½	
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62½	
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00	
	Traitement du Vicaire Provincial des O. M. I.....	234.37½	
	Frais alloués au Vicaire Provincial.....	40.00	
	Frais de Tournée Pastorale (l'Evêque).....	312.50	
	DIOCESE DES CAYES		
	Traitement de l'Evêque.....	937.50	
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37½	
	Traitement du Secrétaire Général.....	140.62½	
	Frais alloués au Vicaire Général.....	40.00	
	Traitement du Vicaire Provincial des O. M. I.....	234.37½	
	Frais alloués au Vicaire Provincial.....	40.00	
	Frais de Tournée Pastorale (l'Evêque).....	312.50	
	DIOCESE DES GONAIVES		
	Traitement de l'Evêque.....	937.50	
	Traitement du Vicaire Général.....	234.37½	
		7.184.37½	41.760.00
	A reporter.....		

DEPARTEMENT DES CULTES

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
		7.184.37½	41.760.00
Traitement du Secrétaire Général.....		140.62½	
Frais alloués au Vicaire Général.....		40.00	
Frais de logement de l'Evêque.....		150.00	
Frais de Tournée Pastorale (l'Evêque).....		312.50	
DIOCESE DE PORT-DE-PAIX			
Traitement de l'Evêque.....		937.50	
Traitement du Vicaire Général.....		234.37½	
Traitement du Secrétaire Général.....		140.62½	
Frais alloués au Vicaire Général.....		40.00	
Frais de logement de l'Evêque.....		150.00	
Frais de Tournée Pastorale (l'Evêque).....		312.50	
		9.642.50	115.710.00
734 Traitement des Prêtres de l'Archidiocèse de Port-au-Prince, des Diocèses du Cap-Haïtien, des Cayes, des Gonaïves et de Port-de-Paix.....		24.952.08 1/3	299.425.00
735 Supplément de traitement des Prêtres.....		2.010.00	24.120.00
736 Traitement du Personnel du Petit Séminaire Collège St. Martial.....		2.263.33 1/3	27.160.00
A reporter.....			508.175.00

Art.	Report	Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An
			508.175.00
737 Contribution du Gouvernement Haïtien au Grand Séminaire (St. Jacques France).....		1.500.00	18.000.00
738 Entretien de 45 élèves à 50 Gourdes à l'Ecole Apostolique Notre-Dame.....		2.250.00	27.000.00
739 Trousseaux, passages et congés des Ecclésiastiques.....		8.143.41 2/3	97.721.00
740 Entretien du Personnel du Juniorat Séminaire St. Jean de Camp-Perrin.....		1.390.00	16.680.00
741 Entretien des Junioristes Oblats et des Séminaristes au Séminaire St. Jean de Camp-Perrin.....		2.625.00	31.500.00
742 Autres Cultes.....		2.500.00	30.000.00
TOTAL.....			729.076.00

Certifié sincère le présent BUDGET s'élevant à la somme de SEPT CENT VINGT NEUF MILLE SOIXANTE SEIZE GOURDES (Gdes. 729.076.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat des Cultes: ANTOINE LEVELT

SERVICE HYDRAULIQUE

	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
VOIES ET MOYENS		
Abonnements.....		680.000.00
Recettes diverses.....		67.000.00
Total.....		747.000.00

DEPENSES

PERSONNEL

ADMINISTRATION GENERALE

1 Chef de Bureau.....	675.00	
1 Secrétaire Général.....	450.00	
1 Archiviste-Dactylo.....	350.00	
1 Dactylo.....	275.00	
1 Expéditionnaire.....	275.00	
1 Messager.....	200.00	
1 Messager.....	175.00	
	2.400.00	28.800.00
Frais de représentation du Directeur Général.....	500.00	6.000.00

COMPTABILITE

1 Comptable.....	650.00	
1 Aide-Comptable.....	375.00	
1 Employé teneur de livres.....	350.00	
1 Employé teneur de livres.....	300.00	
	1.675.00	20.100.00

SERVICE D'ENCAISSEMENT

1 Caissier-Receveur.....	500.00	
1 Aide-Caissier.....	350.00	
	850.00	10.200.00

SERVICE DES BORDEREAUX

1 Employé enregistreur.....	350.00	
1 Employé enregistreur.....	300.00	
1 Employé préparateur de bordereaux.....	300.00	
1 Employé préparateur de bordereaux.....	275.00	
1 Employé préparateur de bordereaux.....	225.00	
	1.450.00	17.400.00

ARCHIVES

1 Archiviste.....	225.00	2.700.00
-------------------	--------	----------

MAGASINS

1 Magasinier.....	400.00	
1 Aide-Magasinier.....	250.00	
	650.00	7.800.00

SERVICE D'ENTRETIEN

1 Chef de Section.....	550.00	
1 Chef de Section.....	500.00	
1 Chef de Section.....	400.00	
	1.450.00	17.400.00
A reporter.....		110.400.00

Report	Monnaie Nationale	
	Par Mois	Par An
		110.400.00
PAIEMENTS		
1 Payeur.....	450.00	5.400.00

DISTRIBUTION DES EAUX

1 Contrôleur de vannes.....	400.00	
1 Aide-Contrôleur de vannes.....	200.00	
	600.00	7.200.00

CONTROLE DES INSTALLATIONS

1 Chef de Service et d'Inspection.....	525.00	
2 Inspecteurs à Gdes. 275.00.....	550.00	
1 Inspecteur.....	250.00	
1 Inspecteur.....	225.00	
	1.550.00	18.600.00

ATELIERS

1 Chef d'Ateliers.....	400.00	4.800.00
------------------------	--------	----------

SERVICE DES TRANSPORTS

1 Chauffeur.....	350.00	
1 Chauffeur.....	300.00	
1 Chauffeur.....	275.00	
3 Chauffeurs à Gdes. 250.00.....	750.00	
	1.675.00	20.100.00

SECTION TECHNIQUE
ET TRAITEMENT DES EAUX

1 Ingénieur sanitaire.....	875.00	
1 Ingénieur sanitaire pour le laboratoire.....	700.00	
1 Ingénieur sanitaire pour le traitement des eaux.....	700.00	
2 Ingénieurs à Gdes. 600.00.....	1.200.00	
	3.475.00	41.700.00

PETION-VILLE

1 Chef de Section.....	400.00	
1 Caissier.....	300.00	
	700.00	8.400.00

CAP-HAITIEN

1 Ingénieur directeur.....	625.00	
1 Caissier-Dactylo.....	250.00	
1 Mécanicien.....	325.00	
1 Inspecteur.....	250.00	
	1.450.00	17.400.00

GONAIVES

1 Caissier.....	325.00	3.900.00
-----------------	--------	----------

SAINT MARC

1 Caissier.....	300.00	3.600.00
A reporter.....		241.500.00

SERVICE HYDRAULIQUE

		Monnaie Nationale				Monnaie Nationale	
		Par Mois	Par An			Par Mois	Par An
Report			241.500.00	Report			544.800.00
CAYES				Réparations de chaussées et trottoirs.....			8.400.00
1 Agent-caissier	300.00			Achat de produits et d'appareils pour le traitement des			
1 Caissier	225.00			eaux			38.400.00
		525.00	6 300.00	Fonctionnement de pompes: Cap, Cayes, Port-de-Paix			
PETIT-GOAVE				et Verrettes			31.200.00
1 Caissier	275.00		3.300.00	Entretien de voitures			31.200.00
JACMEL				Frais de communications télégraphiques et téléphoniques			5.520.00
1 Caissier	325.00		3.900.00	et avis de presse.....			2.500.00
JEREMIE				Frais complémentaires pour entretien d'un boursier à			4.800.00
1 Caissier	300.00		3.600.00	l'étranger			6.000.00
Salaires des Vanniers, des Syndics et des Equipes d'en-			246.000.00	Frais de voyage, inspection et remboursement.....			72.000.00
tretien			26.400.00	Reboisement des bassins hydrographiques.....			1.800.00
Matériel et pièces pour réparations.....			9.600.00	Entretien et amélioration des réseaux.....			
Fournitures de bureau.....			4.200.00	Jaugeage des sources.....			
Habillement des Ouvriers.....							
A reporter.....			544.800.00	TOTAL.....			746.620.00

Certifié sincère le présent Budget s'élevant à la somme de SEPT CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT VINGT GOURDES (G. 746.620.00).

Port-au-Prince, le 17 Septembre 1950

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics:
LUC E. FOUCHE

DEPARTEMENT DES FINANCES

PENSIONS CIVILES ART. 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
PORT-AU-PRINCE							
	Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois
Sténio Vincent	1.500.00	Alix Tiphaine.....	500.00	Alfred Thibault.....	333.33	Dr. Christian Valmé.....	300.00
Léon Alfred.....	500.00	Etzer Vilaire.....	500.00	Joseph Aubry.....	300.00	Auguste Verna.....	300.00
Daniel Apollon	500.00	Perceval Thoby.....	500.00	Ernest Bastien.....	300.00	Joseph Vivens.....	300.00
Dr. Louis Baron.....	500.00	Abel Durand.....	500.00	Dessaix Backer.....	300.00	Dr. Maurice Ethéart.....	300.00
Edouard Bordes.....	500.00	Hubert Alexis.....	466.66	Lélio Bourraïne.....	300.00	Ernst E. Goldman.....	300.00
Etienne Bourand	500.00	Edgard Thomas.....	466.66	Henri Bazelaïs.....	300.00	Marcel Dufanal.....	300.00
Timoléon C. Brutus.....	500.00	Archimède Beauvoir.....	416.65	Justin Brazier.....	300.00	Mme. André Guéry.....	300.00
Dr. Antoine V. Carré.....	500.00	Félix Courtois.....	416.65	Ernest Claudius.....	300.00	Victor Godefroy.....	287.50
Dupont Day.....	500.00	Mésius J. François.....	416.65	Molière Civil.....	300.00	Fabius Duviella.....	283.33
Placid David.....	500.00	Grévy Jean.....	416.65	Ernest Champana.....	300.00	Georges Lescouflair.....	283.33
Ernest Douyon.....	500.00	Normil Laurent.....	416.66	Abélard Carriès.....	300.00	Turenne Thézan.....	283.33
Luc Dominique.....	500.00	Félix Massac.....	416.66	Rodolphe Charmant.....	300.00	Vve. Marc Arty.....	250.00
Frédéric Destouches.....	500.00	Léon Nau.....	416.66	Dr. Justin Dominique.....	300.00	Charles Bouchereau.....	250.00
Louis C. Ethéart.....	500.00	Justin Anglade.....	400.00	Alphonse Denis.....	300.00	Dr. Auguste Bastien.....	250.00
André Faubert.....	500.00	Tintifort Agnant.....	400.00	René Durocher.....	300.00	Joseph L. Blanchard.....	250.00
Lélio Joseph.....	500.00	Granville B. Auguste.....	400.00	Fernand Duviella.....	300.00	Hermann Corvington.....	250.00
Nord Jean-Joseph.....	500.00	Athanase Auguste.....	400.00	Fernand Edouard.....	300.00	Charles Cantave.....	250.00
Marceau Lecorps.....	500.00	Abdel Kader Acacia.....	400.00	Luc Elie.....	300.00	Vve. Odilon Charles.....	250.00
Jules Lizaire.....	500.00	Bernard Desgrottes.....	400.00	Vve. Edmond Etienne.....	300.00	Vve. Maurice Clesca.....	250.00
Léon Laleau.....	500.00	Maurice Delile.....	400.00	Dr. Charles Fontus.....	300.00	Ovide Craan.....	250.00
Dr. Arthur Lescouflair.....	500.00	Stéphane Fougère.....	400.00	Antoine Godefroy.....	300.00	Sherer Craan.....	250.00
Rulx Léon.....	500.00	Edgard Fanfan.....	400.00	Stéphen Jean-Jacques.....	300.00	Richard Constant.....	250.00
Darton Latortue.....	500.00	Paul Fabolon.....	400.00	Gérard Lafontant.....	300.00	Vve. Eugène Décatriel.....	250.00
Christian Mitton.....	500.00	Léon Lahens.....	400.00	Elie Landrin.....	300.00	Stéphen Dumezil.....	250.00
Lélio Malebranche.....	500.00	Emile Léon.....	400.00	Fernand Lissade.....	300.00	Caius Dautant.....	250.00
François Mathon.....	500.00	Joseph Lanoue.....	400.00	Jules Malebranche.....	300.00	Vve. Fernand Dennis.....	250.00
Félix Magloire.....	500.00	Christian Laporte.....	400.00	Vve. Solon Ménos.....	300.00	Ulrick Duvivier.....	250.00
Windsor Michel.....	500.00	Joseph Saturnius Marius.....	400.00	Léon Mathon.....	300.00	Louis Ethéart.....	250.00
Léon Montès.....	500.00	Paul Péliissier.....	400.00	Léonce Maignan.....	300.00	Mme. Charles Féquière.....	250.00
Général Nemours.....	500.00	Joseph Paul.....	400.00	Maurice Nau.....	300.00	Vve. Constantin Fouchard.....	250.00
Antoine Pierre-Paul.....	500.00	J. C. Jérémie.....	375.00	Joseph Pereira.....	300.00	Vve. Auguste Garoute.....	250.00
Tullus Roche.....	500.00	Marcel Prézeau.....	400.00	Alphonse Qualo.....	300.00	Edèse Gousse.....	250.00
Ernest Rigaud.....	500.00	Henry Lamy.....	400.00	Sténon Rey.....	300.00	Mme. Georges Honorat.....	250.00
Georges Roumain.....	500.00	Louis Prophète.....	400.00	Marcel Salès.....	300.00	Antoine Innocent.....	250.00
Charles Riboul.....	500.00	Léonce William.....	400.00	Gaston Théard.....	300.00	Vve. David Jeannot.....	250.00
Démosthènes Sam.....	500.00	Vve. Oreste Zamor.....	375.00	Clément Trasybule.....	300.00	Julien Laurent.....	250.00
St-Julien Sanon.....	500.00	Auguste Fabius.....	350.00	Gentil Tippenhauer.....	300.00	Ludovic Lamothe.....	250.00
Dr. Paul Salomon.....	500.00	Olès Léger.....	333.33	Justin Trouillot.....	300.00	Mme. René Lerebours.....	250.00

DEPARTEMENT DES FINANCES

PENSIONS CIVILES — ART. 121

NOMS	Gourdes Par Mois	NOMS	Gourdes Par Mois	NOMS	Gourdes Par Mois	NOMS	Gourdes Par Mois
Antoinette Légitime.....	250.00	Clément Lespinasse.....	200.00	Edmond Pierre-Pierre.....	166.66	Justin Labissière.....	125.00
Dudray Lecorps.....	250.00	Vve. Narcès Leconte.....	200.00	Duraciné Vaval.....	166.66	Mme. Charles Mathieu.....	125.00
Vve. Lamartinière Leroy...	250.00	Mme. Mauril Luberrisse.....	200.00	Georges Lahens.....	162.50	Frédéric Nicolas.....	125.00
Victorine Latortue.....	250.00	Justin Lafontant.....	200.00	Maurice Bruni.....	160.00	Vve. Brun Ricot.....	125.00
Vve. Constantin Mayard...	250.00	Fernande Lamothe.....	200.00	Joseph C. Clermont.....	158.33	Louis Thony.....	125.00
Dupré Montès.....	250.00	Rivarol Lemaire.....	200.00	Marc Abraham.....	150.00	Vve. Gustave Woel.....	125.00
Vve. Auguste Magloire.....	250.00	Vve. Thémistocle Léon.....	200.00	Paul Bouchereau.....	150.00	Tancrède Mathurin.....	112.50
Vve. Etienne Moraille.....	250.00	Vve. Adalbert Lecorps.....	200.00	Dr. Gédéon Civil.....	150.00	Vve. Georges A. Montas.....	112.50
Vve. Justin Montas.....	250.00	Mme. Albert Liautaud.....	200.00	Chanoine Yves Colin.....	150.00	Lélio Ricot.....	112.50
Vve. Joseph Raphaël Noël..	250.00	Evrard Léger.....	200.00	Marie Corvington.....	150.00	Vve. Charles Ascencio.....	100.00
Vve. Thimothée Paret.....	250.00	Mme. Jacques Monfiston...	200.00	Philippe Chandler.....	175.00	Myrtil Martin Ancion.....	100.00
Attilus Plaisimond.....	250.00	Edmond Mathieu.....	200.00	R. P. Athanase Creac'h.....	150.00	Charles Azor.....	100.00
Vve. Louis Roy.....	250.00	Gaston Mondésir.....	200.00	Kléber Cantave.....	150.00	Mme. Henry Augustin.....	100.00
Cyrus Saurel.....	250.00	Rodolphe Mercier.....	200.00	David Desrouleaux.....	150.00	Antoine Martin Ancion.....	100.00
Vve. Clodomir Surin.....	250.00	Lilia Pétion.....	200.00	Rodolphe Déjean.....	150.00	Annibal Bristol Brice.....	100.00
Vve. Emmanuel Thézan.....	250.00	Mme. Hermann Pierre-An-	200.00	Victor Delbeau.....	150.00	Vve. Joseph Benoît.....	100.00
Suirard Villard.....	250.00	toine	200.00	Vve. Charles Dubé.....	150.00	Vve. Luc Bréa.....	100.00
Félix Viard.....	250.00	Mme. Sosthènes Pressoir...	200.00	Alphonse Francœur.....	150.00	Vve. Louis Bazalais.....	100.00
Emile Zépher.....	250.00	Vve. Clorident Prophète...	200.00	Vve. Nicolas Geffrard.....	150.00	Auguste Baillergeau.....	100.00
Paul Sabalat.....	250.00	Justin Rousseau.....	200.00	Vve. Henri H. Jones.....	150.00	Mme. Augustin Briffault...	100.00
Christiane Valembroun.....	250.00	Mme. Léon Renaud.....	200.00	Mme. Berzélius Jeanty.....	150.00	Joseph Covil.....	100.00
Vve. Beauvais Darbouze...	250.00	Raymond Régnier.....	200.00	Horatius Laventure.....	150.00	Bernadotte Chancy.....	100.00
Louis Léther Titus.....	233.33	Joseph Riché.....	200.00	Th. Lafontant.....	150.00	Benoît Casséus.....	100.00
Vve. Henry Terlonge.....	229.16	Mme. Yvonne Mayard Sal-	200.00	Julien Lafontant.....	150.00	Dominie Casséus.....	100.00
Mme. René Chicoye.....	225.00	gado	200.00	Jules T. Lahens.....	150.00	Marie Condé.....	100.00
Raoul Kavanagh.....	225.00	Vve. Augustin Sam.....	200.00	Lüders Moïse.....	150.00	Vve. Léon Coicou.....	100.00
Hugon Lechaud.....	225.00	Vve. Antoine Sansaricq.....	200.00	Hermann Malebranche.....	150.00	Alina Castille dite Alina Blot	100.00
Férol Oriol.....	225.00	Vve. Léon Séjourné.....	200.00	Camille Nau.....	150.00	Vve. St-Martin Canal.....	100.00
Lélio Civil.....	216.66	Vve. Augustin Samson.....	200.00	Ménès Pierre-Pierre.....	150.00	Joseph Doucet.....	100.00
Mme. Scherer Craan.....	210.00	Mme. Casimir Santos.....	200.00	Vve. Delabarre Pierre-Louis	150.00	Mme. Lys Dartiguenave...	100.00
Alphonse Fish.....	210.00	Vve. Léopold Thomas.....	200.00	Dinville Pierre.....	150.00	Mme. Désilus Delouis.....	100.00
Vve. Joseph M. Brédy.....	208.33	Normil Théodore.....	200.00	Hermann Pierre.....	150.00	Vve. Berthoumieux Danache	100.00
Vve. Charles Duplessis.....	208.33	Edouard Tardieu.....	200.00	Fernand St-Surin.....	150.00	Justin Ethéart.....	100.00
Vve. Georges O'Callaghan...	208.33	Eugénie Valin.....	200.00	Chanoine Tissandier.....	150.00	Vve. Emile Elie.....	100.00
Arthur St-Lôt.....	208.33	Juigny Vaugues.....	200.00	Emmanuel Thrasybule.....	150.00	Joseph Xantus Elie.....	100.00
Vve. Nemours Vincent.....	208.33	Ornelie Vincent.....	200.00	Dehoux Théodore.....	150.00	Massillon François.....	100.00
André Alcégairé.....	200.00	Mme. Périclès Verret.....	200.00	Joseph Vilaire.....	150.00	Kérol Gornail.....	100.00
Georges Bénédicte.....	200.00	Léonce Wadestrandt.....	200.00	Vve. Léon Raymond.....	150.00	Alexandre Guéry.....	100.00
Mme. Marcel Benjamin...	200.00	Résia Zamor.....	200.00	Vaugirard Pierre-Noel....	150.00	Vve. Marcel Gouraige.....	100.00
Vve. Pélissier Bernard.....	200.00	Mme. Léon Dougé.....	200.00	Justin Saurel.....	150.00	Vve. Auguste Hollant.....	100.00
Dieudonné Charles.....	200.00	Lilia Milfort.....	200.00	Henri Bonhomme.....	146.66	Vve. Hermann Héraux.....	100.00
Emmanuel Cauvin.....	200.00	Mme. Marcel Elie.....	200.00	Vve. Alfred Légendre.....	141.65	Aristide Jn-François.....	100.00
Edouard Civil.....	200.00	Mme. Louis Jn-Jacques.....	200.00	Joseph Dupoux.....	137.50	Vve. Isai Jeanty.....	100.00
Lilia Casimir.....	200.00	Mme. Adrien Massa.....	200.00	Léon Roc.....	137.50	Vve. Joachim Jn-Baptiste...	100.00
Milien Cator.....	200.00	Louis Dauphin.....	200.00	Dorvillier Targete.....	137.50	René Joseph.....	100.00
Clémence Durand.....	200.00	Vve. Hector Denis.....	200.00	Clément Coicou.....	137.50	Vve. Fidélia Jeune.....	100.00
Mme. Gilbert Dorismond...	200.00	Hermann Pasquier.....	200.00	Montas Paul.....	130.00	Vve. Durville Jn-François...	100.00
Mme. Villard Duviella.....	200.00	Vve. Emile Marcelin.....	200.00	Léon Trouillot.....	130.00	Rosita Jean-Louis.....	100.00
Henri Dougé.....	200.00	Mme. Justin Laurent.....	200.00	Vve. Pierre Auguste.....	125.00	Vve. Roberts Lhérisson.....	100.00
Arretus Desrouleaux.....	200.00	René Lafontant.....	200.00	Damascène Azor.....	125.00	Claire Lerebours.....	100.00
Maria Ethéart.....	200.00	Amazile Clément.....	200.00	Alexandre Bouchereau.....	125.00	Mme. Nerva Lataillade.....	100.00
Maria Elie.....	200.00	Amélie Clément.....	200.00	Clément Bonny.....	125.00	Vve. Pascher Lespès.....	100.00
Marie Fiote.....	200.00	Célie Normil.....	200.00	Vve. J. Julius Lemite Jules	125.00	Justin Lafond.....	100.00
Jules Faine.....	200.00	Dargus Gaillard.....	187.50	Bance	125.00	Vve. Edouard Loopen.....	100.00
Vve. Aristaque Guerrier...	200.00	Joseph Chandler.....	187.50	Rulhière Chéry.....	125.00	Lamoricrière Luc.....	100.00
Méroné Jn-Baptiste.....	200.00	Eugène Rémy.....	187.50	Vve. Justin Doucet.....	125.00	J. B. Laurent.....	100.00
Annie Joseph.....	200.00	Cicéron Deville.....	180.00	Arthur Duroseau.....	125.00	Vve. Charles Mothersill.....	100.00
Anna Jn-Baptiste.....	200.00	Hugues Casséus.....	175.00	Justin François.....	125.00	C. Maignan.....	100.00
Vve. Alfred Kelly.....	200.00	Alexandre Sénécal.....	175.00	Vve. Eugène Gardère.....	125.00	Vve. Clément Magloire.....	100.00
Louis Eustache E. Kénol...	200.00	J. J. Désir.....	166.66	Vve. Jn-Michel Léon Joseph	125.00	Justin Mitton.....	100.00
Louise Lallemand.....	200.00	Vve. Delatte Maignan.....	166.66	dit Léonce Ducasse.....	125.00	Vve. Alten Nelson.....	100.00
Lilia Lhérisson.....	200.00	Fernand Paradis.....	166.66	Vve. Camille Latortue.....	125.00	Lucia Piquant.....	100.00

DEPARTEMENT DES FINANCES

PENSIONS CIVILES — ART. 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
	Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois
Jn-Baptiste Jh. Providence....	100.00	Vve. Emmanuel Ritchie.....	75.00	Vve. V. Conel.....	50.00	Vve. Jh. Paul Emile Leroy	37.50
Adrien Pierre-Antoine.....	100.00	Albert Rimpel.....	75.00	Turenne Jean Grellier.....	50.00	Vve. Vergniaud Molière.....	37.50
Malherbe Perpignan.....	100.00	Louis St-Lôt.....	75.00	Vve. David Guillot.....	50.00	Vve. Albert Neff.....	37.50
Vve. Damase Pierre-Louis...	100.00	Vve. Charles Villedrouin...	75.00	Vve. Thermida Hyacinthe...	50.00	Vve. Clément Pothel.....	37.50
Lucia Pierre-Louis.....	100.00	Vve. Périclès Verret.....	75.00	Vve. Arthur Hyppolite.....	50.00	Vve. Jh. St-Rome.....	34.35
Mme. Emmanuel Pinckombe	100.00	Vve. Auguste Rameau.....	73.33	Vve. Eugène Jeanty.....	50.00	Vve. André Casséus.....	31.25
Vve. Antoine Rimpel.....	100.00	Mme. Laroche Lahens.....	70.00	Vve. Alfred Jean.....	50.00	Vve. Alphonse Craan.....	31.25
Vve. Charles Roland.....	100.00	Victor Robin.....	70.00	Mme. Edouard Jeanty.....	50.00	Vve. Emmanuel Simon.....	31.25
Louis Remus Démosthènes...		Frédéric Déjoie.....	67.50	Mme. Vve. Camille Juste...	50.00	Vve. Manassé St-Fort Colin	30.00
Romulus.....	100.00	Anténor Joseph.....	67.50	Louise Kavanagh.....	50.00	Jn-François Lorvanus Fan-	
Vve. Emmanuel Servincent..	100.00	Sténio Prudent.....	67.50	Vve. Rodolphe Lafontant...	50.00	fan	30.00
Vve. Michel Sylvain.....	100.00	Vve. Windsor Bellegarde...	62.50	Vve. Emmanuel Michaud...	50.00	Vve. Paul Laraque.....	30.00
Vve. Alexandre St-Victor...	100.00	Joseph Dérose.....	62.50	Hermoncius Métellus.....	50.00	Laurent Pierre.....	30.00
Vve. Damoclès Vieux.....	100.00	Vve. Emmanuel Désir.....	62.50	Vve. C. Molière.....	50.00	Vve. Louis Etienne Tibérius	
Vve. Constant Vieux.....	100.00	Vve. Pierril Fourcand.....	62.50	Vve. H. Mondestin.....	50.00	dit Blot.....	30.00
Henriette Valin.....	100.00	Mme. Vve. Beauharnais Jn-		Vve. O. Ménos.....	50.00	Vve. Salomon Bouchette...	29.75
Vve. Enoch Desert.....	100.00	François	62.50	Vve. T. Nicolas.....	50.00	Vve. Auguste St-Aubin.....	29.75
Vve. Edner Hyppolite.....	100.00	Rigaud Jn-Louis.....	62.50	Purrilus, Pierre.....	50.00	Vve. Pelage Edouard.....	28.12
Vve. Léo Alexis.....	100.00	Vve. Cambronne Lafond...	62.50	Vve. Elie Joseph Pierre.....	50.00	Vve. Capois Belton.....	25.00
Annulyse Romain.....	100.00	Vve. Laroche Lahens.....	62.50	Vve. Georges Pierre-Louis...	50.00	Vve. Emmanuel Blain.....	25.00
Mme. Justin François.....	90.00	Vve. Fernand Madiou.....	62.50	Vve. P. Pinède.....	50.00	Vve. Albert Crepsac.....	25.00
Lucie Karvanagh.....	90.00	Lysius Paola.....	62.50	Vve. Hiram Pierre-Noel.....	50.00	Vve. Emmanuel Chancy.....	25.00
Mme. Emmanuel Philippe...	90.00	Lysius Bernard.....	60.00	Vve. Thomas Price.....	50.00	Vve. Auguste Domingue.....	25.00
Nésida Laleau.....	90.00	Georges Hyppolite.....	60.00	Vve. Georges Pouilh.....	50.00	Vve. J. Dambreville.....	25.00
Raphaël Moïse.....	90.00	Vve. Pierrot Larrieux Fils...	60.00	Vve. Faustin Rameau.....	50.00	Vve. J. P. Chocotte Excellent	25.00
Vve. Lascaze Bayard.....	87.50	St-Vil Lahens.....	60.00	Vve. J. B. Beauvais Staco...	50.00	Vve. Charles Elie.....	25.00
Fernand Casimir.....	87.50	Ritour Lafleur.....	60.00	Vve. Pétion Savain.....	50.00	Vve. Planes Edouard.....	25.00
Léonce Duroseau.....	87.50	Clément Madhère.....	60.00	Vve. Jules Simon.....	50.00	Vve. Jetis Ferdinand.....	25.00
Mercy François Félix.....	87.50	Vve. Bazile Marius.....	60.00	Louise Valin.....	50.00	Vve. Ducarmel Félix.....	25.00
Jean-Jacques Innocent.....	87.50	Mme. Salomon Pierre.....	60.00	Vve. Thomas Waking.....	50.00	Vve. C. Guibert.....	25.00
Dorléan Méhu.....	87.50	Vve. Paul St-Arromand.....	60.00	Vve. Georges Balmir.....	50.00	Vve. P. B. Guillaume.....	25.00
Christian Valcin.....	87.50	Mme. Edmond Scutt.....	60.00	Augustin Bataille.....	50.00	Vve. Emile Lallemant.....	25.00
Pétion Balance.....	87.50	Mme. Benoît Valère.....	60.00	Vve. Benoît A. Heuraux...	45.00	Vve. Léonce Lerebours.....	25.00
Edmond Dessources.....	85.00	Vve. Marc Calixte.....	56.25	Joseph C. Alvarez.....	43.75	Vve. H. Lucas.....	25.00
Vve. Emmanuel Anglade...	83.33	Vve. François Chabeau Jac-		Vve. François Bistoury.....	43.75	Vve. N. Modé.....	25.00
Vve. Osmin Cham.....	83.33	ques.....	56.25	Vve. Edouard Dorismond...	43.75	Vve. Héliodore Métellus...	25.00
Vve. Amilcar Duval.....	83.33	Vve. Justin Sambour.....	56.25	Vve. Edmond Thrasybule...	43.75	Vve. Marius Nicolas.....	25.00
Emmanuel Aimé.....	75.00	Alexandre Boucicaut.....	52.50	Vve. Rodolphe Coulanges...	41.66	Vve. D. Nicoleau.....	25.00
Vve. Gustave Augustin.....	75.00	Vve. Lebrun Georges.....	52.50	Vve. Paul Maurice.....	41.66	Vve. Dussiau St-Albin.....	25.00
Augusta Barau.....	75.00	Vve. Alcuis Alfred.....	50.00	Vve. Marius Georges.....	41.65	Vve. Archibald Voltaire.....	25.00
Vve. Molière Bordes.....	75.00	Vve. F. Appolon.....	50.00	Cinéas Perciné Asseil.....	40.00	Vve. Aurélus Veillard.....	25.00
Mme. Fénélon Bristol Brice	75.00	Vve. Hugo Allen.....	50.00	Mme. Thomas Anasias Cas-		Vve. Emmanuel Valmé.....	25.00
Julia Boisvert.....	75.00	Vve. Arthur Archer.....	50.00	séus.....	40.00	Vve. Volney Louis.....	21.87
Elie Bedouet.....	75.00	Vve. Justin Alphonse.....	50.00	Clément Chéry.....	40.00	Vve. César Ducasse.....	20.00
Mme. Phalante Carpentier...	75.00	Vve. F. Baron.....	50.00	Vve. Emmanuel Coicou.....	40.00	Vve. Mirabeau Ethéart.....	20.00
Lélia Cap.....	75.00	Vve. Stéphen Benoît.....	50.00	Vve. Henri Danois.....	40.00	Vve. D. Pierre-Louis.....	20.00
Guillaume Déjoie.....	75.00	Vve. Florian Balmir.....	50.00	Vve. Luc Kébreaux.....	40.00	Vve. Albert Bataille.....	17.5
Vve. O'Connel Denis.....	75.00	Vve. Labédoyère Cauvin...	50.00	Robert Larame.....	40.00	Vve. Preston Lambert.....	17.5
Vve. Clément Déjean.....	75.00	Vve. Alfred Corvington.....	50.00	Héloïse Moïse.....	40.00	Vve. Dumay Pierre.....	17.5
Vve. Louis Durand.....	75.00	Vve. Joseph Chancy.....	50.00	Mme. François Jn-Baptiste...	40.00	Vve. Victor Ceans.....	15.0
Clorinde Duplessis.....	75.00	Vve. Edgard Chenet.....	50.00	Louise Jn-Baptiste.....	40.00	Vve. Emmanuel Cajuste Mi-	
Fanny Guillaume.....	75.00	Vve. Boissond Canal Jeune	50.00	Vve. Charles Riché.....	40.00	chel.....	15.0
Verna Henri.....	75.00	Fernand Durand.....	50.00	Volcan Volcy.....	40.00	Vve. G. Gay.....	12.5
Marie Lafontant.....	75.00	Vve. Béliot Dufanal.....	50.00	Hector Baptiste.....	40.00	Vve. Jude Bistoury.....	11.2
Vve. Drossaint Lilavois.....	75.00	Vve. Rither Domond.....	50.00	Vve. Nerva Desvarieux.....	38.75	Vve. H. D. Armand.....	10.0
Thérèse Larrieux.....	75.00	Francesca Duvivier.....	50.00	Vve. Eugène Carrié.....	37.50	Vve. Prosper Faure.....	10.0
Thérèse Léon.....	75.00	Vve. Jh. Dessources.....	50.00	Vve. Aurèle Colbert.....	37.50	Vve. Alcuis Lubin.....	10.0
Luxembourg Mondésir.....	75.00	Vve. Surin Eveillard.....	50.00	Vve. Auguste Daumec.....	37.50	Vve. Lamartine Nau.....	10.0
Auguste Morency.....	75.00	Nicius Eveillard.....	50.00	Vve. Emmanuel Day.....	37.50	Vve. Valmé.....	10.0
Caroline Montas.....	75.00	Vve. Saül Etienne.....	50.00	Vve. Camille Doucet.....	37.50	Vve. V. André.....	6.0
Dr. Pierre Moïse.....	75.00	Emma Féquière.....	50.00	Vve. Joseph Fournier.....	37.50	Vve. D. Constant.....	6.0
Mme. Alexandre Pujol.....	75.00	Vve. Louis Joseph Foucaud	50.00	Duverna Jean.....	37.50	Vve. Milcent Joseph.....	6.0

DEPARTEMENT DES FINANCES
PENSIONS CIVILES — ART. 121

NOMS		NOMS		NOMS		NOMS	
	Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois		Gourdes Par Mois
Vve. V. Brutus.....	5.00	Vve. Darius Magloire.....	62.50	Louis Marius.....	200.00	GONAIVES	
Vve. S. Appolon.....	3.00	Pierre Jn-Baptiste Belotte...	60.00	Guillot Goen.....	200.00	François Kernizan.....	500.00
Vve. Lys Champagne.....	1.50	Mme. Horace Guillaume		Louis B. Victor.....	200.00	Henri J. B. Bonhomme.....	400.00
CAP-HAITIEN		Sam	60.00	Hermann Constant.....	200.00	Dumarsais Honoré.....	400.00
Carmilus Bissainthe.....	500.00	Urgèle Latortue.....	60.00	Abbé Jn-Marie François LE		Justin Jean.....	400.00
Villehardouin Leconte.....	500.00	Mme. Sajous Jeune.....	60.00	GARFF	150.00	Dr. Henri Legros.....	250.00
Louis Auguste Guillaume...	500.00	Numa Saint Louis.....	60.00	Vve. Philippe Hall.....	150.00	Joseph Brutus.....	250.00
Odilon Gilles.....	416.66	Mme. Vve. Gédéon Henry...	60.00	Monseigneur Lhermitte.....	150.00	Félix Péliissier.....	250.00
Edgard F. Pierre-Louis.....	416.66	Vve. Edmond Chenet.....	50.00	Père Pierre Rouillard.....	150.00	Emmanuel Sévère.....	200.00
Sertorius Arteaud.....	400.00	Vve. Salomon Colas.....	50.00	Bertrand Bourjolly.....	137.50	Philippe Châtelain.....	200.00
Aurèle Hyppolite.....	400.00	Marie Duvivier.....	50.00	Vve. Raynal Chavire.....	125.00	Evariste Duchaine.....	200.00
Charles Martin.....	300.00	Marie Joseph Laurence Jn-		Mme. Vve. Camille Boyer...	125.00	Valencourt Pasquet.....	200.00
Casiani Jean.....	400.00	Pierre	50.00	Ecce Homo Alphonse.....	100.00	Louis Duplessis.....	200.00
Léonce Charles-Pierre.....	400.00	Vve. L'imprevil Memnon...	50.00	Vve. Diodore Barrateau...	100.00	Père Joliveau.....	150.00
Massillon Gaspard.....	250.00	Vve. Monthezuma Mathieu	50.00	Louis Douyon.....	100.00	Perrin Alexis.....	100.00
Vve. Charles Leconte.....	250.00	Vve. Bertrand Pierrot.....	50.00	Joseph Rigaud.....	100.00	Vve. Constant Désir.....	100.00
Joachim Lucaisse dit Vilmar		Vve. Orcelien Vincent.....	50.00	Laurent Jn-Baptista.....	100.00	Joseph W. Pierre.....	100.00
Polycarpe	250.00	Vve. Clotaire Voltaire.....	50.00	Vve. Benjamin St-Dic.....	100.00	Vve. Jn-Baptiste Péliissier...	100.00
Marion Manigat.....	250.00	Domitil Bazile.....	50.00	Marie Madeleine dite C. Ra-		Thomas Garçon Pérard.....	100.00
Mme. Masséna Peralte.....	250.00	Vve. Océan Jadotte.....	50.00	meau	100.00	Amilcar Edouard dit EE.	
Marc Verne.....	250.00	Mme. Neuville Muller.....	50.00	Rébecca Bonne Année.....	100.00	Edouard	100.00
Vme. Vve. Beaufossé Laro-		Cécilien Hippolite.....	50.00	Vve. Julien Benoît.....	91.66	Vve. Anthélius Mayard.....	58.33
che	200.00	Vve. Honoré dite Grandis-		Vve. Luc Ledan.....	82.50	Vve. Jn-Baptiste Félix Mi-	
Mme. Julien Jean René.....	200.00	son Moïse.....	50.00	Antoine Beauséjour.....	75.00	chel	58.33
Anna Charles André.....	200.00	Jean-Pierre Augustin Michel	50.00	Mme. Ernest Dehoux.....	75.00	Dorvélas Adolphe.....	50.00
Montholon Boisson.....	200.00	Mme. Vanord Antoine.....	50.00	Véronique Loubeau.....	75.00	Vve. Samuel Denis.....	50.00
Vve. Léon Colas.....	200.00	Vve. Guerard Tribié.....	50.00	Eugénie Moïse.....	75.00	Vve. Ernest Laporte.....	50.00
Alexandre Dominique.....	200.00	Vve. Dumay Pierre.....	50.00	Anne Moïse.....	75.00	Vve. Rogès Lamothe.....	50.00
Ludovic Leroy.....	200.00	Ptolémée Laurent.....	43.75	Vve. Severius Rameau.....	75.00	Marie dite Victorine Legros	50.00
Frédéric Robinson.....	200.00	Vve. Cyriaque Belotte.....	41.66	Lamartinière Grégoire.....	60.00	Emmanuel Richard.....	50.00
Charles Hongry Stéphen fils	200.00	Marie Altagrâce Telfort...	40.00	Vve. Thomas Cator.....	60.00	Mme. Holopherne Nau.....	46.66
Arthur Tessier.....	200.00	Adhémar Achille.....	40.00	Victor Seiche.....	60.00	Vve. Clerveau Bedouet.....	41.25
Charles Box.....	150.00	Vve. Davoust Gilles.....	37.50	Elda Benoît.....	50.00	Marguerite Sajous.....	35.00
Narbal Latortue.....	150.00	Vve. St-Clair J. B. Z. Mon-		Vve. Murat Claude.....	50.00	Vve. Jn-Baptiste Désir.....	33.33
Vve. Charles Zamor.....	150.00	treuil	37.50	Vve. Périclès Gilles.....	50.00	Vve. Fleurima Marcelin.....	30.00
Père Le Corre.....	150.00	Vve. Louis Delaleu.....	37.50	Agnès Malebranche.....	50.00	Vve. Monélus Lainé Inno-	
Mme. Auguste Bastien.....	140.00	Vve. Milfort Jn-François...	35.00	Mme. Vve. Dorlémon Do-		cent.....	30.00
Vve. Félesmin Etienne.....	125.00	Bonne André.....	30.00	mercant	50.00	Vve. Milfort Guillaume An-	
Vve. Horace Bellerive.....	125.00	Norelus Nord Isaac.....	30.00	Cornélia Lubin.....	50.00	dré	3.00
Vve. Djalma Jn-Pierre.....	100.00	Vve. Duchâtellier Baptiste...	28.12	Vve. Jn-Baptiste Salomon...	46.87	JACMEL	
Vve. Catinat Lecorps.....	100.00	Vve. Elysée Etienne.....	25.00	Vve. Néoptolème Neptune...	41.66	Edward Volel.....	500.00
Mme. Marmonville Muller		Vve. Ulysse Jacques Simon	25.00	André J. B. Télémaque.....	40.00	Albertave Pierre-Louis.....	400.00
Ernestine Prévot.....	100.00	Vve. Héliodore Dorcinvil...	25.00	Carmélite Belancourt.....	40.00	Adrien Carrénard.....	400.00
Agathe Tessier.....	100.00	CAYES		Théomar D. François.....	37.50	Séigné Francillon.....	400.00
Délius Desrosiers.....	100.00	Edgard Néré Numa.....	500.00	Vve. Octavien Flavien.....	35.00	Edouard Mégie.....	250.00
N. C. Laguerre.....	100.00	Raoul Daguih.....	400.00	Vve. Martin Calixte.....	31.25	Gaston Michel.....	250.00
Joseph Bernadin.....	95.00	Antoine Télémaque.....	416.65	Vve. Dolciné Dol.....	18.75	Maulvert Denis.....	225.00
Vve. Léonce Leazard.....	83.33	Ernest Alabré.....	416.65	Vve. Lysias Gaëtan.....	17.50	André Massillon Lafontant	200.00
Xavier Gilles.....	80.00	Louis Rameau.....	400.00	Vve. Tercilien Zéphyre.....	15.00	Arthur Dominique.....	200.00
Vve. Dufresne Duchesne...	75.00	Vve. Séigné Loubeau.....	250.00	Vve. P. Théard.....	10.00	Georges Baptiste.....	150.00
Luce Etienne.....	75.00	Vve. Jeannolius Jeannot...	250.00	Vve. Jules Chevalier.....	6.00	Rémusat Jn-Baptiste.....	150.00
Henriette Frangeul.....	75.00	Georges Léon.....	250.00	AQUIN		Couthon Alexis.....	150.00
Eléonide Séide.....	75.00	Vve. Célicour Léon.....	250.00	Théard David.....	125.00	Jourdan Louis.....	125.00
Vve. Raphaël Valbrune...	75.00	Mme. Emmanuel Villarson...	250.00	Vve. Marius Delsoin.....	100.00	Adolphe Lamarque.....	100.00
Decrès Joseph.....	75.00	Pierre Ambroise dit Olivart		Mme. Vve. Bossuet Dupont	75.00	Hortensius Desmarattes.....	100.00
St-Martin Philippe dit Ger-		Arestrop	250.00	Geoffrin Barbier.....	62.50	Bertaut Baptiste.....	70.00
main	75.00	Antoine Rameau.....	233.33	Bertha Petit.....	40.00	Vve. C. Thébaud.....	50.00
Guillaume Dupont Sam.....	75.00	Hercule Frédéric Bourjolly...	200.00	Vve. Israël Fleurantin.....	33.33	Odyssée Ladouceur.....	40.00
Jean-Baptiste Grandjean...	70.00	Marie Gérard.....	200.00	Vve. Franck Mangonès.....	30.00		
Vve. Boyer Latortue.....	62.50	Vve. Duvivier Hall.....	200.00	Vve. Pompilus Edner Dubois	18.75		

PENSIONS CIVILES — ART. 121

Imprimerie de l'Etat — Rue Hammerton Killick